

ALISSA COOPER :

Bonjour à tous. Bonjour à nos participants qui suivent la réunion à distance. Nous avons réorganisé un petit peu notre ordre du jour sur la base de ce qu'on a dit hier. Nous allons commencer donc ce matin avec le rapport de Milton par rapport à la question du RZM. Il y a des transparents qui seront affichés sur l'écran et ensuite, nous allons passer au rapport de l'équipe qui se charge de la PTI. Nous allons avoir une pause et ensuite, nous allons voir d'autres sujets, qui peuvent changer d'ailleurs, après la pause. Mais bon, tous les sujets qui sont sur l'ordre du jour seront abordés, même si ce n'est pas dans l'ordre qui est présenté sur l'écran.

Nous allons donc revoir les commentaires par rapport aux critères de la NTIA et par rapport aux autres critères : la faisabilité, etc. Nous aurons donc une pause-déjeuner à 13 h, et nous allons parler un petit peu de ce que nous allons faire à l'avenir.

Et ensuite, si on peut faire défiler le texte sur l'écran, nous avons la question des ccTLDs, qui pourra être traitée plus tard dans la journée, mais qui pourra être traitée quand même.

Nous allons avoir une pause et nous allons voir ce que nous faisons à la fin de la journée. Il y aura peut-être des questions qui devront être abordées. Nous aurons en tous une liste des sujets que nous devrions aborder et nous allons voir comment nous allons faire pour les traiter.

Et finalement, nous allons voir la question à savoir si la proposition bénéficie d'un soutien important de la Communauté. Et nous allons

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

finalement voir quelles sont les mesures à prendre ou les actions à prendre.

Voilà un petit peu l'ordre du jour prévu pour aujourd'hui. Avez-vous des commentaires par rapport à cet ordre du jour?

Très bien. Alors, Milton, vous avez la parole.

MILTON MUELLER :

Il y a trois points que nous voulons aborder par rapport à la gestion de la zone racine. Tout d'abord, il nous faut voir ce que le CWG a dit par rapport à la gestion de la zone racine. Nous en avons un peu parlé hier. Je pense que l'élément clé ou la section clé de la proposition du CWG concerne les principes qu'ils établissent concernant la gestion de la zone racine. Et surtout, le principe de la transparence, il n'y a pas de problèmes par rapport à ce principe-là. Le deuxième principe est plus pertinent par rapport aux discussions que nous avons.

ALISSA COOPER :

Milton, vous avez le numéro de paragraphe?

MILTON MUELLER :

1158.

Donc, le contrôle de la zone racine, c'est le principe numéro 2.

Ils disent que pour la mise à jour de la zone racine, trois parties doivent participer. Et puis, ils parlent de la post-transition et l'opérateur IFO. À l'origine, on disait que l'opérateur des fonctions IANA devait être

---

différent que celui qui s'occupe de la maintenant de la zone racine. Et finalement, puisqu'il n'y avait pas d'accord par rapport à cela, le texte qui a été dit est un peu faible et dit qu'il n'est pas recommandé que ces fonctions soient assurées par la même entité et que des changements ont été proposés dans le rôle de gestion de la zone racine, mais que cela allait faire l'objet de consultations.

Un point, une question qui est soulevée par ce texte, c'est qu'il y a une ambiguïté dans cette section qui dit que des changements devraient être prévus dans la gestion de la zone racine. S'agit-il de différents rôles qui devraient être assurés par différentes organisations?

Russ Mundy a proposé de poser cette question spécifique à la communauté opérationnelle qui s'occupe des noms. Il devait préparer cette question hier soir, mais il n'a pas pu le faire. Donc, je vais lui donner l'opportunité de nous dire ce qu'il pense du texte qui a été préparé – que j'ai préparé, pardon.

Je vais lire le texte.

*La déclaration qui fait référence aux paragraphes 1158 dit que [l]e RZM et l'opérateur des fonctions IANA sont des rôles séparés avec des fonctions séparées. Cependant, ces rôles sont assurés par des organisations différentes, VeriSign et ICANN respectivement. La référence disant que des modifications pourraient être introduites dans ce rôle implique que l'ICANN et l'IFO ne devraient pas devenir des gestionnaires de la zone racine sans que cela soit soumis à une consultation publique.*

---

Voilà donc la question que nous souhaiterions poser à la communauté opérationnelle.

Russ Mundy.

**RUSS MUNDY :** Je suis tout à fait d'accord avec ce texte. Je pense qu'il faudrait s'assurer que la communauté opérationnelle comprenne que cette question vient des commentaires que l'on a reçus, que c'est la source, disons, c'est la raison pour laquelle nous posons cette question. Et donc, il faudrait ajouter cela pour qu'ils comprennent pourquoi nous leur posons cette question.

**MILTON MUELLER :** Keith Davidson.

**KEITH DAVIDSON :** Bonjour. Je voulais suggérer un changement. Vous dites que la – soumis à une consultation publique. Je dirais qu'il faudrait peut-être dire au lieu de « consultation publique », « consensus de la communauté ».

**MILTON MUELLER :** Je suis d'accord avec ce que vous dites, mais la consultation publique, c'est – j'ai repris ces mots de la proposition. Quand j'ai écrit ce texte, j'ai indiqué qu'il pouvait y avoir des problèmes en termes de consensus si ces rôles changeaient. Quoi qu'il en soit, la question ici est de se dire que nous sommes en train de leur demander de clarifier ce qu'ils ont écrit dans leur proposition. Ils auraient dû dire : « Je n'ai pas de

---

problème à changer “consultation publique” par “consensus de la communauté”, mais j’ai voulu reprendre les mots de la proposition ».

Keith Davidson.

KEITH DAVIDSON : Je pense qu’il serait approprié de garder le texte qui figure sur la proposition, donc je retire ma proposition ou ma suggestion.

MILTON MUELLER : Alissa Cooper.

ALISSA COOPER : J’ai essayé de voir si l’on peut suggérer quelques modifications. Je l’ai mis sur la salle de chat d’Adobe Connect. L’idée d’une consultation publique indique que la proposition d’un tel changement devrait être soumise à une consultation publique. C’est bien ça? D’accord. Alors, je vais voir comment on peut changer les textes pour que cela soit reflété correctement.

MILTON MUELLER : Martin.

MARTIN BOYLE : Si je ne m’abuse, il y avait une autre partie du document, ou peut-être s’agit-il d’une annexe, où l’on parle d’un processus à mettre en place pour changer les structures. Et cette question – je lève ma main, mais je

---

n'ai pas encore trouvé cette partie dans cette proposition, mais je suis presque sûr que l'une des équipes de conception avait rédigé quelque chose par rapport à cela. Et je pense que le texte que vous avez rédigé devrait être en lien avec ce texte qui figure, je crois, dans une annexe.

MILTON MUELLER :

J'ai cherché justement ce texte de l'équipe de conception. Je ne crois pas que ce texte soit là. Ce qui se passe, c'est que le rapport de l'équipe de conception qui parlait de la séparation a été modifié à la dernière minute. Et ce paragraphe, 1158, a été incorporé au texte de la proposition. Et c'est pourquoi nous avons perdu en quelque sorte dont vous parlez. Cela pourrait être un moyen de changer ce que j'ai proposé pour voir quel a été le soutien au sein du CWG à ce principe de séparation des fonctions entre l'opérateur des fonctions IANA et le responsable de la maintenance de la zone racine. Mais vous pouvez essayer de le trouver quand même, hein?

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Bonjour à tous. Tout d'abord, en ce qui concerne la consultation publique, parlons-nous d'un processus de consultation publique ou bien s'agit-il d'une consultation? Que veut-on dire par « consultation »?

Ce que nous avons aujourd'hui, à l'heure actuelle, ce sont des processus de consultations publiques. Je suis content que Keith ait retiré sa suggestion parce qu'il serait impossible d'obtenir un consensus, et ce

---

consensus ne pourrait jamais être atteint. Donc, je suis d'accord avec Keith d'avoir retiré sa suggestion.

Donc, on parle de commentaire public ou de consultation publique? Voilà ma première question. Si l'on parle des changements au niveau de l'architecture, cela figure dans le paragraphe numéro 5. Sous-section 155, on parle des changements d'architectures.

Ceci dit, j'ai une question par rapport à cette question que vous avez soulevée : est-ce que nous allons établir un délai pour obtenir la réponse à cette question ou allons-nous leur dire tout simplement « merci de confirmer », etc.?

Alors, quand voulons-nous avoir cette confirmation? Je pense que s'il y a une confirmation de leur part, ce serait préférable que ce soit avant l'ICANN 54.

MILTON MUELLER :

Je pense que c'est tout à fait correct ce que vous dites. Nous pourrions ajouter une autre question, une partie concernant – une clarification, on demande une clarification par rapport à ce qu'ils veulent dire par « consultation publique ». On pourrait donc ajouter cette précision dans notre question. Et je suis d'accord par rapport au fait que l'on voudrait spécifier un délai pour obtenir une réponse à notre question. Je serais rassuré si l'on pouvait ajouter cela.

Kavouss.

---

KAVOUSS ARASTEH : Il serait souhaitable d'obtenir donc une réponse avant l'ICANN 54.

MILTON MUELLER : Alissa Cooper.

ALISSA COOPER : Qu'allons-nous faire avec la réponse à cette question?

MILTON MUELLER : Je pense que c'est très clair. Dans notre proposition à la NTIA, nous disons que dans le cadre de la proposition avec le CCWG, on s'attend que ces rôles ne soient pas modifiés sans qu'il y ait une consultation auprès de la communauté.

ALISSA COOPER : Donc, l'idée, c'est de recevoir une précision de la part du CWG et donc, refléter cette précision ou incorporer cette explication dans notre partie zéro, la partie zéro de notre proposition.

MILTON MUELLER : Nous ne sommes pas sûrs de ce qu'ils veulent dire dans leur proposition et nous voulons obtenir des explications ou des précisions par rapport à cela pour savoir comment ils prévoient aborder toute modification de ces deux fonctions.



---

ALISSA COOPER : Très bien. Donc, en ce qui concerne le délai, je pense qu'on devrait collecter toutes ces questions que l'on pourrait avoir à poser aux communautés opérationnelles et à la fin de la journée, décider du délai que nous allons fixer pour recevoir ces réponses. Nous pourrions le faire cet après-midi.

MILTON MUELLER : Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Je pense qu'il est important dans notre communication de questions aux communautés opérationnelles, il est important que l'on précise que le domaine ou la question que nous posons a été soulevé pendant la période de consultations publiques. Ce n'est pas l'ICG qui pose les questions, mais c'est plutôt une question qui nous a été posée par la communauté dans le cadre de la consultation publique.

MILTON MUELLER : Vous pensez qu'il faudrait donc modifier le texte que j'ai présenté?

RUSS MUNDY : Je pense que je l'ai dit avant. Nous voulons peut-être ajouter un texte général qui explique pourquoi nous posons cette question aux communautés opérationnelles, car c'est la seule raison légitime pour nous en ce moment de poser des questions aux communautés opérationnelles.

---

MILTON MUELLER : Russ, je pense qu'un texte supplémentaire que l'on pourrait ajouter à ce – au texte que vous avez proposé.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Dans la réponse que vous nous avez donnée, est-ce que vous abordez la question du paragraphe 2 à 150 où l'on dit que la NTIA a dit qu'il y aura un processus de transition parallèle concernant la maintenance de la zone racine, etc., etc.? Est-ce que cette question est abordée dans la question que vous posez à la communauté opérationnelle. Parce qu'on en a parlé hier.

MILTON MUELLER : Si vous regardez le texte que j'ai proposé, je pense que j'aborderai cette question aussi.

Nous pouvons peut-être avancer maintenant.

L'idée ici, c'est de poser cette question avec l'ajout d'un petit paragraphe expliquant que cette question est posée à partir de questions que nous avons reçues de par la communauté et en fixant un délai pour obtenir la réponse. Vous êtes d'accord avec cela? Très bien. Alors, je vais continuer.

J'ai proposé également un texte où l'on dit que l'on est inquiet par rapport à certains nombres de principes concernant la transparence, etc. Je vous laisse lire le texte et voir ce que vous en pensez.

---

C'est un peu long pour lire à voix haute, à moins que quelqu'un veuille le faire...

Alissa, vous avez donné la main. Nous vous donnons la parole.

ALISSA COOPER :

Oui. Eh bien, je crois que ça va dans une bonne direction et c'est un bon texte, me semble-t-il. En ce qui concerne la meilleure utilisation de notre temps, je ne crois pas que l'on devrait travailler là-dessus maintenant, mais envoyer cela sur la liste d'envoi. On va demander si d'autres personnes pensent également que ça va dans la bonne direction. Ce n'est pas totalement en rapport avec la teneur de nos propos. Et donc, il va y avoir des nouveaux textes qui vont être rédigés par rapport aux réponses à nos commentaires. Donc, en général, on va citer des commentateurs spécifiques. Ou bien, on peut avoir un point de vue plus large, dire « une partie des commentateurs ». Alors, est-ce qu'on va citer précisément les commentateurs? Donc, si on fait ça chaque fois, ça va être à mon avis assez difficile, mais c'est une question que j'aimerais lancer au groupe tout entier, mais j'apprécie beaucoup les efforts qui ont été effectués jusqu'à présent.

Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Donc, qu'est-ce que vous ciblez avec ce texte? Telle est la question. Vous allez donner cela à la NTIA, vous allez insérer un nombre de commentaires qui ont été effectués avec le nom des personnes ayant effectué ces commentaires. Donc, c'est le premier point que j'aimerais

---

soulever. Et deuxièmement, résumer comme vous le faites ici dans la dernière phrase, avec les opérateurs qui partagent leurs opinions, je n'ai pas personnellement une opinion sur ce que cela veut dire, si c'est bien ou pas, plutôt que de trouver d'autres termes pour exprimer cela.

MILTON MUELLER : J'ai donc Russ Mundy. Joe d'abord. Joe veut prendre la parole. Joseph.

JOSEPH ALHADEFF : Merci beaucoup. Étant donné que je vais écrire un de ces textes, j'apprécierais en effet de ne pas avoir à citer tout le monde parce que j'aime dormir, personnellement. Tous les commentaires parlent de transparence, de consultations. Je ne sais pas si je l'ai vu ici. Je crois que c'est peut-être un oubli. Je crois qu'il faut replacer cela. Il y a beaucoup de texte, peut-être que j'ai raté la section. On parlait de la transparence...

MILTON MUELLER : Oui, au deuxième paragraphe. Lorsque je cite ces commentateurs, le [peu clair] pensait que la transparence, la transparence des processus de transition. En fait, « transparence », je l'ai retiré – ces mots, je les ai retirés de votre bouche. Assurant que nous allons établir cela en collaboration et en consultation. Donc, vous voulez qu'on change le terme « par transparence »?

---

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Je crois que je me concentrais sur une autre chose. J'avais raté cette partie. Mais – donc, si on cite tous les commentateurs, je crois que – les Suédois avaient également indiqué cela. Donc, j'ai peur que l'on oublie par accident de citer un commentaire parce qu'on parlait de transparence également – l'entité suédoise en parlait, et on risque de l'oublier si on essaie de citer tout le monde. Donc, quelques commentateurs – ça, ça donne une idée, ce concept de dire « quelques commentateurs », « peu de commentaires », « peu de personnes s'étant exprimées », « beaucoup de personnes », ainsi de suite. J'avouerais que ça pourrait être utile de parler en ces termes plutôt qu'essayer de citer tous les commentaires.

MILTON MUELLER : Je pense que c'est bien de voir l'envergure et la gamme des parties prenantes. C'est beaucoup de société civile. Ce n'est pas seulement de la société civile, pas seulement des ccTLDs, c'est vraiment une liste importante de personnes très variées qui ont réagi, envoyé des commentaires. Mais j'entends bien ce que vous dites lorsque vous dites que l'on risque d'oublier certaines personnes et certains commentaires.

ALISSA COOPER : Milton, je pense que l'on va terminer la liste de personnes voulant intervenir.

LYNN ST.AMOUR : Peut-être que Russ Mundy était avant moi.

---

MILTON MUELLER : Russ Mundy, vous avez la parole.

RUSS MUNDY : Merci, Milton. Merci d'avoir composé ce texte tant important. C'est un texte important et les concepts qui y sont exprimés sont importants. Ils doivent être communiqués. Une de mes inquiétudes est la suivante. Comment allons-nous communiquer cela et des documents de cette nature qui sont assemblés par nous à la suite des commentaires publics? Nous avons un véhicule, la partie zéro, un moyen de communication, mais nous allons avoir des changements, nous aurons des changements au texte. Et nous risquons donc d'obtenir des critiques si on n'a pas une autre période de commentaires publics et personne, je crois, ne veut une autre période de commentaires publics. Donc, comment va-t-on va gérer un document de ce type? Ce que je pensais, c'est qu'on pourrait ajouter à notre proposition des annexes qui pourraient résumer les points principaux obtenus à partir des commentaires publics et qu'on ne fasse pas de changements fondamentaux à notre partie zéro, mais qu'on inclut ce type de document en annexe. Ce n'est peut-être pas la meilleure manière de procéder, mais je ne sais pas, c'est une possibilité, me semble-t-il.

MILTON MUELLER : Merci beaucoup, Milton.

Lynn St. Amour, vous avez la parole.

---

LYNN ST.AMOUR : Je voulais répondre à la question d’Alissa. Et Joe a couvert cela et j’ai vu l’équipe PTI qui hochait la tête en approbation. Je crois qu’on a besoin d’accessibilité. Il faut être très clair, définir ce dont on parle et il faut que ce soit accessible aux personnes qui ne connaissent pas les détails.

Un commentaire par rapport à ce qu’a dit Milton. Nous connaissons ces organisations, leur communauté, mais beaucoup de personnes ne connaissent pas cela. Donc, essayez d’exprimer avec les termes « société civile » ou « organisation gouvernementale » — ou ça peut être une bonne – je crois que Demi a essayé de mettre des commentaires sur Adobe Connect également. Je viens de l’apprendre. Merci beaucoup.

MILTON MUELLER : Nous avons Kavouss et ce sera la dernière personne à prendre la parole sur ce sujet.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Milton. Je ne sais pas ce que vous suggérez à l’ICG de faire avec ceci, avec cet extrait. Est-ce que nous sommes un bureau de poste pour communiquer cet extrait? On ne sait pas si ça correspond bien aux véritables commentaires effectués par les personnes à la NTIA. On ne sait pas. C’est une référence pour nous qui est intéressante, pour voir s’il y a des points que l’on doit prendre en considération. Mais on ne cite pas les commentateurs de cette manière, me semble-t-il. Donc, c’est très bien, c’est une très bonne référence, mais qu’est-ce que vous voulez faire avec cela? Je ne crois pas que nous devrions communiquer cela tel quel, verbatim, à la NTIA, comme partie de notre travail. Parce

---

qu'on a peut-être simplement pris l'essence d'une proposition, mais est-ce que vous pourriez clarifier cela?

Et j'ignore ce qu'est IGC. Je vois le terme « IGC »... Ah, mais c'est une faute – une erreur typographique. Ah! C'est l'ICG alors! Je vois... Très bien. Juste un point de clarification, donc.

MILTON MUELLER :

Moi, je crois que le public pour cela – tout d'abord, les personnes ayant effectué des commentaires, on leur dit des choses importantes, on leur dit : « Premièrement, on vous a entendu. Il y a des choses que vous nous demandez que nous ne puissions pas faire, ça ne fait pas partie de notre travail dans le cadre de notre mandat. Il y a des interdépendances. Nous devons également communiquer avec la NTIA. Et donc, indiquer à la NTIA qu'il ne s'agit pas d'un bureau de poste qui va délivrer des textes de cette manière. Il y a des choses importantes qui doivent être communiquées aux parties prenantes, comme la NTIA. »

Donc, je crois que nous allons continuer de travailler à ce document sur la liste et nous aurons terminé cette section d'ici peu.

Alissa Cooper.

ALISSA COOPER :

Oui. Donc, pour conclure un petit peu, où allons-nous avec cela? Qu'allons-nous faire de ces documents? Peut-être que l'on peut rehausser le niveau un petit peu. Ce n'est peut-être pas très anglais ce que je viens de dire, mais comment dire... Je crois qu'il y a un rapport



---

entre ce qui a été dit dans les commentaires et ce que croit avoir compris l'ICG. Donc, il y a des généralisations, on essaie de résumer un petit peu ce qui a été dit, d'interpréter les propos. Moi, je crois que l'on pourrait mettre cela dans la partie zéro peut-être. Ce serait plus – voilà ce que pense l'ICG, c'est une synthèse de ce que nous avons entendu provenant de la communauté des messages et des réponses qui ont été envoyés. Donc, voilà ce que j'essaie de dire.

MILTON MUELLER : Joe.

JOSPEH ALHADEFF : Oui, Alissa, je me demandais : un rapport périodique, ça pourrait être utile pour nous, me semble-t-il? Et ça pourrait être la base d'un rapport périodique ce document pour nous-mêmes? Ça va être un document qui va nous permettre de dire qu'on va envoyer quelque chose à la communauté, on va travailler sur ce rapport, l'éditer, le corriger. Je trouve ça intéressant comme document de suivi qui va nous permettre de suivre notre travail. Je vois que c'est un document qui montre bien que nous sommes responsables dans notre travail et qui parlent de notre processus également. Je crois qu'on pourra revenir en arrière et dire « voilà le travail qu'a fait l'ICG », et ce sera très clair.

ALISSA COOPER : Je n'ai pas très bien compris. « Ça », ça irait où?

---

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Eh bien, je crois que le résumé, ça devient notre document interne qui nous guide. Je ne crois pas que cela appartient à la partie zéro du document. Ça, ça – à mon avis, la proposition d'intégrer les questions que nous avons reçues, les décisions que nous prenons, les actions que nous avons engagées, je crois qu'il faille au niveau interne suivre comment nous avons gérer ces questions, ces réponses reçues et pour être transparent, ça doit être disponible pour le public pour bien leur montrer qu'on a été sérieux dans notre travail et qu'on a fait ce que l'on nous a demandé d'effectuer.

Je vois des personnes qui acquiescent. Il semble que ce soit une bonne idée selon le Groupe.

ALISSA COOPER : Donc, quelques actions que nous allons prendre à la suite de cette séance. Premièrement, nous allons écrire une action indiquant – Joe, c'est quoi, l'action?

JOSEPH ALHADEFF : Lorsqu'on identifie des thèmes ou des points importants, nous créons ces résumés et nous voyons sur quoi nous décidons d'agir et sur quoi nous décidons de ne pas agir, comment nous avons trié un petit tous les commentaires reçus. Parce que sinon, nous allons avoir un tableau Excel qui va être absolument horrible. Donc, je crois que ce concept de regrouper les questions par thème, par concept, c'est intéressant si on utilise une version de plus haut niveau avec l'aspect granulaire des commentaires. Moi, je crois que, comme disait Milton, ce n'est pas une seule – on peut dire que ce n'est pas une seule partie prenante qui

---

pensait cela, mais qu'il y a peut-être plusieurs groupes qui pensaient la même chose.

PATRIK FÄLSTRÖM : Oui, on essaie de prendre – de faire une action. Milton, je crois que c'est important. Parce que je vais parler par la suite – on a besoin de votre aide.

MILTON MUELLER : Je crois qu'il faudrait séparer le résumé des commentaires et les conclusions de l'ICG. Retirer des commentaires, par exemple « Joe a lu une proposition hier et on a conclu quelque chose à la suite de l'analyse du commentaire ». Donc, il faudrait que ce soit séparé. Résumé du commentaire, décision de l'ICG.

C'est très très bien le travail qui a été effectué. Surtout, gardez cette version. Mais je crois qu'il faudrait produire un résumé pour tous les thèmes que nous traitons, tous les sujets que nous traitons. C'est important.

PATRIK FÄLSTRÖM : Oui, j'avais peur de cela. Je n'osais pas le dire moi-même. Mais c'est...

MILTON MUELLER : Pour les plus complexes, je crois. Donc, résumez surtout les plus compliqués.

---

ALISSA COOPER : Je crois que la séparation, c'était au niveau horizontal. Le PTI, c'était au niveau horizontal. Donc, il me semble que nous prenons les tendances horizontales qui sont les plus importantes, voir ce que nous avons raté et manqué en fin de journée. Et je crois qu'on va demander de nous porter volontaires pour travailler à ces résumés au niveau horizontal. Donc, on a déjà couvert pas mal de choses, mais comme vous l'avez dit auparavant, ils vont tous être dans le rapport; ils doivent être cohérents avec les mêmes types de détails, mêmes types de format. Je crois qu'on peut travailler en ligne là-dessus. On n'a pas besoin de parler des détails durant cette réunion.

MILTON MUELLER : Alissa, merci beaucoup.

ALISSA COOPER : Milton, je crois que vous devriez éditer les questions. Ou c'est déjà fait?

MILTON MUELLER : Je ne l'avais pas encore dit, mais c'est fait.

Très bien. Donc, merci beaucoup. Je crois que nous allons maintenant passer la parole à Patrik Fälström, qui va nous parler du PTI.

PATRIK FÄLSTRÖM : Oui. Eh bien, nous avons vu les questions en rapport au PTI et j'ai envoyé des transparents qui vont être présentés, si tout cela se passe bien, sur l'écran. Nous avons donc pris en compte les différents problèmes et nous avons essayé de les mettre dans différentes

---

catégories. Donc, je crois que – ce n'est pas le texte qui est le plus important, c'est le processus qui compte, qu'est-ce que l'on veut effectuer avec ces différents problèmes, comment les gérer. Donc, j'ai essayé d'utiliser le chiffrage que nous avons déjà pour avoir des points de référence. Et la première catégorie dont a parlé la communauté, donc, ce serait très bien si les membres de l'ICG qui connaisse plus de détails sur ces processus peuvent valider nos conclusions.

Permettez-moi de dire autre chose. Nous avons eu une réunion où nous avons parlé de cela ce matin. C'était au moment du café. Et c'était avant ma première tasse de café, et je ne suis pas très en forme le matin! Donc, s'il y a des erreurs sur le document, c'est parce que je n'avais pas pris assez de café. Donc, n'hésitez pas à me corriger.

Donc, les catégories sont celles sur lesquelles nous avons pris des actions. Donc, regardez le transparent suivant et vous aurez donc les résultats.

On passe au transparent suivant s'il vous plaît. En ce qui concerne l'équipe CRISP, le plan IANA, le rapport qui s'instaure entre l'équipe CRISP et le plan IANA avec le PTI. Donc, ce qui est compliqué dans cette situation, c'est que deux des commentaires pendant la consultation ouverte, le 72 et le 133 ont clarifié quelques problèmes en rapport avec la proposition CRISP IANA Plan. Certains de ces commentaires sont intégrés à d'autres commentaires. C'est une situation assez intéressante. Premièrement, si 72 et 133 couvrent ces problèmes, est-ce que nous devrions inclure les informations de 72 dans 133 et dans la section 0 telles quelles ou bien est-ce que nous devons repartir vers ces communautés, revenir vers ces communautés et leur demander? C'est

---

un petit peu complexe. Donc, par exemple, pour être plus précis, en tant qu'ICG, nous avons reçu les commentaires 72 et 133. Nous avons plus d'informations que les personnes qui ont envoyé 72 ou les personnes qui ont envoyé 133. Donc, c'est une question d'harmonisation en quelque sorte.

ALISSA COOPER : Je pense que c'est correct. Il faudrait peut-être revenir aux communautés et leur dire : « Voilà les questions que nous avons reçues et voilà les réponses que nous avons. »

PATRIK FÄLSTRÖM : Donc, si on compare les diapos qui vont suivre, comme je vous avais dit, c'est un peu compliqué, car certaines réponses, nous en avons déjà reçu dans les commentaires 72 et 133.

Kavouss, je vois que vous souhaitez intervenir.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. J'hésitais un petit peu.

Je suis d'accord pour ne pas inclure quoi que ce soit dans la partie zéro, mais je pense qu'il faudrait obtenir des confirmations de la part des communautés qui sont concernées directement par cette question afin de pouvoir obtenir une réponse plus précise. Donc, revenir aux communautés, leur demander de valider ces réponses.

---

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci beaucoup, Kavouss.

Alors, pour les questions qui sont listées ici, je pense que celui qui va écrire la question à poser aux communautés opérationnelles devra lire les commentaires 72 et 133 pour être sûr que la question soit bien posée à partir des informations dont nous disposons parce qu'il y a différents canaux par lesquels ces questions ont été posées.

Diapo suivante.

Les autres questions que nous avons pu recueillir concernent le Conseil d'administration de la PTI. Il y a certains points qui concernent des questions de précisions, de demandes de précisions. Nous pensons que par rapport à ces commentaires, nous devons revenir aux opérations – aux communautés opérationnelles pour qu'elles puissent examiner de plus près ces commentaires ou ces questions. Ensuite, nous avons d'autres questions, d'autres commentaires que j'ai divisés en deux. D'un côté, les commentaires qui sont plus reliés aux communautés, c'est-à-dire des commentaires par rapport auxquels les communautés devraient intervenir. Et la diapo suivante, des commentaires qui demandent des précisions, et à ce moment-là, c'est l'ICG qui doit donner des précisions. Donc, vous voyez la séparation entre ces deux types de commentaires.

Et la dernière diapo, il faudrait aborder un processus. Nous suggérons donc un processus, à savoir on prend chacun de ces groupes de commentaires, à l'exception du premier – quoi qu'il faille bien sûr le voir aussi. Donc, examiner les commentaires de chaque groupe, voir si les catégories dans lesquelles on les a regroupés sont correctes, décider s'il faut une demande de précisions ou de clarifications sachant qu'à

---

quelques exceptions près, nous avons déjà certains textes et nous voulons avoir un certain contexte par rapport à ces commentaires. Et à ce propos, il faut un petit peu de travail pour savoir s'il y a un contexte pour chacun de ces commentaires pour voir s'ils doivent être dans une catégorie ou une autre.

Et lorsqu'on parle aux communautés, il faut donc voir si nos conclusions sont correctes ou s'il faut demander des précisions aux communautés opérationnelles et donc, nous assurer que la question a été bien posée et que l'examen du commentaire a été correct.

Voilà un petit peu le processus auquel on a pensé pendant cette matinée. Je ne sais pas si on doit le faire au niveau du groupe dans son ensemble ou bien s'il va falloir que des membres individuels de l'ICG s'occupent de certaines catégories en particulier à partir de leurs propres connaissances, de leurs propres compétences. Parce que comme Joe l'a dit, certaines de ces questions ont déjà été discutées au sein des communautés opérationnelles. Donc, il ne faut pas arriver à des conclusions qui ont déjà été abordées par les communautés opérationnelles. Donc, il serait peut-être utile que les membres de l'ICG qui ont participé à ces discussions au sein des communautés opérationnelles nous aident à aborder ces commentaires.

Je ne sais pas si vous voulez apporter des précisions, Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

C'est très clair pour moi. J'ai lu tous les documents et je me suis rendu compte que certaines questions étaient répondues déjà dans les documents juridiques. Donc, en théorie, ces questions avaient déjà une



---

réponse, mais comme Patrik l'a dit, ce serait impossible pour une seule personne d'examiner toutes ces questions, car il y a des détails à prendre en compte. C'est pour cela que si tout le monde pouvait y participer, ce serait beaucoup plus utile. Ensuite, pour ce qui est des clarifications, Patrik a bien dit que les diapos ont été élaborées très vite. On a copié/collé certaines questions/réponses, mais on n'a pas tout à fait le contexte de chacun des commentaires. C'est pour cela qu'il faudrait revenir sur chacun des commentaires pour être sûr que le contexte est bien pris en compte. C'est pour cela qu'il faudrait donc examiner les commentaires, voir ce qu'ils disent par rapport à notre propre document, voir s'il y a une demande de clarification par rapport à la partie zéro de notre document. Et à ce moment-là, nous pouvons donner la clarification, si cela est approprié et si elle concerne la proposition en elle-même, nous allons devoir revenir aux communautés pour qu'elles nous donnent des précisions. Mais à ce moment-là, il faudra réexaminer les commentaires pour être sûr où trouver la réponse, car la diapo ne donne pas tout à fait le contexte de chacun de ces commentaires.

Lynn.

LYNN ST.AMOUR :

Un commentaire général par rapport au travail de ce matin. Je pense que nous étions d'accord pour dire que pour la partie zéro, on avait besoin d'une nouvelle section, une section concernant la PTI dans son ensemble, car nous avons beaucoup de questions par rapport à cela, est-ce que cela est harmonisé il faut certaines clarifications qui ne

---

figurent pas encore dans notre partie zéro. Après, il faudrait clarifier tout cela.

Alors, je voudrais savoir si vous êtes d'accord pour ajouter une section dans la partie zéro qui parle de la PTI et des trois communautés opérationnelles. Je pense que nous sommes tous d'accord par rapport à la séparation. Il y a une question par rapport à la séparation qui devrait être abordée, car cette séparation comporte plusieurs aspects.

Et il faudrait travailler davantage, que ce soit dans la partie zéro ou ailleurs, par rapport au modèle opérationnel aujourd'hui, car quand on parle de la séparation, c'est que c'est une question majeure qui affecte la sécurité, la stabilité. Mais il peut y avoir d'autres personnes qui ont une autre position, il faudrait donc voir quel est le modèle aujourd'hui et ce que l'on entend par « séparation ». Il faudrait peut-être inclure cela dans la partie zéro. Nous avons parlé un petit peu au cours du petit-déjeuner et j'ai un peu eu le sentiment de – j'ai voulu comprendre un petit peu ce que vous en pensez, donc savoir ce que la séparation implique et quelles seraient les conséquences d'une telle séparation. Voilà un petit peu les domaines qu'il faudrait aborder.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci, Lynn. J'avais oublié de mentionner cette partie.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Patrik. Deux questions ou - deux commentaires plutôt.

---

Tout d’abord, quand pendant le webinaire avons-nous répondu à certains commentaires ou certaines questions concernant la PTI et pourquoi nous étions arrivés à cette solution finale sur la liste de diffusion ou la salle Adobe? Je pense que les réponses données n’ont pas été suffisantes. Les gens qui ont posé ces questions ne sont pas conscients des longs débats qu’il y a eu par rapport à cette question et ne sont pas au courant des sept autres possibilités qui ont été envisagées avant d’arriver à la conclusion que la PTI a été la solution retenue. La PTI a été l’aboutissement d’un long débat qui comporte des aspects juridiques. Et il faut peut-être inclure une partie du texte rédigé par le Conseil juridique pour préciser notre réponse et expliquer pourquoi on est arrivé à cette solution. Voilà mon premier commentaire.

Mon deuxième commentaire concerne les diapos. Que veut-on dire dans le point E, « Référence à la communauté »? Voulons-nous demander des précisions à la communauté? La Communauté, à ce moment-là, devrait examiner notre commentaire. Pourquoi, donc, il y a une nouvelle référence à la communauté? Je n’ai pas compris...

PATRIK FÄLSTRÖM :

Je pense qu’il s’agit d’une erreur de copier/coller de ma part. Je m’en excuse.

Joe, vous pouvez peut-être préciser...

---

JOSEPH ALHADEFF : Il y a deux concepts qui sont réunis dans une même liste. Il y avait l'idée de clarifications – je pense qu'on n'avait pas bu suffisamment de café quand on a fait cette diapo. L'idée, c'est qu'il y a une clarification qui est demandée à la communauté. Voilà une première étape. Ensuite, il faut voir si la réponse, nous pouvons l'obtenir de la communauté ou bien s'il faut l'obtenir ailleurs. Et si c'est la communauté qui s'en occupe, il faudrait que tous les membres de l'ICG contribuent aussi à rédiger la réponse. Dans certains cas, on a pu identifier le contexte, mais pour d'autres cas, on n'a pas pu le faire.

PATRIK FÄLSTRÖM : Elise.

ELISE GERICH : Je reviens à cette discussion qu'on a eue pendant le petit-déjeuner. Je voudrais attirer l'attention sur un point qui est important, un point horizontal, un concept horizontal. C'était que la plupart des commentaires que nous avons examinés voyaient un petit peu les communautés dans des silos et ne voyaient pas le panorama général. Il serait donc utile que l'ICG devienne l'instrument de communication avec les communautés opérationnelles et que l'on puisse dire comment ces communautés opérationnelles envisagent de communiquer entre elles par rapport à cette question, car il y a un fil en commun dans ces commentaires. Et je pense que les commentaires font référence à cette idée de coopération. Donc, en tant que membres des communautés opérationnelles, il faut comprendre qu'il s'agit de cette perception des gens qui ont fait des commentaires, à savoir qu'ils ne voient que les

---

fonctions – les communautés des fonctions IANA agissent de manière – agissent en coopération.

Je voulais donc attirer l'attention sur cet aspect.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Vous avez tout à fait raison. Il faudrait donc réitérer cela, expliqué comment ces questions ont été discutées au sein des différentes communautés opérationnelles. Et comme Lynn l'a dit, nous, au sein de l'ICG, nous pouvons préciser cela ou bien il faudrait demander aux communautés opérationnelles que nous allions tirer les bonnes conclusions ou bien leur demander des clarifications. Il y aurait donc un tri à faire ou un filtre, comme vous voulez l'appeler. Mais je pense qu'un commentaire horizontal est celui que vient de citer Elise, à savoir que les gens pensent que les communautés travaillent en solitaire. Et nous parlons pourtant d'un écosystème pour assurer la sécurité, la stabilité. Et cela comporte un travail en coopération. Beaucoup de commentaires ont abordé cette question de la coopération.

Daniel, est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose?

ALISSA COOPER :

Je suis sur la liste aussi.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Désolée. Je ne vous avais pas vu.

---

ALISSA COOPER :

Tout d’abord, je pense que c’est très utile d’avoir clarifié cela. Je pense que nous avons beaucoup d’expertise autour de cette table pour répondre à ces questions et ne pas avoir à revenir aux communautés pour poser ces questions. Cette expertise n’est pas là, nous avons des commentaires aussi qui sont très utiles, par exemple le commentaire de l’IAB concerne directement cette question de la coopération. Donc, notre position par défaut devait être de se dire : « Pouvons-nous y répondre nous-mêmes? ». Si nous ne pouvons pas, à ce moment-là, nous allons poser la question aux communautés. Mais nous sommes tous ici parce que nous représentons des unités constitutives et nous ne devons pas oublier cela.

En ce qui concerne le processus à suivre, si on revient au début des transparents, ma question est la suivante : allons — nous décider de ce que nous allons faire avec les commentaires qui sont groupés dans les diapos 1 et 2 maintenant, et pour les 3, 4 ou 5, nous suivons les processus qui viennent d’être proposés?

PATRIK FÄLSTRÖM :

Nous pensons que les diapos 1 et 2 sont déjà abordées. La diapo 1, après 2,3, 4, 5 - 2,3 et 4, pardon, et 5, nous suggérons que les gens qui possèdent déjà une expertise et qui ont participé aux discussions des communautés opérationnelles essaient d’y répondre, y compris les gens qui n’ont pas participé forcément à ces discussions, mais qui ont l’expertise. Par exemple, pour la diapo numéro 2, les gens qui ont participé aux groupes IANA Plan et CRISP peuvent nous guider par rapport aux questions que l’on devrait donner à ces commentaires, et on ferait la même chose pour les autres diapos.

---

Est-ce que cela est clair?

ALISSA COOPER : Est-ce que les diapos 3, 4 et 5 concernent les gens qui ont participé au CWG? J'essaie de voir qui va s'occuper de quelle question.

PATRIK FÄLSTRÖM : C'est une bonne question. La diapo 2 est liée à l'IANA Plan. La Diapo 3 est liée à la PTI, donc ce sont les gens qui ont participé aux discussions du CWG. 4 et 5 concernent plutôt les communautés opérationnelles.

ALISSA COOPER : Très bien. Donc, tu veux prendre des groupes de personnes? Une nouvelle fois, j'essaie de comprendre quelle est l'action que nous allons prendre. Est-ce que quelqu'un va diriger cela? Bon, soyons constructifs.

PATRIK FÄLSTRÖM : Je parle beaucoup, j'en suis conscient. Je crois qu'on a besoin d'un groupe pour le transparent 2 et un groupe pour 3, 4 et 5. Pour chacun de ces trois groupes, nous avons besoin de volontaires, de bénévoles, qui vont travailler à ces problèmes dans la communauté opérationnelle. On a besoin de volontaires. Et je ne dis pas explicitement s'ils doivent être de cette communauté ou pas.

Kavouss, vous avez la parole.

---

KAVOUSS ARASTEH :

Un commentaire et un point de clarification. Donc, repartez au transparent 4. 4, oui. « Problèmes de séparation ». Je ne comprends pas D1D, « Inquiétudes sur le rôle du GAC, un rôle du GAC accru dans le Groupe de travail sur la séparation », mais le GAC n'a aucun rôle. Je ne comprends pas pourquoi on parle d'un rôle accru : le GAC n'a pas de rôle là-dedans! Donc, l'ICG clarifie la situation de demain. Je ne comprends pas ce que cela veut dire dans le cadre de notre mandat. Je ne vois absolument pas de quoi vous parlez. Donc, pour répondre à D1D, le rôle du GAC. Ça, ça vient du commentaire 125. Et votre réaction et le type de réactions que nous devrions utiliser lorsque nous filtrons ces messages, si c'est quelque chose qu'on a déjà traité dans la discussion qu'il y a eu durant ces processus : très bien. Donc, D1D, on le met sur le premier transparent. Mais hier, on n'en était pas là. Donc, par exemple, si vous participez à la prochaine étape, vous aurez peut-être les compétences, les perspectives nécessaires pour ce faire. Moi, personnellement, je pense que c'est bien de faire passer un maximum de choses sur le transparent 1. C'est au Comité opérationnel de faire leur travail. Parce que parfois, nous, on n'a pas assez de connaissances. Donc, le texte de D1D vient d'un commentaire, ne vient pas de nous. Alors, évidemment, ils ne comprennent pas tout ce qui se passe, mais c'est dans leur contexte. En ce qui concerne ça, par contre, ce sont mes termes que j'employais. Je parle de – ce que je voulais dire – je n'étais pas très clair, je vais vous l'expliquer. Il semble que selon nous, certains des commentaires parlaient d'un changement dont certains registres, bureaux d'enregistrement opèrent aujourd'hui, et ces changements pour les registres, à l'avenir, lorsqu'ils vont opérer dans le cadre de ce qui est décrit par les communautés opérationnelles... Donc, il semble que ce soit le cas et que cela prêche à confusion et que les personnes ne



---

comprennent pas bien comment ces registres fonctionnent aujourd'hui. Donc, c'est une question de contrat, c'est une question d'interprétation également. Comment est-ce que l'on va interpréter les propositions de la communauté des opérations?

PATRIK FÄLSTRÖM : Nous avons beaucoup de personnes maintenant qui veulent la parole. Donc, Joe est en premier.

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Je voulais répondre précisément à un commentaire effectué par Alissa. Je suis d'accord : lorsque nous sommes capables de répondre, répondons! Mais si une partie de notre réponse – on en a parlé ce matin au petit-déjeuner, si nous répondons à une – un comité opérationnel, je crois qu'il vaille mieux que le Comité rajouter ses commentaires plutôt que de rajouter nous-mêmes des commentaires. Donc, ça dépend si c'est clair ou pas. Il y a certaines personnes qui ne comprennent pas très bien où placer leurs commentaires également.

Deuxièmement, la séparation. Et ça, ça me concerne beaucoup. C'est ce qui paraît le plus important. Pourquoi? Parce que nous avons un problème de crédibilité au niveau de la séparation qui a été exacerbée par le processus. Les communautés ont travaillé ensemble depuis longtemps. Ce processus a permis aux communautés de répondre par eux-mêmes à beaucoup de points.

Il y a des personnes qui se posent des questions. Est-ce que les communautés sont toutes d'accord sur la proposition? Parce que rien

---

n'est clair sur ce processus de consultation entre les communautés. Et c'est extrêmement utile, même si l'IAB l'a déjà indiqué, même si on a déjà répondu à ces questions, si une communauté s'est penchée là-dessus. C'est extrêmement utile de se poser cette question, de la renvoyer aux communautés pour que les communautés puissent répondre et qu'il y ait une cohérence thématique et qu'il y ait une meilleure coopération et collaboration sur ces domaines de gouvernance de l'Internet.

Je crois que vous aviez tout à fait raison : les communautés ne comprennent pas toujours bien tout le fonctionnement, notre fonctionnement, le fonctionnement au niveau global. Elles ont peur du changement! Elles voient ce processus et elles s'inquiètent. Elles sont préoccupées parce que personne n'a parlé de la coopération qui existe. C'est pour ça qu'il faut le dire clairement qu'il y a un travail de coopération entre les trois communautés. Ça, c'est un commentaire – je crois qu'on lit en [filigrane] parmi tous les commentaires que nous avons reçus. Je crois qu'il faut que les communautés puissent répondre de leur propre manière à cette question. Elles doivent coopérer et se consulter d'une manière informelle pour atteindre la stabilité, la sécurité et la résilience de l'Internet.

Donc, je vais demander – s'il n'y a plus d'intervenants, je vais laisser la parole à six personnes qui doivent, dix minutes – cinq personnes, pardon, qui doivent – soyez assez rapides, s'il vous plaît.

Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAIL :

Oui, très rapidement. J'allais proposer que nous retournions vers le transparent numéro 1 pour que l'on voie un petit peu tout ce qu'il y a

---

dessus et qu'on voie ce qui appartient au premier transparent, la première diapo, et ce qui doit être mis sur la diapo 1 par rapport aux autres diapos.

PATRIK FÄLSTRÖM : Oui, Milton.

MILTON MUELLER : J'aimerais revenir sur D1D. Le problème du GAC, le rôle du GAC. Je crois qu'on en a parlé pas seulement dans 125, mais c'est un problème de CCWG. Parce que c'est un problème d'interdépendance entre – et un problème de séparation également. Donc, comment est-ce que le CCWG va se sortir de tout cela? Donc, il y a une grosse controverse sur la distribution des votes. Si le GAC va participer ou pas à ces mécanismes, ou bien c'est un membre régulier avec cinq votes, combien de votes aura le GAC, quel sera leur statut et ainsi de suite. Donc, je crois que cela a un impact sur le processus de séparation du PTI. Je ne sais pas exactement comment – si c'est un problème très grave, mais ce n'est pas quelque chose qui arrive par hasard sur la table.

PATRIK FÄLSTRÖM : Paul Wilson.

PAUL WILSON : D1A. Je crois que la proposition du Groupe CRISP fait référence à la résolution des conflits et des litiges et arbitrage ou c'est une question de mise en œuvre. On en a parlé au niveau des SLA, hein?

PATRIK FÄLSTRÖM :                   Wolf.

WOLF-ULRICH KNOBEN :           J’essaie de trouver une approche pratique pour travailler avec pragmatisme sur ces questions. Lorsqu’on commence à remplir ces matrices si difficiles, on nous demande de commenter comment apporter des résolutions. C’est notre point de vue. Et très souvent, vous n’avez aucune idée des recommandations. Je crois qu’il fallait en parler dans cette salle. Je vois qu’on a besoin d’aider pour travailler à la résolution de ces commentaires. Peut-être en petits groupes. Je suis tout à fait d’accord avec cette approche et j’aimerais donc demander et me porter volontaire pour travailler sur la diapo numéro 3.

PATRIK FÄLSTRÖM :                   Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :                Oui. Je crois qu’en ce qui concerne le rôle du GAC, je crois que les personnes qui ont écrit ce commentaire n’ont pas bien compris la composition. 17 membres composent le groupe travaillant avec la séparation et le GAC fait partie de ces membres. Donc, est-ce que le GAC ne devrait pas participer à cela? Il y a beaucoup beaucoup d’autres personnes. C’est bien clair. Ça a été mal compris ou bien les gens sont contre le GAC? Ils ne veulent pas du GAC? Ça, c’est un autre problème, hein?

PATRIK FÄLSTRÖM : Alissa.

ALISSA COOPER : Oui. J'allais faire une proposition.

Oui, oui, je note...

Alors, premièrement, pour rebondir sur ce qu'a dit Joe, donner la possibilité d'éditer les propositions aux communautés, je crois qu'on peut leur donner la possibilité de faire cela éventuellement, mais attention au calendrier. Qu'est-ce qu'on va leur demander de faire? En combien de temps? Pour certaines communautés, ce sera impossible d'avoir un consensus sur un nouveau texte, s'ils veulent corriger un document qui a déjà été publié. J'apprécie le fait que ce serait très bien de revoir un petit peu ces textes, mais en deux semaines, arriver à un consensus, ça ne va pas fonctionner, ça ne va pas marcher. Donc, soyons bien conscients de cela. Je crois que c'est plus facile de clarifier vers nous auprès de l'ICG leur point de vue, leur position. Mais attention au calendrier pour atteindre le consensus. Cela me semble difficile en très peu de temps. Mais je comprends pourquoi ils veulent faire cela, mais ça va être difficile.

Alors, l'autre point sur – si chaque communauté opérationnelle soutient les autres dans leurs capacités à effectuer leur travail. On a reçu des commentaires de la part des communautés qui nous ont dit s'ils soutenaient la proposition ou pas, s'ils pensaient que c'était faisable ou pas. Le Plan IANA, réponse au Plan IANA, « pas d'objections » nous

---

disaient beaucoup de communautés. Donc, si on leur repose une question, on va recevoir la même réponse. Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne idée, mais il me semble qu'on a déjà beaucoup reçu de la part des OC, des communautés opérationnelles, donc il faut être prudent. Si on pose trop de questions, on risque de tourner en rond. Donc, quels processus allons-nous utiliser?

Patrik nous disait qu'il a besoin de volontaires pour la 2, la 3, 4, 5. Donc, voilà ce que je suggérerais. On a besoin de trois groupes. Donc, diapo 2, c'est le problème CRISP, IANA Plan. Russ Housley et Alan Barrett travaillent ensemble. Je propose cela.

Pour la diapo 3. La diapo 3 sur l'écran, s'il vous plaît... Il est question du Conseil d'administration, du PTI, donc Wolf-Ulrich avec Yuri et Alan. Merci beaucoup. D'accord. Ça vous va? Très bien, vous êtes d'accord. Parfait. Yuri, c'est bon? Très bien, d'accord.

Et maintenant, pour les transparents 3, 4, 5, on a besoin de personnes qui sont engagées dedans. Je dirais Martin Boyle et Paul. Yuri. Milton?

Milton, vous voulez travailler à la séparation? Donc, voilà ce qu'on va vous demander de faire. Revoir les textes des commentaires reçus sur ces thèmes pour bien comprendre, bien comprendre les propositions, faire une recommandation à l'ICG sur les actions à prendre, ne rien faire – c'est une possibilité. On met ça sur la diapo 1, ce n'est pas dans notre travail, ç'a déjà été fait, ou bien est-ce qu'on doit clarifier le texte? On a déjà beaucoup parlé de cela. On peut poser les nouvelles questions aux communautés opérationnelles ou bien leur indiquer pour information ce que l'on pense sans leur demander un retour. Voilà ce que l'on va vous demander. Et on en reparlera dans l'ICG et on prendra les actions.

---

Est-ce que cela vous convient?

D'accord. Alors, le calendrier. Ça, c'est un autre problème. On veut vraiment que tout soit terminé à Dublin et que ce soit bien fait. Je crois que ce serait très bien d'avoir vos recommandations pour notre prochaine conférence téléconférence téléphonique mercredi. Donc, est-ce qu'on peut faire cela avant mercredi? En temps universel... 11 h UTC. Ça vous donne au moins un jour pour faire cela, de retour chez vous... C'est trop tôt? Oui, ça semble être dans deux heures. Je regarde autour de la salle, je sais que vous êtes dans des fuseaux horaires et c'est compliqué pour coordonner tout ça. Donc, essayez d'avoir bien avancé avant qu'on se reparle mercredi et on fera le point mercredi prochain lors de notre conférence.

Est-ce qu'il y a une autre action pour voir comment les communautés coordonnent actuellement leur travail? Est-ce que l'on doit faire un travail là-dessus? J'avais entendu ça de ce côté de la salle, je crois.

ELISE GERICH :

Je l'ai dit au petit-déjeuner. Il ne faudrait pas que ça vienne de l'ICG, me semble-t-il. Il faudrait que les communautés fassent un travail ou fassent une déclaration indiquant qu'elles veulent coopérer. Il ne s'agit pas d'adopter les trois propositions, il s'agit de l'avenir. Tout le monde a un peu peur de l'avenir. Que les communautés continuent à travailler comme sur des autoroutes différentes, avancer sur des autoroutes et des routes différentes et qu'il n'ait pas d'interaction. Il faut qu'il y ait des interactions entre les communautés. Avec Joe, on en a parlé au petit-déjeuner, il est très important que ces communautés travaillent ensemble. Il faut que ce soit clair, il faut que ce soit dit, il faut que ce

---

soit publiquement indiqué. Je crois que l'ICG peut décider de la manière d'avancer, mais je crois que ça devrait venir des communautés, ce serait beaucoup mieux.

JOSEPH ALHADEFF :

Juste une précision. Cette coopération à l'avenir devrait être précisée dans cette déclaration. Mais je pense que la question de savoir quelle est la coopération à l'heure actuelle est tout aussi importante. Et cela ne doit pas forcément venir des communautés, car une partie de notre travail, c'est de rendre compte que les gens ne comprennent pas tout à fait en quoi consiste cette coopération, quels sont les mécanismes en place pour assurer cette coopération. Et c'est cela qu'il y a – il faut penser à ce que les communautés doivent dire en ce qui concerne les processus et leur possibilité de travailler après la transition.

On a eu des commentaires par rapport à savoir quels sont les mécanismes de coopération à mettre en place après la transition. Et ces commentaires ont traversé toutes les questions liées à la séparation. C'est le fil de commentaires le plus important de la consultation publique. Et donc, si nous réussissons à répondre à ces commentaires ou à ces questions, ce serait quelque chose de très utile.

ALISSA COOPER :

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Je suis plus ou moins d'accord avec ce que Joseph Alhadeff vient de dire. Je ne pense pas que l'ICG doit décrire les mécanismes de



---

coopération ou de collaboration. Nous devrions peut-être parler des mécanismes ou des approches de collaboration et de coopérations existantes et puis demander aux communautés de parler aussi de ces mécanismes. Mais il ne faut pas que nous expliquions en détail quels sont ces mécanismes. C'est une bonne idée d'essayer de préciser ces mécanismes de coopération de manière générale.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Ce matin, Elise, Lynn et moi-même avons dit qu'il y a une grande partie de tout cela qui a été faite. Donc, nous allons chercher un petit peu sur Google et voir ce qui a été fait en ce sens, de manière générale, et ce serait utile peut-être de chercher ces informations. Et je parle ici de tout ce qui a trait à la collaboration, à la coopération de manière générale. L'ICG n'est pas en mesure d'inventer une coopération, mais si nous pouvons demander aux communautés opérationnelles de décrire comment elles fonctionnent en coopération, je pense qu'à ce moment-là, on pourra faire référence à cette explication qu'elles pourront nous donner.

ALISSA COOPER :

Est-ce que nous pouvons revenir à la diapo numéro 1?

La suggestion de Manal était de revenir sur cette première diapo et voir si vous pensez qu'il y a des éléments ici qui n'ont pas été traités suffisamment. Si c'est le cas, je vous prie de me le faire savoir, et à ce moment-là, nous allons incorporer ce point dans notre ordre du jour. L'idée n'est pas d'en parler ici, maintenant.

PATRIK FÄLSTRÖM : La diapo numéro 1 a un certain nombre de points. Ce n'est pas très sûr que l'on doive les traiter maintenant.

ALISSA COOPER : Nous pouvons donc regarder cette liste et voir s'il y a des questions qui n'ont pas été suffisamment traitées. À ce moment-là, on va les incorporer à notre ordre du jour pour les traiter plus tard.

Vous avez besoin de plus de temps?

JOSPEH ALHADEFF : Merci.

Je pense qu'il y a des demandes de précision, mais la façon dont un des points est élaboré, le point E, je pense que ce point-là n'a pas été suffisamment abordé.

ALISSA COOPER : Pensez-vous qu'il faille l'incorporer dans une autre diapo. Alors, on va le mettre à plus tard ce point-là.

Martin.

MARTIN BOYLE : J'ai une question de fond, à savoir ce que l'on veut dire quand on est suffisamment traité ou résolu? Parce que nous n'allons pas résoudre cela, nous allons pouvoir dire : « Il s'agit de propositions de consensus.

---

Elles ont fait l'objet d'un soutien généralisé et on a quoi? Cinq commentaires qui ont été reçus et qui ne sont pas d'accord. » Donc, je ne sais pas si c'est satisfaisant de dire « résolu ». Il faudrait peut-être clarifier cela.

PATRIK FÄLSTRÖM : Ce que l'on a mis dans cette diapo, c'est exactement ce que vous venez de dire. Il y a eu des processus de consensus qui sont arrivés à des conclusions qui ne vont pas dans le sens des commentaires qui ont été produits, mais toutes ces questions font l'objet de débat.

MARTIN BOYLE : On devrait être très clair par rapport à la documentation et par rapport à la conclusion que nous tirons à partir de la documentation dont nous disposons.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour. Vous m'entendez?

ALISSA COOPER : Bonjour. Nous vous entendons. Allez-y, Jean-Jacques.

---

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Le point C2, « Composition du Conseil d'administration de la PTI », je suggère de voir le point C22 parce que dans le C21, on suggère que la composition du PTI incorpore des membres du Conseil d'administration de l'ICANN. Et si je ne m'abuse, au moins dans un commentaire, peut-être le commentaire numéro 50 – et le Secrétariat pourra me corriger si je me trompe –, on disait que le Conseil d'administration de la PTI devrait être équilibré non seulement du point de vue géographique, comme c'était suggéré dans le commentaire 53, mais aussi au niveau des groupes de parties prenantes. Merci beaucoup.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Je pense que nous allons regarder dans la matrice et voir comment cela a été traité. Est-ce que l'on pourrait ajouter cela comme un point d'action? Très bien.

Russ Mundy, vous aviez demandé la parole.

RUSS MUNDY : C'est la même question – c'était pour dire la même chose que Martin.

ALISSA COOPER : Manal.

MANAL ISMAIL : Je voulais répondre à Martin. Je pense qu'ici, nous avons mélangé deux catégories de commentaires. Ceux par rapport auxquels nous ne devons rien faire, mais qui concernent des points fondamentaux, par exemple des gens qui ont des préférences par rapport à certaines solutions et

---

puis d'autres commentaires qui font référence à des sujets qui ont été débattus en profondeur. Donc, certains de ces commentaires n'ont pas besoin d'actions de notre part.

ALISSA COOPER :

Je pense que c'est un bon commentaire, je pense que c'est une bonne approche à suivre, à savoir ce que nous devons faire ou pas par rapport à ces différents commentaires et ces catégories de commentaires.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Je suis d'accord avec ce que Martin vient de dire. Je pense que le titre devrait être traité au lieu de résolu par un processus de consensus. Par exemple, la PTI, ce n'est pas résolu, il y a les experts qui se sont penchés là-dessus. Et en ce qui concerne la composition du Conseil d'administration, cela a été traité ou abordé par un processus de consensus et non pas résolu.

ALISSA COOPER :

Merci. Nous allons donc revenir à notre ordre du jour. Voilà, l'ordre du jour est sur l'écran. Nous allons donc maintenant voir les critères de la NTIA.

Question pour Wolf-Ulrich. Vous allez traiter la question des ccTLDs pendant une demi-heure, trente minutes. Je pense que cela pourrait prendre davantage de temps. Vous pensez la même chose? D'accord.

---

Je pense que vous n'avez qu'une demi-heure et j'ai peur que vous n'ayez pas suffisamment de temps pour bien traiter la question des ccTLDs. Alors, je peux vous mettre un peu avant dans l'ordre du jour, si vous êtes d'accord...

WOLF-ULRICH KNOBEN : Vous m'entendez?

Je ne suis pas très familiarisé avec les ccTLDs, mais plus avec la GNSO. Mais j'ai préparé mon intervention. Il y a des points plus controversés que d'autres à aborder, mais cela va dépendre de la discussion qu'on aura. Trente minutes pourraient être suffisantes. Je n'ai pas de problème par rapport à cela, mais je ne sais pas ce que pensent les autres membres de l'ICG. Mon objectif, c'est de prendre une demi-heure.

ALISSA COOPER : Très bien. Alors, nous allons faire notre pause maintenant et nous allons nous retrouver à 11 h 15.

[PAUSE]

---

PATRIK FÄLSTROM :                   Donc, bienvenue à nouveau à notre séance de travail. Nous allons poursuivre.

Nous avons quelques questions. Mohamed a envoyé ses vêtements et ses bagages partout dans le monde et il a dû aller acheter de quoi s'habiller. American Airlines l'a envoyé dans une autre ville américaine! Mais il était habillé quand même! Je l'ai vu, je l'ai croisé et il avait trouvé de quoi s'habiller.

Bon, je ne vais pas continuer sur cette lancée.

Elise, vous avez la parole.

ELISE GERICH :                       Oui, je voulais fermer une action que nous avons décidée au numéro 1. J'ai la diversité géographique du Conseil d'administration, c'était le numéro 50. Nous sommes d'accord pour que cela soit réglé par la communauté.

PATRIK FÄLSTROM :                   Merci beaucoup. Donc, je crois que nous tous, nous allons regarder cette première diapo et voir tout ce qu'il y a dessus. Ce sont des points qu'on n'a pas besoin de gérer, donc il faut continuer à y réfléchir. Donc, moi, je fais un petit peu l'aller-retour et je crois qu'on va continuer notre travail. Ce n'est pas du tout geler, donc en effet, c'est très bien de pouvoir laisser ou mettre sur la diapo 1 ces points. Donc, continuons avec Jo qui a la parole. Merci beaucoup, Joseph.

---

JOSEPH ALHADEFF :

Oui. Nous avons donc des diapositives à vous présenter. La prochaine, s'il vous plaît.

Oui. Donc, voilà. Merci... Non, ce n'est pas ça. C'est la suivante. Voilà « Critères NTIA/Soutien pour le modèle multipartite ».

Donc, on a mis des numéros, des numéros parfois approximatifs, des chiffres approximatifs. Donc, si l'on suppose — nous avons un pourcentage assez important, donc 80 % qui sont en faveur de cela, plus ou moins 80 %. C'était une proposition où il y a des commentaires favorables au point de vue général et puis c'était de moins en moins favorable. Il y a quelques questions défavorables, mais individuelles. Mais il y a eu moins de personnes qui ont commenté. Il y a eu le concept en général où c'était plus favorable et puis des questions parfois où les réponses ont été plus négatives. La majorité – au niveau de la majorité qui ne soutient pas le modèle multipartite, est-ce que c'est le soutien participatif, est-ce que c'est la question de l'inclusion? Une partie de cette question, c'était sur les dynamiques de pouvoirs dans la communauté, la représentation de toutes les parties prenantes. Et la définition du modèle multipartite, la définition de ce qui est perçu au niveau de la NTIA, ce que ça veut dire le modèle multipartite, il y a eu des commentaires en ce sens. La Communauté n'a pas encore beaucoup participé. Il y a des inquiétudes, des parties de la communauté auront plus de mal en raison de problèmes, barrières linguistiques, culturelles, géographiques, de distance, elles auront plus de mal à participer.

Donc, est-ce que vous voulez partager plus? Je vois sur l'écran... Oui, très bien. Donc, on avance assez vite.



---

Donc, sur la gauche, vous avez le texte que j'ai envoyé par courriel. Je vais revenir là-dessus. Nous avons les questions sur la droite. Alors, la société civile, les universitaires et ainsi de suite ont souligné que c'était les questions qui étaient soulevées. Auparavant, nous avons pris cela en compte, nous avons envoyé cela à la communauté et nous avons eu un retour, il y a eu des déclarations de processus supplémentaires non nécessaires, c'est là où on a étoffé un petit ces points. Et pour les clients mondiaux, c'est le concept de l'inclusion, ça. On peut dire que c'est une question sur l'inclusion, en fait.

Page suivante, s'il vous plaît.

Alors, les critères NTIA. Maintenir la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS. Donc, ce qui a été bien capturé, c'est l'inquiétude de certains sur l'aspect unilatéral, avoir un système parallèle, un DNS parallèle. Quelques commentaires ont été en ce sens et cela dépend si cela soutient bien les responsabilités et la responsabilité de l'ICANN. C'est une question de dépendance qui pourrait avoir un impact sur la sécurité, la stabilité et deux autres points qui ont été mentionnés, dont plusieurs commentaires. C'était les fonctions de la zone racine. Parce que plusieurs personnes avaient l'impression que si on ne gérait pas bien les problèmes de la zone racine, eh bien, là il y aura évidemment un problème la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS et de l'Internet. Donc, ça, ce n'est pas mis sur l'écran, mais on l'a lu dans certains commentaires en rapport avec la sécurité et la stabilité.

Passons à la diapo suivante. Merci.

*Répondre aux attentes des partenaires et des clients d'IANA.* Donc, ce n'était pas très clair... il y avait parfois un petit conflit à ce niveau. Donc,

---

les réponses n'ont pas toujours été claires. Donc, ce problème n'a pas été bien déterminé en fait. La plupart des personnes répétaient quelque chose qu'elles avaient déjà dit. Elles se justifiaient. C'est vrai également pour la question de l'ouverture. Dans de nombreux cas, les personnes se répétaient et reparlaient une nouvelle fois de sécurité et la stabilité, la résilience de l'Internet. Donc, ces deux questions n'étaient pas nouvelles. En majorité, c'était positif, mais il y avait quelques préoccupations sur l'ouverture. Par rapport aux attentes, passons à la diapo suivante. Ça, c'est l'ouverture, l'aspect ouvert, le caractère ouvert de l'Internet. Ça, c'était plus large comme question. C'était intéressant parce qu'il y avait des gens qui étaient inquiets. Que de rester aux États-Unis pourrait créer un risque de déstabilisation si les États-Unis intervenaient. Il y avait une inquiétude également d'un seul commentaire, je crois, que le PTI pourrait essayer de devenir une organisation intergouvernementale.

Vous savez, il y a beaucoup de points de vue hypothétiques, hein?

ALISSA COOPER :

Une organisation internationale pas intergouvernementale...

PATRIK FÄLSTROM :

Oui, en effet, c'est le rôle au niveau législatif du gouvernement américain qui se posait. On a déjà eu beaucoup de réponses à ce sujet avec Kavouss, le rôle du GAC dans le CSC et les ccTLDs, les propriétaires des ccTLDs. Le fait que l'ICG ne demande pas une immunité juridique et qu'il puisse y avoir des interférences gouvernementales. Je ne sais pas sur quelle base juridique on pourrait résoudre cela. Ceci dit, voici les

---

commentaires. Moi, ce que j'essayais de faire, c'est de résumer un petit peu ces réponses avec un texte. Donc, s'il vous plaît, mettez-le sur l'écran de gauche pour que nous puissions observer ce texte. Donc, on dit que 75 %, ce sont des chiffres approximatifs. Donc, lorsqu'on parlait de cela, on se disait que ce serait bien d'avoir une description des réponses sans que ce soit trop spécifique. On vous l'a envoyée. Vous l'avez à l'écran. Il y a une affirmation générale de la proposition. Je crois qu'on peut éliminer les 75 %. 75 %, donc, soutenaient la proposition. Descendons un petit peu s'il vous plaît. On a parlé de l'inclusion. Et là, on parle des inquiétudes du multipartisme dans le cadre de l'agenda de Tunis, les inquiétudes sur les processus communautaires pour l'inclusion formelle. Donc, la question, c'est : comment gérer cela? Comment gérer ces réponses?

J'essayais de trouver des réponses. Moi, je veux parler section par section. On peut analyser ça comme ça parce que l'inclusion, c'était une des sections. Mais en ce qui concerne l'inclusion, mis à part, je crois, la participation mondiale, c'est une inquiétude – je crois que toutes les questions avaient été répondues par les processus communautaires ou s'ils n'aimaient pas une définition du modèle multipartite dans le cadre de la NTIA... Donc, je ne vais pas m'inquiéter et du libellé. On peut y travailler en ligne. La question de l'inclusion, c'était même si cela avait été géré par la communauté. Pour information, on peut dire à la communauté que les inquiétudes sur la participation mondiale basée sur les problèmes de barrières linguistiques, culturelles, frais de déplacement ou [peu clair] géographiques, on en a déjà parlé, on a déjà essayé de régler cela au niveau des communautés. Mais je pense que lorsque l'on parle des problèmes d'inclusion, il faut être sensible à cela.

---

Je n'étais pas conscient du fait qu'on a déjà beaucoup parlé de cela dans le cas de processus des communautés, mais j'aimerais parler de l'inclusion. J'aimerais, Mesdames et Messieurs, que vous puissiez vous exprimer sur le sujet de l'inclusion.

Mon ordinateur est un petit peu endormi, donc si vous avez – si vous levez la main sur l'ordinateur, je ne vais pas le voir. Donc, dites-moi si vous voulez prendre la parole.

Maintenant, silence ça veut dire approbation, n'est-ce pas?

Donc, je n'entends pas d'objection, personne ne soulève d'objection. Donc, cela ressemble fort à une approbation. Question précise, est-ce que vous savez s'il y a des questions sur la participation mondiale, des inquiétudes sur la participation mondiale, si on en a parlé de cette inclusion, de ces barrières linguistiques, culturelles [peu clair] géographiques et ainsi de suite...

ALISSA COOPER :

Les critères de la NTIA, il faudrait que je revienne un petit peu là-dessus. Mais si je me rappelle bien, la proposition est basée sur le modèle multipartite. On regarde ce modèle multipartite. Mais est-ce que ça veut dire que le processus a été multipartite? Est-ce qu'on a inclus un maximum de personnes? Quel processus avons-nous utilisé? Donc, ces personnes ont fait référence au processus de développement d'une proposition. Et je ne crois pas qu'on devrait mettre l'évaluation de nos réponses dans cette réponse. Je crois qu'il faut qu'on se penche sur les critères précisément.

---

Est-ce que c'est clair ce que je viens de dire?

PATRIK FÄLSTROM : Oui.

ALISSA COOPER : Alors, la question, c'est : quelle est la séparation? Comment, en effet capturer cela? Oui, nous avons absolument besoin, dans la partie zéro ou dans un résumé, de capturer les plaintes sur le processus et de répondre aux questions que vous avez posées. Est-ce qu'il y a eu des plaintes auprès des OCs? Nous devons expliquer la manière avec laquelle nous avons géré ces commentaires. Je ne crois pas que ces explications vont être dans le même endroit que les critères que nous allons commenter. Je suis d'accord pour dire que le concept de ne pas agir peut être utilisé.

JOSEPH ALHADEFF : Je crois que dans le document de résumé, si une question a été posée, même de manière incorrecte, le concept, c'est qu'un document de résumé ne va pas être mis sur la partie zéro. C'est la manière dont nous traitons les questions soulevées, questions soulevées dans un contexte parfois incorrect. Ce qui pose problème. Ce que je pense pouvoir faire – et j'arrive aux mêmes conclusions, c'est qu'il n'y a pas d'action à prendre par rapport à ces items parce qu'ils ne font pas partie de cette partie du processus multipartite et on n'a pas à proposer d'actions, en fait. Mais est-ce qu'on pourrait trouver une autre manière de gérer ces

---

questions? Où les gère-t-on? On en parle-t-on dans la partie résumée, dans la partie zéro?

ALISSA COOPER :

Je crois qu'on doit en parler dans le document de résumé. Absolument. Mais puisque je suis au micro, on peut dire — assez précisément me semble-t-il — que nous avons évalué l'ouverture et l'inclusion du processus. Nous avons eu des commentaires, nous avons reçu des commentaires sur ces processus. Et je crois qu'on peut dire véritablement qu'il n'y a pas de limites aux efforts de la collectivité pour qu'on ait un processus des plus ouverts. Nous avons reçu que peu de commentaires, avec des plaintes. Je crois que nous avons observé une large participation, donc je crois que le processus était ouvert et inclusif. C'est ma conclusion.

Donc, vous allez donner la parole à d'autres personnes...?

JOSPEH ALHADEFF :

Oui. Je vois des personnes voulant s'exprimer.

RUSS MUNDY :

Merci, Joe. Une petite suggestion. On peut assumer que nos processus et les autres processus des OC, des communautés opérationnelles, étaient ouverts et ils étaient aussi inclusifs que possible parce qu'en tant que concepteur de cela, on ne peut pas garantir que tout le monde a été présent. Donc, on a inclus toutes les personnes qui se sont présentées, mais les personnes qui ne sont pas venues, évidemment, ces personnes étaient absentes, et on ne peut rien faire. Donc,

---

ouverture, inclusion, absolument pour toutes les personnes qui se sont présentées. Mais est-ce que toutes les personnes se sont présentées? Telle est la question.

JOSPEH ALHADEFF :

D'autres commentaires?

Très bien. Donc, nous allons descendre un petit peu sur ce document et on va être les deux écrans – l'écran de droite et l'écran de gauche – un petit peu au diapason pour que l'on couvre les deux mêmes thèmes sur ces deux écrans. Donc, nous allons maintenant parler de stabilité et de sécurité de l'Internet. Voilà. Très bien.

Donc, sécurité et stabilité, on a indiqué qu'il y avait quelques points qui n'avaient pas été capturés sur la droite. J'ai essayé de les noter. Donc, c'est une hypothèse, je crois que la question de la juridiction qui se posait, le risque de fragmentation, ça, ce n'était pas – ça n'a pas été beaucoup répété dans les commentaires. Arriver à des actions, pouvoir faire répéter les règles, ce est-ce que – ça, c'est les problèmes juridiques qui vont se poser lors de la mise en place. Les pistes de travail également vont se pencher là-dessus — elles se sont déjà penchées là-dessus. Et enfin, l'impact de la séparation entre plusieurs opérateurs va-t-il avoir un impact sur la sécurité, la stabilité? Ça dépend de ce que nous décidons. Si l'on renvoie des questions de ce type à la collectivité, commentaires sur la séparation. Et nous allons voir si nous transmettons ou pas — pour plus de débats – ces questions, les problèmes de zone racine également. Il y a parallèlement une piste de travail sur la zone racine et sa maintenance. Donc, c'est le processus dont parlait Milton sur lequel il travaille. Et pour moi, la stabilité, la

---

sécurité, pour clarifier les choses, il y a une séparation, il y a un processus parallèle pour les zones racines. Mais je crois qu'on a déjà beaucoup parlé des problèmes qui se posaient au niveau de la sécurité et de la stabilité. Donc, il n'y avait pas de nouvelles actions à prendre en rapport avec la séparation et la RZM.

Donc, si quelqu'un veut prendre la parole...

Russ.

RUSS MUNDY :

Je pense que le résumé, c'était pour inciter le débat et non pas pour ne pas en avoir un.

Oui, j'aimerais ajouter un élément. J'ai une question par rapport au point A. vous parlez de la PTI, le processus de séparation, la maintenance de la zone racine. Ici, on parle des différents types des questions liées aux commentaires qui ont été faits. Quand on parle de la PTI et du processus de séparation, devons-nous penser qu'il s'agit de sujets qui sont liés aux sujets que nous avons traités ce matin? Et à ce moment-là, la séparation fonctionnelle par rapport à la zone racine nous en avons parlé ce matin.

JOSPEH ALHADEFF :

Chaque fois qu'il y a eu un commentaire et qu'il y a eu une plainte par rapport à un élément, ils ont parlé de la stabilité, la sécurité de l'Internet. Donc, il n'y avait pas forcément un lien par rapport à la façon dont cela a été lié, mais cette question de la stabilité a été évoquée chaque fois. Donc, quand on parle de la PTI, bien sûr, on devrait peut-



---

être approfondir cette question parce que certaines gens pensaient que les éléments structures de la PTI pourraient créer des problèmes au niveau de la sécurité ou de la stabilité. Mais ces questions ont été, d'une manière ou d'une autre abordée dans les différentes communautés. Notre réponse consisterait à dire s'il faut compléter ou non ces questions par rapport à leur lien avec la stabilité et la sécurité.

Alissa.

ALISSA COOPER :

Je pense que notre évaluation par rapport aux critères de la proposition est couverte par tous les sujets que nous avons traités jusqu'à maintenant. Je ne pense pas que l'on ait grand-chose à ajouter. Bien sûr, on a parlé de la maintenance de la zone racine, du processus de séparation, de la PTI. Je ne pense pas que l'on ait grand-chose à ajouter. À part ce que l'on a dit, je suis d'accord avec vous. Je suis d'accord avec vous. Je suis d'accord avec vous sur le fait que ces éléments peuvent porter préjudice à la sécurité et stabilité, etc. Mais il faut expliquer à la NTIA comment la proposition répond aux critères qu'ils ont établis.

JOSPEH ALHADEFF :

Et à ce moment-là, il faut mettre en rapport cela avec les autres sections.

Kavouss.

---

KAVOUSS ARASTEH : Je suis tout à fait d'accord avec vous, Joe. En lisant les commentaires, je vois que quand le commentaire n'a pas d'arguments valables ou valides, il évoque la question de la sécurité ou la stabilité. Donc, je ne pense pas vraiment que cela doive faire l'objet d'un débat.

JOSPEH ALHADEFF : Merci beaucoup.

Pouvons-nous faire défiler le texte sur l'écran, s'il vous plaît?

On parle maintenant du rôle des gouvernements. Les questions ne sont pas dans l'ordre parce que j'ai pensé que l'ouverture et les attentes sont liées à beaucoup d'autres commentaires aussi, mais le rôle des gouvernements était associé à un certain nombre de commentaires. Il y a eu des commentaires par rapport aux rôles du gouvernement qui est très contraignant, qui est très réduit. Des inquiétudes par rapport à la juridiction. Il y a eu des commentaires qui parlaient d'améliorer ou de renforcer le rôle du GAC et des titulaires des ccTLDs. Dans le CSC, on parlait aussi du manque d'immunité. Je ne pense pas que l'on puisse envisager toutes les hypothèses. Et nous ne voyons pas en quoi nous devrions agir par rapport à ce point. Par exemple, tout ce qui a trait au rôle du GAC, je pense qu'il y a des précisions qui rejoignent des demandes de clarification qui ont été demandées dans d'autres commentaires, mais le point commun, c'est que cela relève d'un processus multipartite et non pas d'un processus intergouvernemental.

Je crois que j'ai Daniel et puis Kavouss.

---

DANIEL KARREBERG : Je suis tout à fait d'accord avec la remarque qui a été faite, à savoir que la sécurité, la stabilité semblent être évoquées de manière très générale dans beaucoup de commentaires. Néanmoins, je ne pense pas que nous, en tant qu'ICG, nous pouvons dire que ce n'est pas pertinent le fait d'évoquer la sécurité, la stabilité ne soient pas pertinents dans tous les cas. C'est pourquoi je propose de dire très clairement que nous avons pris en compte les références à la stabilité chaque fois qu'elles étaient suffisamment concrètes et liées à un problème en particulier. Quelque chose dans ce genre pour nous assurer que nous ne passons pas à côté ou n'ignorons pas des questions qui ont été soulevées. Je veux dire par là que si nous devons dire quelque chose à ce propos dans notre document, certains commentaires font référence à la sécurité la stabilité et nous pouvons en tenir compte seulement s'ils explicitent pourquoi ils font référence à la stabilité et à la sécurité.

JOSPEH ALHADEFF : Oui, je pense que j'ai bien compris.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Joe.

Je pense qu'une partie de ces commentaires sont liés aux activités du CCWG qui sont en cours, en discussion. Le GAC n'a pas encore décidé s'il va participer au vote. C'est encore en cours. L'ICANN a proposé une autre méthode, MEM, qui peut tout changer. Il n'y a pas de définition là-dessus encore. En ce qui concerne la PTI et les organisations

---

internationales, pourquoi y'a-t-il cette crainte? Je ne pense pas que cette crainte soit fondée. Donc, ce n'est pas une réponse que l'ICG doit donner, mais je ne pense pas que cet argument soit valable. Certains arguments qui sont avancés ici ne sont pas valides.

JOSPEH ALHADEFF : J'avais dit avant qu'on ne peut pas évoquer toutes les hypothèses possibles parce qu'il faut être plus spécifique. Si les gens le souhaitent, il faut traiter les questions qui sont spécifiques. En ce qui concerne la PTI, nous pourrions donner des précisions par rapport au GAC et par rapport aux votes. Je pense que ces documents, on pourrait essayer d'obtenir davantage de précision à partir de ces documents et adapter notre réponse à ces commentaires qui ont été faits.

Russ.

RUSS MUNDY : Vous avez bien utilisé votre panneau, hein?

JOSPEH ALHADEFF : Oui, je fais ça parce que sinon le panneau retombe chaque fois.

RUSS MUNDY : J'ai deux commentaires. Tout d'abord, puisqu'on parle du rôle des gouvernements, je vais parler d'abord de cette section. Je pense que ce texte ne reconnaît pas – c'est qu'il y a eu un grand nombre de commentaires que j'ai lu qui ne venaient pas de gouvernements, d'ailleurs, et ces commentaires disaient que les gouvernements ont un

---

rôle à jouer en tant que partie prenante dans l'environnement, dans l'écosystème multipartite. Et je pense que ce texte n'en tient pas compte parce que tous les commentaires n'ont pas été négatifs par rapport au rôle des gouvernements. Je pense qu'il serait peut-être utile d'inclure ces aspects, mais je ne me souviens pas exactement du numéro de commentaire.

Ma deuxième remarque concerne la stabilité, la sécurité. Il y a deux points dans ce texte où l'on parle de revenir à la communauté pour obtenir des réponses. Et dans ces deux cas, je ne pense pas qu'il y ait un si grand nombre de commentaires pour que ça vaille le coût de revenir vers les communautés, à moins que l'on puisse identifier ce que l'on veut que la communauté nous dise. Autrement dit, il faudrait savoir ce que l'on veut obtenir comme réponse de la communauté avant de leur poser la question. Donc, je pense que la question est un peu trop générale. À partir des discussions que l'on a eues, la question de la séparation comme un mécanisme qui peut préserver la sécurité et la stabilité, parce qu'en cas de défaillance de l'opérateur, il faut le remplacer. Je pense que par rapport à ces deux questions, il faudrait mieux préciser quelle est la réponse que nous souhaitons obtenir de la communauté. Autrement, notre question sera trop générale et la réponse que nous allons obtenir le sera aussi.

JOSPEH ALHADEFF :

Je pense que pour cette question, nous devons travailler en coopération. Il y a un groupe qui va s'occuper de la question de la séparation et donc, nous pouvons spécifier notre question en travaillant en coopération avec le groupe qui va s'occuper de la question de la

---

séparation. Je ne voudrais pas qu'on se répète à plusieurs endroits de notre document. Alors, nous allons donc considérer cela comme l'endroit où l'on va traiter cette question sachant que ces questions sont traitées ailleurs peut-être. Et c'est là où on pourra inclure le texte spécifique. Si vous êtes d'accord, nous allons donc considérer ces espaces comme des espaces réservés à certaines questions en particulier, et à ce moment-là, une fois qu'on aura peaufiné notre question, nous pourrons décider de laisser ou nous ces espaces. Merci.

Et je vais, bien entendu, inclure la question que vous avez soulevée par rapport au gouvernement parce qu'il y a eu des déclarations par rapport au fait que les gouvernements avaient un rôle à jouer, et cela peut être inclus ou considéré à la lumière des critères de la NTIA. Merci.

RUSS MUNDY :

Je voulais aborder la même question en ce qui concerne le rôle des gouvernements. Il a été mentionné que c'était quelque chose de positif si l'implication de ces gouvernements était positive. Je pense que cela respecte les critères, car il y a une espèce de tension entre ce qu'on attend des gouvernements et la façon dont cela doit être traité. Donc, le rôle des gouvernements est nécessaire, mais cela doit faire partie du processus multipartite. Un autre point concerne la question de notre demande de commentaires. Il est difficile pour nous parfois de consolider les commentaires concernant le processus dans son ensemble, car nous ne savons pas toujours comment relier les différents contenus aux différentes communautés opérationnelles. Et une possibilité pour l'ICG serait de pouvoir faire des déclarations par rapport

---

à la façon dont nous voyons les critères de la NTIA. Et cela pourrait nous aider à répondre à certains commentaires qui ont été formulés.

JOSPEH ALHADEFF :

Il y a beaucoup de commentaires qui commencent en disant : « Nous croyons que l'examen de l'ICG par rapport aux critères de la NTIA a été correct. »

Je crois que vous avez tout à fait raison, c'est là où nous avons un mandat un peu plus large, si nous pensons qu'il y a des éléments de notre proposition qui devrait être mise à jour ou clarifier. Je dois dire qu'après avoir examiné ces commentaires de révision de commentaires, de révisions des sources, je pense que la plupart des commentaires ont été révisés et on peut conclure que nous n'avons pas d'actions à prendre par rapport aux critères établis par la NTIA. Et je pense que c'est un domaine où nous devons analyser aussi des thèmes plus spécifiques et faire des références croisées. Par exemple, pour ce qui est de la question du GAC, nous pouvons le souligner en jaune sachant que nous allons résoudre ces questions en regardant le texte qui figure dans d'autres sections et en créant des références croisées par rapport aux réponses qui peuvent figurer dans la section de la PTI, par exemple. De cette manière, on peut arriver à avoir une réponse cohérente.

Russ, Milton et puis Alissa.

MILTON MUELLER :

Je voulais un petit peu remettre en question ce changement qui a été proposé par Martin et Russ. Je ne suis pas tout à fait sûr de la

---

pertinence de cette question. La question est simple : est-ce que la proposition répond aux critères de la NTIA par rapport au rôle des gouvernements? Nous devons dire « oui » ou « non ».

Il est vrai que certains commentaires disent : « Non, cela ne doit pas être remplacé par un rôle de gouvernement parce que les gouvernements doivent agir sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes », soit! Mais je ne pense pas que l'on doit élaborer davantage. Je pense qu'il faut tout simplement répondre à la question.

JOSPEH ALHADEFF :

Je vais essayer de répondre à Milton et puis je vais donner la possibilité aux auteurs de la suggestion de répondre.

Mais je ne pense – pardon, je pense qu'il faudrait – que ce ne serait pas négatif d'ajouter cette précision par rapport à la participation des gouvernements. Je pense qu'il y a une certaine confusion par rapport à la présence des gouvernements. Il y a des gens qui pensent que la seule présence des gouvernements peut créer un conflit.

MILTON MUELLER :

Où est-ce que cela est dit que la présence des gouvernements pourrait créer un conflit?

JOSPEH ALHADEFF :

Je pense que c'est une confusion qui est sous-jacente à certains commentaires.



---

MILTON MUELLER : Presque tous les commentaires disent qu'il n'y a pas de conflit ici. Si vous pensez qu'il y a un conflit... Dans la plupart des commentaires, le problème concerne peut-être le Gouvernement des États-Unis. Voulons-nous dire que c'est bon? Que les États-Unis soient encore impliqués même s'ils ne contrôlent plus la zone racine?

Je pense que la meilleure façon, c'est de répondre à la question de manière simple. C'est tout simple. La plupart des gens disent : « Non, il n'y a pas de conflits. »

Il y a des commentaires par rapport au rôle des gouvernements... Je ne sais pas, essayons de faire les choses simplement. Rester simple.

JOSPEH ALHADEFF : Nous avons Alissa. Martin, est-ce que vous voulez participer?

MARTIN BOYLE : Oui, je vais y participer.

JOSPEH ALHADEFF : Il ne lève pas le panneau, mais il lève sa main. C'est très bien.

Je vais donner donc la parole à Martin puis Kavouss et puis Daniel.

ALISSA COOPER : Je veux répondre à quelque chose que vient de dire Russ. Par rapport aux propositions individuelles qui ne s'occuperaient pas spécifiquement de certains de ces aspects. Donc, la proposition – je voulais simplement

---

dire qu'il y a des éléments qui figurent déjà dans les propositions et que nous avons dans les textes que nous avons pris des propositions. Cela est déjà écrit dans les propositions, ce qui est bien. Pour répondre à Milton, aux commentaires de Milton, je suis d'accord : nous devrions nous en tenir aux faits, mais je pense aussi qu'il serait raisonnable, pour répondre à cette question ou ailleurs, que nous expliquions un petit peu quel est le rôle des gouvernements plutôt que n'est pas le rôle des gouvernements. Je pense que ce serait une façon de répondre à des questions que les gens peuvent se poser, par exemple : quel est le rôle des gouvernements des États-Unis? Et cela au-delà du critère de la NTIA. Ce serait acceptable d'expliquer un petit peu comment participer à ce processus les gouvernements. Parce que les gens sont curieux par rapport à cela.

JOSPEH ALHADEFF :

Merci.

Martin.

MARTIN BOYLE :

Oui. Merci beaucoup, Joe. Je ne sais pas si je voulais intervenir ou pas, je me posais la question... Je crois que vous avez déjà abordé ces points, mais comme réponse directe à Milton : oui, il y avait des commentateurs qui se sont concentrés sur le rôle du GAC, par exemple. Le rôle accru du GAC. Donc, on prend quelques commentaires uniquement, un petit nombre de commentaires qui parlent d'un point très précis, très spécifique, d'engagement des gouvernements dans le processus, mais il y avait d'autres commentaires qui ont rendu bien clair

---

que l'engagement des gouvernements dans le processus était en fait un point très positif, sur lequel on pouvait construire et non pas un problème de domination qui posait un problème aux critères de la NTIA. Et cela ne représentait pas une solution menée par les gouvernements. Il a été clair qu'on ne voulait pas d'une solution avec une procédure gouvernementale. Et donc, si nous allons avoir des commentaires qui sont précisément sur ces points, eh bien, est-ce que cela va vouloir dire que les gouvernements vont être totalement [chuintés] du système et qu'ils vont être mis à l'écart du système? Parce que moi, je crois qu'il y a un aspect positif à un certain niveau dans la participation des gouvernements au processus. Et les commentaires que j'ai lus, il me semble, n'étaient peut-être pas au bon endroit. Merci.

JOSPEH ALHADEFF :

Avant de poursuivre, j'aimerais dire qu'Alissa avait essayé de donner un petit peu d'espoir. C'est ainsi que continue ce cycle, cette lueur d'espoir, c'est de donner un endroit dans le document pour parler du rôle des gouvernements étant légitime en tant que partie prenante, en tant qu'acteur. Cela permettrait de satisfaire un petit peu tout le monde.

Pour revenir sur ce qu'a dit Milton, je crois, Martin, que nous clarifions la position, quelque chose qui est déjà [peu clair] très positive dans notre document.

Donc, je crois que c'est une solution possible. Mais j'aimerais revenir aux interventions.

Kavouss a la parole.

---

KAVOUSS ARASTEH : Oui, Joe. Je soutiens la position de Milton. Nous devons éviter toute sympathie ou antipathie par rapport à une partie prenante. Qu'elles aient un rôle positif ou négatif, il faut répondre à la question. J'ai lu 37 des 47 commentaires; plus de 80 % — je crois qu'on est très démocrate. On ne peut pas aller plus loin que cela. La réponse doit être « oui » ou « non ». Et je crois que dans ce cas, la réponse est « oui ». Parce que si on commence à dire : « Oui, c'est un rôle positif ou un rôle négatif », on n'a pas à statuer là-dessus. Soyons neutres. Minimisons les commentaires sur la NTIA, sur les procédures NTIA. Je crois qu'il faut être d'accord avec moi, ce n'est pas à l'ICG de redéfinir ou interpréter les critères de la NTIA. C'était leurs critères. Notre rôle, c'est de dire « oui » ou « non » par rapport aux commentaires que nous avons reçus. On a reçu énormément de commentaires, mais c'était ouvert à tous et à toutes. Donc, je préférerais l'approche de Milton « oui » ou « non », sans expliquer. Plus on a de détails, plus on aura de difficultés à l'avenir, plus de critiques.

JOSPEH ALHADEFF : Michael.

MICHAEL NIEBEL : Merci. Eh bien, je comprends bien les points de vue qui ont été soulevés et l'esprit de ce que nous a dit Martin et je ne crois pas que l'on doit réinventer la roue. Je crois que les gouvernements ne sont pas présents dans ce domaine. Et on ne doit rien réinventer. Je crois qu'il faut être très clair par rapport aux commentaires. Je suis d'accord également avec ce qu'a dit Alissa, sa proposition. J'aurais [peu clair] que je me pose : est-ce que c'est lisible tout cela? Nous avons un texte où l'on

---

parle de l'immunité au niveau juridique notamment. Et pour quelqu'un qui ne connaît pas bien la question, l'immunité de qui? On parle de l'immunité de qui? Si on ne connaît pas les problèmes en détail, on ne comprend pas bien ce que ça veut dire.

JOSPEH ALHADEFF :

Merci beaucoup. On peut revoir cela. Il y a une question qui était véritablement un petit peu bizarre, je crois qu'on devrait l'ignorer totalement.

Oui, comment interpréter, en effet, l'immunité? C'était une question qu'il ne fallait pas souligner. C'est une question un petit peu séparée qui n'avait qu'un rapport assez distant par rapport aux thèmes que nous traitons actuellement.

Daniel, vous voulez intervenir ou pas?

Vous êtes parti de la table, d'ailleurs...

Donc, nous allons maintenant avoir l'intervention Xiaodong.

XIAODONG LEE :

Je soutiens tout à fait cela. On n'a pas besoin de plus de clarifications pour ces définitions, pour les définitions des rôles. Je crois qu'il y a eu beaucoup d'arguments sur les rôles des gouvernements dans le modèle multipartite. C'est difficile de définir ces rôles d'acteurs multipartites.

Donc, un autre commentaire. Comment s'assurer que la communauté comprend bien la proposition actuelle en ce qui concerne les procédures IANA? Donc, c'est cela qui m'inquiète un petit peu. Le rôle

---

du gouvernement américain, il faut que ce soit bien compris. Le contrat avec VeriSign également. Je crois qu'il faut clarifier les choses à ce niveau un petit peu.

JOSPEH ALHADEFF : Je crois que ce problème est en rapport avec les fonctions de la zone racine. Donc, je ne crois pas qu'il faille régler cela plus avant dans cette section du document. Je crois que cela dépend...

XIAODONG LEE : Ce n'est pas la fonction IANA qui est un problème...

JOSPEH ALHADEFF : Oui, d'accord, mais on a déjà beaucoup parlé du fait que cela n'était pas inclus dans nos attributions et que c'était une piste de travail parallèle.

Milton a clarifié cela avec les pistes de travail parallèles. Ça fera partie de notre document. Ça fera partie de notre document, mais pas à ce point-là. C'est pour ça que je ne veux pas en parler maintenant, pour ne pas prêter à confusion, pour rester précisément sur ce que nous devons traiter sur la transition NTIA parce qu'on ne nous a pas demandé de travailler là-dessus, mais ça fera partie du document à un autre endroit. Donc, je crois qu'après avoir vu les commentaires de Milton, on pourra le placer ailleurs. Point.

Donc, je vais essayer de résumer un petit peu le dernier point de la conversation. Et je crois qu'Alissa a gagné! Parce qu'il me semble que c'est une conclusion correcte. On n'est pas satisfait à 100 %, mais on est

---

arrivé à un niveau très élevé de satisfaction. Donc, ça, c'est véritablement ce que ça veut dire le consensus. Donc, on veut regarder la partie zéro, on veut voir s'il y a un endroit où nous devons clarifier le rôle des gouvernements comme participants au même niveau que les autres dans le cadre de l'inclusion, quelque chose de factuel. Disons que les gouvernements sont des parties prenantes et qu'ils sont les bienvenus pour participer aux processus et on va répondre à cette question de la manière la plus étroite possible. Si cela vous convient – Alissa, vous voulez mettre une note en bas de page à votre propre suggestion.

ALISSA COOPER :

Eh bien, j'aimerais revenir à la proposition pour voir où les éléments individuels sont mentionnés. C'est ce qu'on peut faire, hein? On prend en compte ce que dit notre proposition et je crois que les paramètres de protocoles ne parlent pas de cela parce qu'on fait référence aux processus IETF. Mais ce que je suggérerais, c'est que nous reflétions directement ce qui se trouve dans la proposition, par exemple de la communauté des noms, et qu'on ne fasse pas de paraphrase, mais que l'on cite directement ce qui est dit.

Milton, vous avez levé la main?

MILTON MUELLER :

J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Xiaodong. Il me semble que ce n'est pas tout à fait exact de mettre cela uniquement pour la maintenance de la zone racine en B a). Je vois qu'il y a des personnes qui sont inquiètes du rôle du gouvernement américain. Notre conclusion, c'est qu'il n'y a

---

pas d'ambiguïtés à ce sujet. Donc, je crois que ça ne causerait pas de problème que dans nos résumés, nous disions cela. Vous voyez ce que je veux dire?

Je vois que Xiaodong ne parlait pas seulement de la maintenant de la zone racine, mais de la perception de la domination du gouvernement américain. Certaines personnes sont encore inquiètes au niveau de la juridiction, mais je crois que cela défait un petit peu les critères.

XIAODONG LEE : Oui, je parlais – on parlait du contrat VeriSign.

JOSPEH ALHADEFF : Oui, Xiaodong.

XIAODONG LEE : Oui, je veux être bien compris la prochaine fois.

JOSPEH ALHADEFF : Donc, dernier point sur les ouvertures et les attentes.

Donc, je crois qu'on a déjà parlé un petit de cela. Je vais décider de réécrire cela, c'est une action que nous prendrons. Je mettrai en jaune, je surlignerai en jaune les thèmes pour référence croisée entre les différentes propositions. Donc, cela nous permettra de ne pas réinventer la roue. Je ferai circuler ce document à l'avance, avant notre conférence de mercredi, conférence téléphonique. Donc, n'hésitez pas à corriger le texte, à me faire savoir ce que vous voulez voir dans ce texte



---

et j'essaierai de chercher les parties de la proposition qui ont trait à ces différents thèmes. Donc, certains d'entre vous connaissent beaucoup mieux ces documents que moi. Merci de votre aide et de votre soutien dans ce travail que nous devons effectuer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Sinon, nous restons en temps et en heure et nous poursuivons notre travail.

ALISSA COOPER :

Merci, Joe. J'ai deux questions.

Est-ce que vous êtes prêts à faire la même tâche, de séparer, comme on l'a demandé à Milton, de séparer [peu clair] dans la partie zéro et il me semble que c'est une bonne base pour le début de document de résumé? Est-ce que vous pouvez faire des extraits, extraire des textes qui devraient appartenir plus logiquement à la partie zéro? Si vous pensez que c'est possible.

Qu'en pensez-vous, Joe?

JOSPEH ALHADEFF :

Je ne sais exactement s'il y a beaucoup que l'on peut mettre à ce niveau dans la partie zéro, mais il y a certains points qui devraient être en partie zéro, mais ça ne vient pas de cette partie. Mais je vais réfléchir à cela et voir ce que je peux faire avec ce document.

---

ALISSA COOPER : Autre question. Étant donné que vous avez commencé ce travail, est-ce que vous pouvez poursuivre – est-ce que vous pourriez être l'éditeur, le rédacteur et correcteur?

JOSPEH ALHADEFF : Je pourrais être co-correcteur. Parce qu'il y a des problèmes techniques qui me dépassent. Donc, donnez-moi un partenaire qui connaisse bien les aspects techniques et là je pourrai faire le travail.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. On va y réfléchir durant le déjeuner et nous reviendrons vers vous.

Nous allons maintenant passer aux ccTLDs, aux questions de ccTLDs et nous allons passer la parole à Wolf-Ulrich qui va donc nous parler des ccTLDs.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci.

Oui, j'ai quelques chiffres à vous présenter, quelques statistiques que nous allons mettre à l'écran pour les problèmes de ccTLDs. 17 commentaires en tout. Et la plupart d'entre eux proviennent des gérants des ccTLDs, des organisations représentant les ccTLDs. Et un commentaire de la ccNSO. Donc, voilà la représentation des commentaires que nous avons reçus. Un commentaire – un des commentaires sur les ccTLDs, eh bien, était relativement hostile. Je n'ai pas vu d'autres commentaires sur les 157 qui arrivaient à ce niveau

---

d'attente. Il y a des gens qui exprimaient un désaccord, mais il faut dire qu'il y avait un commentaire qui était carrément hostile. Donc, les commentaires que vous voyez sur la diapositive qui est à l'écran, je vais les passer en revue.

Il y avait un domaine en rapport avec un point général, un travail qui se continue avec plusieurs groupes en rapport avec les ccTLDs. Ce que cela signifie, c'est que les textes tels qu'ils sont dans le rapport ne sont plus valides parce que c'est un travail qui se poursuit et parfois, ces textes sont devenus obsolètes. C'est donc un point à prendre en compte parmi tous.

Lorsque nous allons continuer de travailler notre proposition, nous devons mettre à jour le texte parce que ce sont des documents vivants qui vieillissent. Il y a un développement de différents points de vue qui se fait. Par exemple, pour A1, un grand nombre de commentaires tournaient autour de la question en rapport avec le développement des politiques dans le secteur des ccTLDs en référence au document ICP1. Il y a des préoccupations et des inquiétudes dans les commentaires indiquant que cette référence au ICP1 devrait peut-être ne pas être mentionné dans la proposition. Les commentateurs requièrent que cette référence soit retirée. Et je me demande si c'est toujours un problème ou pas parce que je n'ai pas pu bien comprendre pourquoi cela n'a pas été débattu ou pourquoi on n'a pas encore trouvé une solution au CWG. Mais peut-être il y a une explication à ce sujet.

Un autre point un petit peu – qui pourrait être à controverse, un contentieux possible, c'est le système d'appel, les mécanismes d'appel, les recours. Donc, les commentateurs, je crois, n'ont pas bien vu que les

---

mécanismes de recours sont déjà dans la proposition pour la délégation, pour la redélégation. Et certaines disent que c'est un problème de PDP, de processus de développement de politiques. Et c'est la question qui se pose : que faire jusqu'à ce que ces PDP soient disponibles? Quels seront les mécanismes de recours, d'appel? Je crois que c'est une question qui est toujours ouverte, qui se pose toujours et qui peut prêter à la controverse.

Donc, il y a un commentaire en ce qui a trait – lorsque nous aurons les fonctions IANA, il y aura une équipe d'évaluation à l'avenir des fonctions IANA. Vous le savez, il y a une proposition du CWG. Il va y avoir l'établissement d'une commission de ce type, l'IFR. Et dans les chiffres qui sont indiqués ici sur le nombre de membres qui devraient être à cet IFR, ça, c'est le point 1-1, donc un membre – il y a un membre qui n'est pas de la ccNSO, ccTLD... Donc, ça, c'est une option. Ça doit être en option plutôt qu'une obligation. C'est une proposition que l'on effectue ce changement à l'IFR. Mais je crois qu'il faut être plus clair dans notre proposition à ce sujet et demander peut-être des explications.

Le D, le point D reflète la question de la transition. C'était un commentaire assez dur que nous avons vu et que j'ai qualifié d'« hostile ». Ce qui a été dit – c'est un point assez général, ce n'est pas bien expliqué, c'est un commentaire général disant qu'avec la transition – dans le cadre de cette proposition, cela rendrait les positions des responsables ccTLDs beaucoup plus difficiles, que ce soit au niveau individuel ou au niveau collectif. Donc, il n'y avait pas d'explication donnée, c'était une déclaration très abrupte qui avait été effectuée.

---

Le dernier point qui a été évoqué également dans d'autres environnements, ce sont les SLE, qui devraient être mis en place avant la transition. Les commentaires visent à ce qu'il y ait une référence à ce sujet dans les propositions. Ce point n'est pas controversé, il s'agit plutôt d'un travail qui est en cours. Une solution devrait être trouvée. Et la question est de savoir comment faire référence à cette question ici dans la proposition.

Ceci dit, ma conclusion, c'est que la question de l'ICP 1 et la question du PDP, la proposition d'un mécanisme de recours dans la proposition ici seraient les points qui devraient faire l'objet d'un débat plus en profondeur. Bien entendu, n'hésitez pas à lever la main sur Adobe Connect si vous voulez – si vous avez des commentaires.

Ma question, tout d'abord, est la suivante : à votre avis, est-ce que vous pensez que tout a été abordé? Y'a-t-il des points qui manquent? Y'a-t-il d'autres questions à ajouter?

Je vois Martin Boyle.

MARTIN BOYLE :

Merci beaucoup, Wolf-Ulrich. C'est une analyse très complète. Il y a eu des questions concernant la juridiction que l'on a vues apparaître, mais nous allons les traiter séparément. À mon avis, votre résumé reflète ce que j'ai pu voir dans les commentaires.

En ce qui concerne les cinq titres que vous avez élaborés, il y en a par rapport auxquels il faudrait rentrer dans les détails.

---

Le point 4 A, on indique là-bas une certaine difficulté pour interpréter le texte du rapport du CWG. Je me demande alors si l'ICG ne devrait pas dire que nous avons reçu ces commentaires et que nous souhaiterions que le CWG confirme que ces commentaires sont corrects.

Pour le point B, je pense que vous avez raison quand vous avez dit qu'il s'agit d'une question assez controversée. Il s'agit du processus de révision indépendant et du mécanisme de recours. Il y a différents points de vue par rapport à ce mécanisme de recours qui devrait être mis en place pour la délégation et la redélégation de ccTLDs.

Un processus d'élaboration de politiques prend du temps. Je dois reconnaître qu'il y aura un certain nombre de ccTLDs qui seraient très inquiets si toute action affectant un pays était reportée en raison de ce processus d'élaboration de politiques qui n'est pas en place. Je dirais qu'il s'agit plutôt d'une action qui devrait être mise en place après la transition.

Au point C, la révision des fonctions IANA, IFR, un texte a été rédigé et je comprends qu'il y a un nombre très petit de ccTLDs qui ne font pas partie de la ccNSO, mais qui font partie de l'environnement. Et chaque fois qu'il y a une révision des fonctions IANA, la question se pose à savoir si ces ccTLDs pourraient participer ou pas. C'est un point de précision qui pourrait être pris en compte. Mais je ne suis pas tout à fait sûr qu'il s'agisse d'un problème grave. On pourrait suggérer un texte qui pourrait dire que dans la mesure du possible, il devrait y avoir des ccTLDs qui n'appartiennent pas à la ccNSO.

En ce qui concerne le point D, il y a bien sûr des ccTLDs qui pourront dire que cette transition pourrait améliorer aussi la position des

---

gestionnaires des ccTLDs. Je pense que c'est une question de point de vue.

Je dirais uniquement qu'il y a un ccTLD qui a fait cette remarque.

En ce qui concerne le point E, les attentes de niveaux de services, le travail est en cours. Nous sommes tous conscients du fait qu'il faut avoir des attentes de niveau de services en place au moment de la transition ainsi qu'un processus pour adopter et modifier des attentes de niveau de service à l'avenir. Nous sommes tous conscients de cela et nous savons qu'il y a un travail en cours.

Je ne sais pas si on devrait rentrer dans le détail par rapport à cette question, je pense qu'il faudrait plutôt dire que nous sommes conscients qu'un travail est en cours par rapport à cette question.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup.

En ce qui concerne le point B, votre conclusion, c'est qu'il s'agit d'un point qui devrait être mis en place après la transition? C'est votre suggestion? Est-ce que j'ai bien compris?

MARTIN BOYLE : Si je ne m'abuse, la ccNSO sait qu'un processus d'élaboration de politiques doit être mis en place. Et vu la date de la transition, je pense qu'on n'aura pas fini ce PDP à temps. Je ne suis pas sûr, je pense que Keith pourrait nous donner davantage de précisions par rapport à cela.

---

KEITH DAVIDSON :

Merci, Wolf-Ulrich pour cette présentation si complète. En ce qui concerne l'ICP 1, il est important de noter que le CWG, à l'époque, essayait de progresser assez vite en termes d'interprétation, du cadre d'interprétation, pardon – la mise en œuvre du cadre d'interprétation dans les points d'orientation et que tout cela n'était pas applicable aux politiques en cours. À l'époque, le CWG savait uniquement qu'il y avait une version préliminaire du cadre en interprétation, qu'il y avait un travail en cours, mais ensuite, le cadre d'interprétation a été accepté par le Conseil d'administration de l'ICANN, et ce processus a été mis en place. Il existe donc maintenant une catégorisation claire que l'ICP 1 ne tenait pas en compte – ne prenait pas en compte. Je pense qu'avec ce nouveau cadre d'interprétation qui a été adopté, il serait approprié de réexaminer le travail et réexaminer cette question. En ce qui concerne le point B, c'est une question assez compliquée lorsqu'on parle d'un mécanisme de recours. Il y a eu un RFC 1591 qui parlait de la question de la délégation, de la redélégation, mais il n'y a jamais eu de mécanismes de recours. Et je pense que ça n'existera pas à court terme. Ce mécanisme pourrait être une instance importante pour les parties et les ccTLDs pourraient se mettre d'accord pour que cela existe, mais je ne suis pas sûr que les gouvernements souhaiteraient avoir des problèmes par rapport à la délégation ou la redélégation des ccTLDs qui soient traités sous la loi américaine au lieu des lois des pays. C'est donc un mécanisme qui pourrait être appliqué, mais je ne sais pas si cela pourrait être appliqué partout.

La ccNSO et le Conseil de la ccNSO reconnaissent qu'il y a un travail urgent à faire en termes de politiques par rapport à ce sujet et d'ici Dublin, la création d'un groupe de travail est envisagée pour travailler



---

sur la question des mécanismes de recours. Il y a également un travail à prévoir par rapport au retrait des ccTLDs. La ccNSO est consciente de ces obligations.

En ce qui concerne l'accord du Conseil d'administration, les délégations et les redélégations ne sont pas considérées comme un problème pouvant avoir un impact sur la sécurité et la stabilité. Et cela pourrait avoir un impact sur le nombre de délégations ou redélégations.

Pour ce qui est du point C, je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de Martin, en ce sens qu'il n'est pas toujours possible de dire que cela est toujours possible.

En ce qui concerne le point D, il y a seulement un ccTLD qui était contre la transition. Mais je ne pense pas que cela reflète le consensus, car il y a eu un soutien assez important à la transition de la part de tous les ccTLDs qui représentent plus de 40 ccTLDs. Ce n'est pas une vision unanime, mais il y a une vision de consensus par rapport à la transition.

En ce qui concerne le dernier point, l'E, ce travail est en cours. Je pense qu'il serait approprié puisque la proposition des numéros fait référence à ces SLE, il serait peut-être approprié que l'on puisse avoir de manière formelle cela dans notre proposition présentée au Gouvernement des États-Unis.

WOLF-ULRICH KNOBEN :           Merci, Keith.

---

Je vois que la discussion va se focaliser plus ou moins autour du point ou sur le point B, car les autres points pourraient être résolus assez facilement. J'aimerais voir le point de vue de Kavouss, Alissa, Elise...

Alissa en premier.

ALISSA COOPER :

Merci. Je suis d'accord avec vous, Wolf-Ulrich. Je voudrais savoir si les personnes qui ont participé au CWG pourraient nous dire un petit peu quelle a été la discussion par rapport à cette question et si cette discussion a été faite en profondeur.

MARTIN BOYLE :

Il y a eu beaucoup de discussions, beaucoup de débats sans qu'il y ait eu une réponse définitive ou une résolution définitive. Tout comme Keith l'a indiqué, il y a des inquiétudes par rapport à ce qui pourrait se passer s'il y avait un processus de réexamen ou de révision qui serait fait en dehors du pays. Quelles seraient les implications pour les différents pays?

Je pense qu'il y a beaucoup d'interprétation, bien entendu, par rapport à la façon dont cela devrait être abordé. Dans un premier moment, il y a eu une enquête et à partir des résultats de cette enquête qui a été menée auprès des gestionnaires ccTLDs, on est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas d'orientation claire par rapport à la façon avec laquelle cette question serait traitée à l'avenir.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup. Je pense qu'en ce qui concerne le point E, nous allons revenir sur cette question plus tard aujourd'hui quand on parlera de

---

l'exhaustivité de la proposition. À ce moment-là, on pourrait aborder la question des SLE.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : La plupart des points que je voulais aborder ont été abordés par ceux qui m'ont précédé, Keith Davidson et Martin Boyle, par rapport aux points C, D et E. en ce qui concerne le point D, je pense que la question est assez claire. Dans le paragraphe 8 de la proposition du CWG, page 268, il est dit que la délégation et la redélégation de ccTLDs dans la lettre du 15 avril 2015, il est indiqué que *[T]out mécanisme de recours développé par le CCWG ne devrait pas couvrir la délégation ou redélégation des ccTLDs dans la mesure où ceux-ci doivent être élaborés par la communauté des ccTLDs à travers des processus appropriés. Tel que demandé par le CCWG, la question liée à la délégation, la redélégation ou révocation de ccTLDs seront exclues jusqu'à ce que la communauté des ccTLDs, en collaboration avec d'autres partis, aura développé des mécanismes de recours pertinents.*

Voilà. Voilà ce qui est dit dans la proposition. Nous ne pouvons pas – nous ne pouvons rien faire.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Vous parlez du CWG?

---

KAVOUSS ARASTEH : Je parle du CCWG. C'est le paragraphe 8, page 268.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Peut-être que nos collègues du CCWG pourraient m'aider.

Si j'ai bien compris, c'est une question qui est exclue de la proposition du CCWG. Mais puisqu'une référence a été faite à ce PDP qui est prévu, le commentaire vient des ccTLDs pour que l'on réfléchisse à la question de savoir ce qui se passerait si la transition a eu lieu et qu'il n'y a pas de PDP en place, donc la fonction de révision à ce moment-là.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que la seule chose que l'on peut faire, c'est indiquer que cette question a été soulevée. On ne peut pas faire autre chose.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Très bien.

Milton, il y a d'autres points que vous vouliez soulever?

MILTON MUELLER : Oui. Si Keith veut répondre directement à cela — je crois qu'il devrait s'exprimer en premier. Donc, Keith... intervenez, s'il vous plaît.

---

KEITH DAVIDSON : Excusez-moi, j'ai totalement oublié ce que je voulais dire! Je voulais rebondir sur un point que Kavouss avait soulevé. Donc, Milton, allez-y.

MILTON MUELLER : Est-ce que – Elise voulait intervenir, je crois?

ELISE GERICH : Oui. C'est un point de clarification et une petite inquiétude. Peut-être que j'ai mal compris et j'espère avoir mal compris. J'ai cru que vous aviez dit que tandis que le processus PDP pour les recours se poursuit, vous cherchez un accord avec le Conseil d'administration de l'ICANN pour les délégations et redélégations. Est-ce que c'est bien ce que j'ai compris?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui. Mais ça n'a pas un impact direct sur la stabilité et la sécurité de l'Internet ces décisions de redélégations – de délégations et de redélégations. Donc, il y a eu un nombre d'exemples. Par exemple, les États-Unis — par exemple les questions de retirer de la racine IANA un ccTLD, par exemple, c'était un ccTLD qui n'était pas peuplé, il n'y avait pas de politiques pour le Conseil d'administration, mais en fait, une décision a été prise et ce n'était pas un problème de sécurité, de stabilité de l'Internet. Ce serait mieux de laisser à plus tard ces décisions, une fois que l'on a une politique en place.

---

ELISE GERICH : Je suis un petit peu inquiète. Je crois qu'il faut parler au CWG de cela, le signaler au CCWG. En tant qu'opérateur de la fonction IANA, eh bien, ça nous met dans une situation difficile. On doit décider ce qui est important, ce qui n'est pas important, quel pays est important pour la délégation, quel pays n'est pas important pour la délégation, donc vous voyez dans quelle situation vous nous mettez; cela me préoccupe.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Keith.

KEITH DAVIDSON : Oui, merci. Je crois qu'en effet, cela me met mal à l'aise au niveau des décisions de la ccNSO. Je crois qu'on aurait besoin de dialoguer plus avant avec l'IANA. Donc, je vais retirer cela et discuter avec l'IANA de ce point avant Dublin.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci, Elise et Keith. Je crois que c'est quelque chose que nous devons en effet signaler. C'est important d'y revenir également.

Milton.

MILTON MUELLER : Un point mineur. J'ai lis ces commentaires et j'ai été impressionné par ce commentaire qui est le C, point C. Ça faisait du sens, je crois, pour l'IFR au niveau du nombre de membres. Je crois qu'on l'avait peut-être mal considéré auparavant. Donc, on devrait avoir des membres n'étant pas de la ccNSO, mais du ccTLDs, du domaine ccTLDs de représenter au

---

niveau de l'IFR. Donc, on parle peut-être de trois personnes qui font toujours cela. Est-ce que ce serait possible de dire : « Eh bien, ça, c'est une bonne suggestion, est-ce que le CWG peut modifier un petit peu sa proposition, changer un petit peu sa proposition pour prendre cela en compte? Est-ce possible? »

Oui? Analyser le commentaire?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Oui, moi, je soutiendrais cela.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui, OK.

J'ai Alissa, Keith et Daniel et ce sera tout.

Donc, Alissa.

ALISSA COOPER : Pour revenir au point B, il me semble que notre travail, notre tâche, c'est de – on poursuit une conversation et je crois que ça ne fait pas toujours partie de notre travail, de notre mandat en tant qu'ICG. Je crois qu'il faut qu'on le dise parfois que ce n'est pas dans nos attributions. On ne peut pas prendre de mesures...

Je ne sais pas ce qu'en pensent Keith et d'autres personnes. En tant qu'ICG, qu'est-ce qu'on peut dire? Qu'est-ce que l'on peut déclarer dans une telle situation? À mon avis, il faut que l'on dise quelque chose. Je ne sais pas exactement quoi.

---

Pour revenir à ce que disait Milton, ce que nous avons fait ces derniers jours, c'est de travailler sur beaucoup de commentaires. On disait que ça n'avait pas été soutenu par de nombreuses personnes, ce commentaire n'est pas très avancé, on n'a pas besoin de statuer dessus...

En fait, nous allons revenir au CWG et parler du point A. Et il est possible que nous allions obtenir des révisions de la part du CWG, un texte révisé sur la base de cela.

Donc, si vous pensez que le point C également pourrait être traité à nouveau par le CWG, faites-le-nous savoir.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Milton.

MITLON MUELLER : Ce n'est pas le genre de commentaire où l'on dit : « Ah, est-ce qu'il y a un consensus? »

Il y a un point valide de soulever. C'est une bonne idée. Qu'est-ce qu'on en fait?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Keith.



---

KEITH DAVIDSON :

Pour revenir sur ce que disait Kavouss, je crois que la question qu'il a soulevée, c'est : qu'est-ce qui se passerait s'il n'y a pas de PDP à un moment où il y a une délégation qui se fait alors qu'il n'y a pas de PDP?

Je crois que la réponse à cela, c'est que la NTIA nous indique ne jamais s'engager dans les décisions de délégation et de redélégations, qu'ils autorisent tout simplement les changements.

Après s'être assuré que l'ICANN se soit bien chargé des questions – pour le moment, il n'y a pas de procédures de recours. Donc, il n'y a pas d'historique de processus de recours. Et certains disent qu'à l'avenir, on n'en a pas besoin non plus.

Alissa, par rapport à ce que vous avez dit, je crois qu'il faut reconnaître que dans la partie zéro, qu'il y a une grande difficulté. C'est une cible qui bouge constamment. C'est une évolution constante à laquelle nous faisons face. Et cela va vite en plus. Donc, la proposition pourra être assez rapidement prise en compte. Et il me semble que c'est tout ce que je voulais dire.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Merci.

Keith et puis Daniel. Keith, vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG :

Non, c'est Daniel. Je voulais soulever un point, une question de principe. Nous allons avoir des commentaires pour les communautés opérationnelles au niveau de certains thèmes. Il faut que nos attentes

---

soient très claires. Lorsque l'on reçoit de nouveaux textes, des textes corrigés, des révisions – et ça, c'est valide pour tous les commentaires que nous avons envoyés –, c'est notre travail avec les communautés opérationnelles. Donc, je crois que quelque part, il faudrait que ça soit clairement indiqué. Et aujourd'hui, nous devrions en parler et par la suite sur l'Internet.

Je vais amplifier un petit peu ce que je veux dire. Ce que j'essaie d'expliquer, si, par exemple nous prenons la proposition intéressante C, ici, le CWG arrive à un consensus, est d'accord, on fait ça, d'accord, très bien, nous communique cela, indique un nouveau texte, voilà, changer ces termes, utiliser ces termes... la question qui se pose : est-ce qu'on va le faire ou pas? Est-ce qu'on va changer notre produit que nous allons délivrer? Est-ce que nous avons besoin de plus de processus? Est-ce que nous avons besoin de plus de consultations avec les autres communautés opérationnelles? Est-ce qu'on a besoin d'un commentaire public pour ce faire? Donc, je crois que c'est tout à fait impératif que nous indiquions lorsque l'on pose ces questions aux OCs, il faut indiquer un point de vue solide, communiquer d'une manière ou d'une autre ce qui va se passer. Il faut qu'elles sachent sans ambiguïté que si elles changent cela, eh bien, il se peut qu'elles considèrent qu'un cycle de commentaires publics soit nécessaire. Ou bien, si nous choisissons cette option, eh bien, on n'a pas besoin d'un processus supplémentaire. Il me semble qu'on a besoin de donner des directives un petit peu. Et j'aimerais encore plus amplifier mon propos. Si je veux être du côté des communautés opérationnelles, disons oui, on envoie ça à l'ICG, on est arrivé à un consensus et maintenant, il y a une attente encore de deux mois parce qu'il y a des corrections nécessaires. Il faut

---

que ce soit clair. Il y a des corrections de calendriers également qui se posent. Il me semble qu'on doit en parler très clairement avant de suggérer des changements aux OCs, c'est très important.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup, Daniel. C'est noté.

Martin.

MARTIN BOYLE : Oui. Merci beaucoup, Wolf. Merci de votre patience. J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire Daniel. Et je crois que Daniel avait tout à fait raison dans ses propos, mais je demande – et il s'agit simplement d'une question en groupe – si nous pouvons peut-être prendre le point de vue sur des points qui sont des points de corrections mineures et d'autres qui sont en rapport avec la section A. Il y a des changements, des petits, des importants... Ce que vous nous demandez de faire, c'est de clarifier s'il s'agit – dans le cas du point C, par exemple, c'est un point de vue absolu ou bien s'ils acceptent que ce soit un commentaire dans le cas d'A qui gère des problèmes actuels dans le texte et des inexactitudes dans le texte.

J'essaie de trouver l'équilibre un petit peu pour identifier cela. Cela permettrait de progresser également, d'avancer sans avoir à repartir vers les communautés et d'avoir un long processus.

Donc, je ne sais pas ce que vous en pensez...

---

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui, le point A. Donc, c'est notre travail, comme je l'ai dit, qui se poursuit. Le temps s'écoule, il y a des propositions et on repousse un petit peu à plus tard, mais quelque chose va se passer, il va y avoir des mises à jour.

L'autre point, c'est que – si j'ai bien compris – Daniel nous disait qu'il faut être prudent lorsque l'on fait des suggestions concernant l'essence des propositions spécifiques déjà effectuées et les critères également.

Donc, vous vouliez effectuer un commentaire à ce sujet?

ELISE GERICH : Oui. Je crois que ça doit être au cas par cas que l'on prend une décision.

ALISSA COOPER : Je crois que le point A, c'est un point simplement – on peut changer un petit peu le texte et ça ne change pas la teneur du texte. C'est un changement éditorial. On peut faire la même chose pour C, il me semble, mais on va recevoir plus de texte de ce type avec l'équipe PTI, par exemple. Donc, je ne veux pas décider à l'avance, poser des questions qui auraient des conséquences importantes sur la proposition qui change la proposition. Mais avant d'envoyer une question, je crois que ce doit être très très clair : au cas par cas. Et je ne crois pas qu'on va – je ne crois pas qu'on en aurait d'autres, je crois que ça ne viendra pas du PTI non plus. Mais je ne veux pas conclure avant l'heure.

Donc, pour ces deux [peu clair] d'une manière très explicite et finaliser facilement cela avec des textes corrigés qui seront obtenus et que nous pourrons mettre dans la proposition.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Lorsque l'on parle de questions de principe, ça, ça peut être des points généraux dont on parle, des questions de principe. C'est pour cela qu'il y a des questions qui sont spécifiquement en rapport avec ces points.

Mary. Non?

Daniel.

DANIEL KARREBERG : Donc, je suis d'accord : on doit le faire chaque fois que l'on – individuellement chaque fois que l'on renvoie quelque chose. Moi, je crois que l'on doit être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les options. S'il y a un endroit où l'on a déjà débattu de cela, très bien, mais il faut s'engager à renvoyer aux OCs certains points. Ça me satisferait, mais j'aimerais que l'on écoute plus de personnes autour de la table pour que l'on voie un peu les catégories, les types de catégorie de changements, de modifications que nous suggérons que nous acceptons. Là, on peut prendre une décision ou faire rentrer ces modifications dans des catégories. Je ne dis pas que nous devons ou ne devrions pas suggérer des changements; ça, c'est un autre type de débat.

ALISSA COOPER : Moi, je crois qu'il y a quatre catégories. Dites-moi si j'ai raison.

Un : on envoie un commentaire pour information. Pas de mesures à prendre.

---

Deux : point de clarification. On demande une clarification. Donc, pas de changement au texte, mais comme l'a dit Milton sur la zone racine, sur [peu clair], on ne comprend pas, on veut clarifier les choses.

Trois : comme le point A ici, on a reçu des commentaires, on suggère que la communauté se penche là-dessus, ils peuvent mettre à jour le texte, on peut l'incorporer à la proposition, tant que ça ne prend pas trop de retard.

Quatrième catégorie – on ne l'a pas encore vu : on leur renvoie un commentaire qui leur demande des changements substantiels à leur proposition. Et s'ils sont extrêmement substantiels, là on aura besoin de commentaires publics, une période de commentaires publics.

Vous voyez – quatre catégories, ça vous va?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup.

Daniel, vous voulez toujours dire quelque chose?

Très bien. Eh bien, je vais essayer maintenant de résumer un petit peu la situation que nous avons devant nous en ce qui concerne ces points. Je vois sous A : besoin de clarifications. A1, ça va, pas de problème... A2, point de clarification en ce qui concerne cette interprétation de politique, on voudrait avoir une clarification de l'OC – d'où provient ce commentaire. Et si c'est le cas, cette communauté opérationnelle va agir, peut-être corriger le texte. Donc, ça, c'est le premier point.

Donc, on reviendra à B, hein?

---

Voyons C. Le point C. C'est également une question – nous pouvons référer à la communauté en disant qu'il y a un commentaire d'effectué. Est-ce que vous pouvez prendre ce point en considération et revenir vers nous avec des décisions en tant qu'OC?

En ce qui concerne le point D, il n'y a pas de commentaires supplémentaires.

Et le point E. Donc là, on a fait référence à l'exhaustivité et on va y revenir sur cette question d'exhaustivité.

Je reviens à B maintenant. Délégation et redélégation. C'est exact : il faut absolument signaler, attirer l'attention là-dessus. Il semble que ce soit un point qui soit encore débattu. Et à l'ICG, on n'est pas en position de dire – ce n'est pas notre rôle de dire : « Il faut aller dans ce sens-ci ou dans ce sens-là », on doit simplement signaler le fait qu'il se peut qu'il y ait un manquement au niveau de l'environnement de PDP, de développement de politiques. Et il n'y a pas de propositions spécifiques de notre part pour aller d'un côté ou d'un autre. Il faut donc renvoyer cela à la communauté, qu'ils prennent cela en compte, qu'ils retravaillent et qu'ils trouvent une solution. Voilà ce que je proposerais. Voilà un petit peu le résumé de la situation et de notre débat.

J'aimerais donner la parole à Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Je pense que nous ne devrions pas dire qu'il y a un manque de quoi que ce soit. Je pense qu'il faudrait juste dire – il ne faut pas laisser cette impression qu'il pourrait y avoir un retard pour le CWG. En ce qui

---

concerne le point C, je pense que nous ne devrions pas dire qu'il faut envoyer ça aux communautés opérationnelles. Il y a eu un commentaire là-dessus, c'est une question qui a été débattue en profondeur par les communautés. Je ne pense pas que l'on doive demander quoi que ce soit aux communautés opérationnelles, c'est juste un commentaire qui a été fait.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci, Kavouss.

Alissa.

ALISSA COOPER : Nous devrions conclure nos discussions par rapport à ce sujet, car le moment de déjeuner est venu. Pourrions-nous faire cela?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Kavouss a changé un petit ce que j'allais dire. Je pensais qu'on était d'accord pour envoyer une note au CWG concernant [AEC]. Et je demanderais – je vous demanderais – je demanderais à un volontaire de rédiger un texte.

Keith?

Vous pensiez que j'allais dire votre nom, mais j'ai nommé Keith!

KEITH DAVIDSON : Je me sens un petit peu en conflit.



ALISSA COOPER :                   Alors, Martin Boyle, pourriez-vous être chargé de rédiger un texte par rapport au point A et C?

MARTIN BOYLE :                   Mais je n'ai pas tout à fait compris ce que l'on veut faire avec le point B.

Je vais demander à Keith de s'occuper du point B.

Keith, qu'est-ce que vous en pensez? Quel serait – que devrait-on faire par rapport au point B?

KEITH DAVIDSON :               Par rapport au point B, il y a une question qui est soulevée et que nous devrions refléter ou indiquer pour que le CWG puisse clarifier cette question.

MARTIN BOYLE :                   Excusez-moi, je pense à haute voix... C'est plus compliqué que ça parce que cela fait partie du travail du CCWG aussi. Donc, je me demande comment il faut traiter cette question.

ALISSA COOPER :                   On pourrait ne rien faire aussi.

Maintenant, il y a beaucoup de gens qui souhaitent prendre la parole.

Keith [peu clair]...

---

Je vais poser la question – vous poser la question autrement. Il semblerait que l'on pourrait dire quelque chose par rapport à cela dans notre document de synthèse, à savoir nous avons reçu un commentaire par rapport à cela, etc. Je ne pense pas que l'on doive aborder cela ailleurs. Peut-être que l'on pourrait indiquer quelque chose dans notre document de synthèse puisque comme a dit Kavouss, cela fait partie du travail du CCWG. Peut-être que l'on pourrait donc aborder cette question dans notre document de synthèse.

Y'a-t-il des objections par rapport à cela?

Kavouss, Mary et puis Martin.

KAVOUSS ARASTEH :

Je n'ai pas d'objection par rapport à la proposition que vous avez faite en ce qui concerne le point B. Je pense que c'est une question en cours de discussion au sein du CCWG. Le CCWG a inclus cette question dans son document. Il n'y a aucune mesure à prendre de notre part.

MARY UDUMA :

Pendant le processus, il y a eu une discussion au sein des gestionnaires ccTLDs par rapport à cette question de la délégation, la redélégation et par rapport au PDP. Il a été décidé de ne pas inclure cette question dans le document du CWG. Si cette question est traitée par le CCWG, je pense que je suis d'accord pour inclure cette question dans notre document de synthèse. Il n'y a pas besoin de poser la question au CCWG.

ALISSA COOPER :

Martin.

MARTIN BOYLE : Je suis d'accord avec votre approche, mais je tiens à indiquer un point que Demi a soulevé dans la salle Adobe et que Keith a soulevé aussi, à savoir qu'il y a une action de la NTIA qui semblerait être en dehors de la portée de la transition. Et je pense que dans notre commentaire, on devrait ajouter, indiquer que le développement de politiques de la ccNSO s'occupera de cette question de politiques à terme. Je pense que je suis d'accord avec l'approche que nous devons adopter, mais je pense qu'il serait approprié d'expliquer un petit peu pourquoi nous nous occupons de cette question. Merci.

ALISSA COOPER : Keith.

KEITH DAVIDSON : C'est une solution très élégante. Merci, Martin.

Alissa, pouvez-vous vous occuper de rédiger quelque chose par rapport à ce point? Merci.

Le point B. Quelques phrases par rapport à cette question.

ALISSA COOPER : Il y a un conflit, mais vous pouvez faire le point B. Et peut-être que Wolf-Ulrich pourrait s'occuper de résumer le reste des points.

Très bien. Nous allons déjeuner maintenant et reprendre nos activités à 13 h 40. Vous pouvez continuer à manger, bien entendu, mais nous

---

allons reprendre nos activités à 13 h 40, c'est-à-dire dans 22 minutes.  
Merci.

[DÉJEUNER]

---

PATRIK FÄLSTRÖM :

Il est 13 h 40 et j'aimerais que l'on reprenne nos discussions. Nous pouvons manger en même temps et voir quelles seront les étapes à suivre.

J'ai mis sur la table trois boîtes de chocolats que j'ai ramenées de la Suisse. Je vous invite à les déguster.

Très bien. Ce que vous voyez sur l'écran à droite, ce sont des suggestions qu'Alissa et moi avons préparées par rapport aux étapes à suivre. Nous savons que l'emploi du temps est assez serré, mais nous voulons avancer vite. Nous devrions essayer donc de progresser le plus vite possible et nous croyons qu'il est possible de respecter ce calendrier. Nous sommes d'accord sur le fait que nous allons atteindre les conclusions des équipes de travail en septembre – le 23 septembre. Ensuite, dans les plus brefs délais, nous allons donc envoyer ces questions aux communautés opérationnelles et à ce moment-là, on aura fini l'évaluation. Ils auront jusqu'au 7 octobre pour revenir vers nous. Ce qui leur donne à peu près deux semaines pour nous donner des réponses. Nous devrions rédiger notre réponse de telle sorte qu'ils comprennent que leur réponse est attendue avant le 8 octobre. La raison pour laquelle nous avons choisi cette date, c'est que le 8 octobre, nous avons un appel et pendant cet appel, cette téléconférence, nous allons pouvoir parler de cette question avant de nous réunir le 17 et 18 octobre à Dublin. Pendant ces réunions, nous aurons la possibilité de changer ou de discuter des différentes questions qui seront abordées par les réponses des communautés. Et l'idée étant de finaliser notre proposition vers le 22-23 octobre à Dublin. À ce moment-là, nous aurons résolu ou nous allons savoir comment auront été résolues les interdépendances des groupes.

---

Donc, voilà un petit peu le calendrier. Est-ce que vous avez des commentaires?

Martin.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. Bien entendu, il s'agit d'un calendrier assez agressif, assez serré. Je voulais tout juste indiquer qu'il y a actuellement un appel du CCWG le 24 septembre. Il n'y en aura pas d'autres jusqu'au 8 octobre.

Je pense donc qu'il serait prudent de dire aux coprésidents du CWG que nous attendons, que nous allons leur envoyer quelque chose avant le 24 septembre pour qu'ils puissent incorporer ces points dans leur ordre du jour et prendre des décisions par rapport à ce qu'on leur enverra.

PATRIK FÄLSTRÖM : Pouvez-vous confirmer qu'ils ont un appel le 8 octobre?

MARTIN BOYLE : C'est ce que j'ai dit, mais je vais confirmer cela avec mes notes.

ALISSA COOPER : Une question pour les personnes qui ont participé au CWG. Je pense qu'on a quelques questions pour le CWG qui sont déjà prêtes, qui pourraient être prêtes aujourd'hui ou avant notre appel du mercredi. Pensez-vous qu'il faudrait déjà les envoyer? Nous avons plusieurs questions pour le CWG. Certaines de ces questions seront prêtes avant

---

les autres. Devons-nous les envoyer au fur et à mesure que nous les finissons, c'est-à-dire maintenant? Est-ce que ce serait utile pour le CCWG?

MARTIN BOYLE : Je ne peux pas parler au nom des présidents du CWG, mais si – à leur place, je pense que j'apprécierais que l'on me prévienne que l'on recevra ce type de questions avant notre réunion. Et bien sûr, si nous pouvions leur envoyer certaines questions dans les plus brefs délais, ce serait utile pour eux, pour voir – pour qu'ils aient une idée de ce qu'ils vont recevoir par la suite.

PATRIK FÄLSTRÖM : Avez-vous trouvé l'information par rapport à la date de la téléconférence?

MARTIN BOYLE : On me confirme que cette réunion a lieu le 8 octobre.

PATRIK FÄLSTRÖM : Nous allons donc voir quelles sont les dates. Je pense qu'entre le 8 et le 17, on a le temps de pouvoir avancer. Cela nous donne un certain temps entre l'appel du CWG et notre appel, notre téléconférence pour pouvoir avoir le temps de recevoir leur réponse.

---

MARTIN BOYLE : Attendez. Ici, Alissa n'est pas d'accord. Je pense que c'était une idée stupide de ma part.

ALISSA COOPER : Non, non, vous savez qu'on a un appel lundi, mais si nous reportons trop notre appel, nous n'aurons pas le temps de discuter de ce que nous aurons reçu avant d'aller à Dublin. Donc, le 12, c'est un lundi. Mais en général, vous ne pouvez pas participer aux appels les lundis.

PATRIK FÄLSTRÖM : Alors, gardons la date du 8 octobre pour le moment et ensuite, nous allons nous assurer – nous allons confirmer cela par la suite.

Sur cette liste des étapes à suivre, pensez-vous que ces étapes – que ce calendrier est faisable pour arriver à Dublin? Sans tenir compte des dates précises parce que ces dates peuvent changer, mais pensez-vous que ce calendrier, de manière générale, est faisable?

Nous avons perdu quelque chose? Merci.

Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci.

J'apprécie la volonté d'essayer de progresser rapidement, mais à mon avis, c'est assez ambitieux. C'est ambitieux et ça dépend des échanges que l'on aura avec les communautés. Si je faisais partie d'une communauté responsable de répondre aux questions de l'ICG, je



---

penserais qu'il s'agisse d'une pression inutile qu'on met sur moi. Alors, ma question est la suivante : les mécanismes que l'on doit mettre en place – je me demande si c'est vraiment nécessaire en termes de qualité...

ALISSA COOPER :

Une possibilité : au lieu de nous demander de nous donner une réponse avant notre appel du 8 octobre, on peut leur demander de nous donner une réponse avant notre réunion en personne. Ce qui leur donnerait une dizaine de jours de plus. Si nous avons toutes les informations avant notre réunion en personne, nous pourrions consacrer la première journée de travail et quelques heures de la deuxième journée de travail pour passer en revue ces réponses, pour voir quelle est l'implication de ces réponses au niveau de la proposition et nous pouvons essayer de finaliser notre proposition à la fin de la réunion de l'ICANN et sinon, on pourra se réunir après pour essayer de finaliser la proposition.

Lynn.

LYNN ST. AMOUR :

Une question de précision. Avons-nous besoin des retours, des conclusions de l'équipe qui se chargera de la PTI? Parce qu'on a déjà abordé cette question ce matin et hier?

ALISSA COOPER :

Je vais préciser quelque chose. Avant notre appel du 23, on a besoin de toutes les informations susceptibles de nous aider à poser des questions aux communautés opérationnelles. Pour ce qui est du texte que l'on va

---

ajouter à notre partie zéro, etc., on n'a pas besoin de ces informations avant le 23 septembre.

PATRIK FÄLSTRÖM : Paul.

PAUL WILSON : Lynn a posé la question que je voulais poser, mais puisqu'on parle de flexibilité, je pense que les questions aux communautés, nous pourrions leur donner la possibilité de répondre avant le 7 octobre, mais si elles n'y arrivent pas, nous pourrions leur donner la possibilité d'être un peu plus flexibles, sachant que nous préférons ces questions avant le 7 octobre.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec Daniel sur le fait qu'il ne faudrait pas ajouter une pression non nécessaire sur les communautés. Parce qu'il y a des pressions qui sont inévitables, mais il n'y a pas de problème si nous pouvons obtenir les informations 24 heures avant notre réunion en personne. On pourrait donc reporter les réponses à la communauté la veille de notre réunion en personne.

JOSEPH ALHADEFF : Si les réponses étaient demandées trois jours avant notre réunion de Dublin, cela nous permettrait d'avoir trois jours avant la réunion et ne pas consacrer le temps que nous avons prévu de consacrer à la réunion à ces questions. Ce serait peut-être plus utile pour nous.

---

Et mon autre suggestion, peut-être que l'on devrait être plus flexible par rapport aux dates du 22 ou 23 septembre. Ça peut être ambitieux de notre part, mais nous devons faire preuve de flexibilité. Et si nous avons finalisé nos discussions, à ce moment-là, le 22 et le 23, on pourrait finaliser la proposition, mais si ces discussions ne sont pas finalisées, on devrait reporter cette finalisation de notre proposition.

PATRIK FÄLSTRÖM : Nous savons ce que ça veut dire : si l'on doit reporter, c'est que l'on doit reporter la fête qu'est en train de préparer Alissa.

DANIEL KARREBERG : Pour compléter ce que j'ai voulu dire avant, je rejoins un petit peu les propos de Joe : nous devons penser au monde extérieur. On doit considérer cela soit du point de vue des communautés, soit du point de vue des gens qui s'intéressent à ce processus. Et j'ai l'impression que c'est un processus qui a pris un certain temps à avoir lieu et on essaie d'accélérer les choses à la fin. Et si les observateurs et la communauté ont cette impression, à ce moment-là, on serait en train de porter préjudice au travail qui a été fait. Quatre semaines, six semaines, cela ne fait pas beaucoup de différence. Merci.

PATRIK FÄLSTRÖM : J'en prends note. Bien sûr, tout dépendra du moment où l'on va recevoir les réponses. À ce moment-là, nous allons préparer notre document. Ça peut être fait le 22 ou le 23. À ce moment-là, les réponses, on devrait les avoir le 15. Et nous pouvons dire que nous

---

avons un appel le 8, ce qui veut dire que si nous avons les réponses avant, ce serait très utile, sachant que l'interprétation de ces retours d'informations qu'on va recevoir pourrait avoir lieu aussi le 15.

Lynn.

LYNN ST. AMOUR :

Il faut voir deux choses. Au lieu d'établir des dates, essayer d'expliquer quelles sont les attentes par rapport aux communautés opérationnelles, car cette liste ne tient pas compte de certains éléments qui peuvent avoir un impact sur la transition. Je pense qu'on devrait tout d'abord élaborer un texte où l'on puisse expliquer quelles sont nos attentes, sachant qu'il peut y avoir – qu'il y a d'autres points d'interdépendance et à ce moment-là, essayer d'expliquer pourquoi nous essayons d'établir ce calendrier. Parce qu'il y a aussi le travail de l'équipe qui travaille sur la responsabilité. Et donc, expliquer un petit peu quelles sont nos attentes par rapport aux communautés opérationnelles.

PATRIK FÄLSTRÖM :

L'une des raisons pour lesquelles j'essaie d'obtenir ce retour d'information pour une certaine date, c'est parce que je pense que le 23, nous devrions – pardon, ces dates, on pense à ces dates parce qu'il y a aussi le travail du CCWG et il faut tenir compte des résultats de ce travail. Mais en ce qui concerne notre travail, je suis d'accord avec vous, il serait très difficile de faire caler ces points dans le calendrier. Il y a beaucoup d'autres aspects dont il faut tenir compte. Je ne sais pas qui était le suivant sur ma liste de participants... Kavouss?

---

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Patrik.

Je ne sais pas ce que Daniel a voulu dire par « quelques jours » ou « quelques semaines » parce qu'on peut dire que l'on veut obtenir une réponse de préférence avant cette date, mais qu'on peut – que cette réponse peut arriver jusqu'à une telle date. Je ne sais pas quelle est la flexibilité que l'on veut montrer ici. Quelques jours, je pense que c'est faisable.

ALISSA COOPER :

Pour ce qui est de ce que l'on va dire aux communautés opérationnelles, nous leur demandons de nous donner une réponse de préférence avant le 8 et jusqu'au 15 septembre. Est-ce que ce serait faisable?

Y'a-t-il des objections par rapport à cette suggestion?

Oui, Daniel. Non, Russ.

RUSS MUNDY :

J'ai encore une inquiétude. Nous allons vers les communautés opérationnelles, mais est-ce que nous avons une idée de la difficulté que cela représente pour les communautés opérationnelles les questions que nous leur posons. Autrement dit, par exemple lorsqu'on parle de la PTI, il y a des questions qui sont assez simples, mais il y en a d'autres qui ne sont pas tout à fait faciles à aborder. Je ne sais pas si on a pris en compte la difficulté que cela peut représenter pour les communautés opérationnelles. Il y a des questions qui peuvent s'avérer

---

assez difficiles et leur donner sept jours pour y répondre peut être assez difficile.

ALISSA COOPER :

Nous avons des questions que l'on va aborder, que l'on doit aborder aujourd'hui.

Je pense qu'en termes de difficultés, on doit les aborder quand même. C'est un petit la raison pour laquelle nous voulions poser cette question aux communautés entre le 8 et le 14?

Nous voulions discuter du 23 avec le reste des questions. Et si cela est très difficile, nous n'allons pas demander aux communautés quelque chose qu'elles ne peuvent pas nous donner. Nous essayons donc d'établir des dates tout en essayant de faire en sorte que ces dates soient raisonnables.

RUSS MUNDY :

Je pense que c'est une bonne approche. Il y a des questions qui sont faciles. Et pour ces questions-là, on peut essayer d'établir la date butoir du 8 ou du 7. Mais lorsqu'il s'agit de questions difficiles, on doit s'attendre à ce que les réponses prennent un peu plus de temps à nous arriver.

PATRIK FÄLSTRÖM :

On pourrait paraphraser les questions ou rédiger les questions de telle sorte que l'on puisse, par exemple, permettre aux communautés de répondre en disant : « Il s'agit d'une question très difficile; cela nous prendrait quelques mois ou quelques semaines. »

---

Donc, je veux dire que nous devons faire attention à poser la bonne question pour qu'elles puissent nous communiquer combien de temps il leur faut pour y répondre. Je pense que nous devrions au moins avoir ces informations le 15 octobre parce que c'est à cette date-là que nous allons pouvoir travailler à Dublin. Donc, nous allons pouvoir travailler à Dublin avec les réponses que nous aurons reçues jusqu'au 15 octobre. C'est comme ça que les communautés vont nous aider à faire notre travail sachant que cette réponse peut nous arriver un peu plus tard.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Ma question est la suivante. Combien de ces questions difficiles avons-nous à régler? Si on a la majorité des questions, on pourrait y répondre avant le 8. Et pour les questions difficiles, les questions les plus difficiles, si on sait le nombre de questions difficiles, là, à ce moment-là, on pourrait trouver une autre date pour ces questions plus difficiles. Donc, c'est une proposition. Donc, le 8 et le 15 me conviendraient, mais il se peut qu'on ait besoin d'une semaine de plus pour les questions les plus difficiles. Donc, essayons de régler une majorité de questions le 8.

PATRIK FÄLSTRÖM :

J'ai reçu un retour à ce sujet et je pense que nous pouvons voir un petit peu notre calendrier avec les dates. Donc, nous avons l'appel, la conférence téléphonique, le numéro 23 et 24, donc mercredi prochain 23 septembre puis 8 octobre. Donc, ça, c'est pour l'ICG de Dublin. Donc, samedi 17 octobre de 13 h à 17 h. Le dimanche de 9 h à midi. Le lundi

---

matin, un petit peu tard dans la matinée, donc on ne sait pas exactement à quelle heure ce sera. Donc, jeudi 22 octobre de 10 h 30 à 14 h 30 et le vendredi 23 octobre de 9 h à 17 h. Donc, nous avons par exemple que le dimanche, ça va être difficile entre 9 h et midi. Il y a le GAC et le GNSO, il y a beaucoup d'autres réunions ce dimanche 18 octobre. Donc, ce qu'on aimerait faire, c'est obtenir un retour de la plupart d'entre vous et de savoir à quoi vous pouvez participer. Donc, envoyez-nous un e-mail – pas maintenant, mais on va utiliser cela – donc, indiquez-nous par rapport à ces dates et ces heures quand vous êtes disponibles, quand vous n'êtes pas disponibles, comme ça on pourra savoir qui est libre quand et on pourra ajuster l'ordre du jour par rapport à cela.

Alissa.

Paul.

PAUL WILSON :

Je ne vois pas sur mon calendrier les manifestations de Dublin. Donc, je n'ai pas encore reçu cela. Les invitations...

Les invitations vont être lancées. Très bien. D'accord.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Nous allons passer au point suivant. Les critères de l'ICG. Merci. Donc, comptabilité des trois propositions. Vous vous rappelez que nous avons posé ces questions sur les différents critères d'exhaustivité, de



---

compatibilité sur lesquelles nous allons revenir là-dessus aujourd'hui même. On a parlé de comptabilité également, de responsabilité et de faisabilité. Donc, j'aimerais parler d'un commentaire que nous avons reçu en réponse à ces questions et voir si nous devons prendre des mesures, des actions pour la compatibilité. Beaucoup de personnes ont commenté par rapport à cette question. La majorité pensait que les propositions, les trois propositions sont compatibles. De toute façon, il y avait une certaine – ceux qui étaient en opposition à la transition, bien entendu ils étaient tout à fait négatifs. Et ils ont copié/collé les mêmes réponses générales contre la transition et donc contre la compatibilité.

Donc, les commentateurs qui n'étaient pas d'accord se sont beaucoup répétés. Donc, beaucoup de commentateurs au niveau de l'IPR, du PTI.

Je voulais simplement indiquer cela. On en a parlé beaucoup de matin de ces questions. Je ne sais pas si vous avez des questions supplémentaires de votre côté. Je ne sais pas si vous avez soulevé de nouveaux problèmes.

Kavouss, vous voulez prendre la parole, je vous la donne.

KAVOUSS ARASTEH :

Une simple observation. Je crois que les questions et commentaires effectués sur l'IPR IANA et le PTI, ça n'a rien à avoir la compatibilité. C'est une question de clarification.

ALISSA COOPER :

Je crois qu'ils ont mis leur réponse un petit là où ils le désiraient. Donc, je crois qu'il y a quelques commentaires là-dessus, mais pas d'action en

---

tous cas. Donc, nous allons mettre cela à jour avec ce que nous faisons sur le PTI. Donc, on va faire cela...

En ce qui concerne la responsabilité, on en a beaucoup parlé et il me semble que ç'a trait à tous les thèmes qui ont été soulevés, les commentaires de – les demandes de commentaires publics également, on en parlé dans les autres diapos. Donc, si vous voulez dire quelque chose de supplémentaire, c'est le moment. Donc, je ne vois pas de commentaires.

Nous allons passer au point suivant. Donc, est-ce que c'est faisable? Est-ce que ça peut fonctionner? La majorité des personnes qui ont commenté ont pensé que la proposition était tout à fait faisable. Et comme nous l'avons déjà vu, ceux qui pensaient qu'il y avait un problème étaient des personnes qui étaient contre la transition, totalement contre la transition. Donc, ils n'ont pas identifié des problèmes précis de faisabilité, mais ils sont surtout contre la transition, ils pensent qu'on ne devrait pas poursuivre en ce sens.

Quelques problèmes plus précis qui ont été soulevés, c'est intéressant de les souligner parce qu'on n'en parle pas ailleurs. Il y a une personne qui a dit que l'ICANN devrait devenir une entreprise à but lucratif en Californie pour devenir véritablement responsable. Et une autre personne a dit que le Conseil d'administration de l'ICANN – et c'est une inquiétude qu'ils avaient –, c'est que ça peut prendre du temps de définir les procédures de limogeage de membre du Conseil d'administration dans son entièreté. Ils ont l'impression que le Conseil d'administration peut altérer ses propres règles de fonctionnement.

Donc, voilà. Quelques personnes veulent prendre la parole.

---

Je donne la parole à Paul.

PAUL WILSON : J'ai entendu plusieurs fois qu'il y avait des objections qui venaient de personnes qui étaient opposées à la transition dans son ensemble. Il faut être prudent à ce niveau parce que quelqu'un qui dit : « Je pense que c'est une très mauvaise idée. Dans toutes les circonstances, je ne soutiendrais jamais cela. Spécifiquement, j'ai telle ou telle plainte », c'est différent de quelqu'un qui a une liste de plaintes ou de problèmes et qui justifie une position d'opposition. Donc, ça dépend de ce qui vient en premier, si c'est un rejet total, si ce sont vraiment des plaintes, des problèmes.

ALISSA COOPER : Pour clarifier. Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a plusieurs commentateurs qui avaient des objections générales sur la proposition, sur même le fait que le gouvernement américain laisse le contrôle des fonctions NTIA. Et c'est un petit nombre, en fait.

Joe.

JOSPEH ALHADEFF : Merci.

Je sais que c'est une question qui a été soulevée. Je me demande si on peut la capturer dans d'autres domaines. C'est un thème que j'ai lu, une inquiétude, une préoccupation sur ce qui doit être – sur quoi on doit tomber d'accord. Et lorsque je réfléchissais à ce qui a été indiqué, je crois que ce n'est pas obligatoirement dans ce cadre, mais il me semble qu'il y a beaucoup d'inquiétudes à ce niveau.

ALISSA COOPER :                   Oui. C'est un bon point que vous soulevez. Et lorsqu'on va parler d'exhaustivité, on va revenir là-dessus.

Je donne la parole à Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN :           Merci. Je me demande si on a soulevé un point sur la complexité de la proposition. Il y a des gens qui disent que c'est trop complexe et que ça ne peut pas fonctionner. C'est trop complexe. Donc, peut-être que ces trois propositions au lieu d'une seule proposition, au moins deux propositions...

Donc, il me semble que pour certaines personnes, c'est très complexe. Donc, je me demande si cela a été débattu ailleurs ou bien si ce point de complexité doit apparaître ici.

ALISSA COOPER :                   On peut y réfléchir tous ensemble.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :               Un commentaire sur ce qu'a dit Wolf. Je crois que « complexe », c'est tout à fait subjectif de dire que c'est complexe.

Deuxièmement, cette procédure PTI et ainsi de suite doit être mise en pratique. On ne sait pas si c'est complexe ou pas et comment définir le

---

complexe. Je ne crois pas qu'on puisse commenter à ce sujet. C'est quelque chose que l'on doit accepter. Comme on l'a fait au CWG au point C. Je ne crois pas que la personne qui a fait ce commentaire connaît bien la situation. Si l'ICANN devenait une société à but lucratif, en effet, cela changerait beaucoup de choses au niveau du Conseil d'administration, mais pour la communauté : rien ne changerait. Donc, je crois qu'ils ne savent pas de quoi ils partent. Ils veulent limoger, rappeler des membres du Conseil d'administration, les limoger, je ne comprends pas très bien ce qu'ils veulent dire. Vous savez, le CCWG travaille à cela et il y a des choses qu'on ne peut pas changer parce qu'il y a beaucoup d'interdépendances. Donc, je ne crois pas que nous devrions prendre des mesures par rapport à ces points.

ALISSA COOPER :

Merci. Daniel.

DANIEL KARREBERG :

Oui. Merci. Un commentaire tout d'abord sur 4 C. Ce sont des questions de responsabilité. Je crois que ce n'est pas de notre ressort, c'est celui du CCWG. Deuxièmement, je pense que nous devons, dans le produit que nous allons livrer, parler de ce problème de complexité. Je crois que c'est un commentaire qui a été effectué – je crois que nous avons un choix : l'ignorer – c'est ce que vous avez suggéré – ou bien reconnaître que nous avons reçu le message et que nous avons un aspect rationnel pour que ça devienne moins complexe. Donc, on n'a pas à se poser la question « est-ce que c'est complexe ou pas? », mais on peut effectuer une déclaration disant : « Nous pouvons nous engager à essayer de simplifier le processus à ce qu'il soit moins complexe ». Je crois qu'on

---

peut arriver à un consensus pour faire cela et que ça nous permettrait d'avancer. On doit cogiter là-dessus, dirais-je.

ALISSA COOPER :

Merci. Je note qu'il y a une supposition. C'est que moins c'est complexe, mieux c'est. Donc, on doit peut-être tomber d'accord là-dessus. Plus c'est simple, mieux c'est. Je ne sais pas si on est tous d'accord là-dessus.

Je ne sais pas vraiment si on écrivait sur une feuille de papier la manière dont on fonctionne ça paraîtrait très complexe. Donc, je n'ai pas véritablement la réponse à cela.

Je donne la réponse à Joe.

JOSPEH ALHADEFF :

Je crois que lorsque l'on parle de l'aspect à but lucratif dans l'état de Californie, que l'ICANN devienne un organisme de ce type, une entreprise, je sais que je l'ai lu dans certains documents, documents [peu clair], c'est vrai que certaines personnes y ont réfléchi.

En ce qui concerne la complexité, j'essayais de relire les commentaires et je crois qu'on a parlé de complexité de trois manières différentes. Première complexité dans notre difficulté à répondre. Deux personnes se sont plaintes du fait que notre proposition était trop complexe parce qu'on n'avait pas fusionné les trois propositions en une seule proposition. On a expliqué pourquoi on n'a pas fait cela, pas fusionné les propositions. J'espère qu'on a été bien clair à ce niveau, peut-être pas assez. Ça, c'était un aspect de complexité.

---

Deuxième aspect de complexité. Vous savez, la communauté nous juge à l'aube de leur propre processus. Donc, un exemple des inquiétudes sur la complexité du Conseil d'administration de l'ICANN.

Troisième élément, ce n'était pas nécessaire selon certains d'avoir le PTI. C'est créé une nouvelle couche bureaucratique. Mais nous avons choisi cela et d'autres ont choisi cela comme étant un mécanisme. Donc, complexité administrative du PTI, par exemple, selon la communauté. Je crois qu'ils n'ont pas utilisé le terme « complexité », mais ils ont choisi différentes options qui nous montrent bien qu'ils pensent peut-être qu'il y a trop de complexité. Donc, dans le cadre de nos attributions, je crois qu'il faut répondre sur le fait que notre proposition est complexe à comprendre parce que nous n'avons pas fusionné, mais assemblé, harmonisé des propositions.

ALISSA COOPER :

Merci.

Paul.

PAUL WILSON :

J'y avais pensé un petit peu, oui. On me l'a dit plusieurs fois, la proposition est trop complexe et elle est mauvaise, c'est un monstre! J'ai entendu ça quelques fois!

Donc, je crois que le jugement, en fait, implique ou suggère qu'il y avait une architecture qui partait du summum hiérarchique et qu'on a créé quelque chose de très complexe. Mais en fait, nous avons une décision de base, de départ dès le début de subdiviser en trois composantes le

---

travail avec un processus ascendant de travail et il me semble que ce principe de subsidiarité, de rester le plus près possible de la résolution de problèmes telle qu'on l'a fait ici avec toutes les personnes incluses, toutes les parties prenantes incluses, moi, je crois qu'il y a en effet un grand volume de variétés, de différentes approches dans les trois communautés en lice, mais je ne crois pas que la complexité [peu clair] excès d'interaction entre ces trois éléments, que la complexité soit à ce niveau. Donc, il me semble qu'il y a également des interdépendances entre les trois communautés, entre les trois propositions. Et c'est vrai que c'est un long document avec beaucoup d'éléments complexes à l'intérieur de ce document, des éléments très différents parfois. Donc, c'est une architecture difficile à effectuer. On aurait pu, je crois, faire un travail encore plus complexe et je crois que l'on a évité un certain niveau de complexité.

ALISSA COOPER :

Merci.

Elise.

ELISE GERICH :

Pour ce qui est de la complexité, de ce que Joe a dit par rapport à la mise en œuvre et quand est-ce que cette mise en œuvre doit avoir lieu, quand j'ai entendu le commentaire de Joe et j'ai entendu parler de la complexité, il faut voir combien d'éléments doivent être mis en place avant la transition pour que la transition puisse être réussie et quels éléments il ne faut pas mettre en place avant la transition. Mais maintenant que j'ai entendu Paul Wilson, je pense qu'il s'agit plutôt



---

d'une complexité au niveau de la mise en œuvre. Peut-être que la complexité n'est pas uniquement par rapport à ce qu'il faut mettre en place avant la transition, mais du point de vue opérationnel, je pensais à la complexité que représente de changer le statu quo. Cela peut sembler complexe, mais du point de vue de la mise en œuvre, il y a beaucoup d'éléments qui ajoutent de la complexité au processus.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Joe a bien établi ces trois catégories de complexité. Mise à part la troisième catégorie, je ne pense pas que l'on doive faire des commentaires par rapport à la première et la deuxième catégorie, car cette complexité vient – est l'aboutissement de deux consultations publiques, des milliers de courriers électroniques, l'approbation par les organisations signataires de la charte, etc. Nous avons eu différents modèles qui ont été considérés. Finalement, il a été décidé que la séparation allait être mise en place à travers la PTI, etc.

ALISSA COOPER : Merci. Daniel et Paul, est-ce que vous souhaitez prendre la parole? Non. OK.

Je regardais la partie zéro où nous expliquons le processus que nous utilisons, mais nous n'expliquons pas pourquoi. On pourrait essayer d'expliquer pourquoi nous avons demandé ces propositions aux différentes communautés. Nous pouvons donc ajouter un petit peu

---

cette explication de la partie zéro, faire référence à cet aspect, ce qui couvrirait la première catégorie de complexité par Joe. Pour les autres catégories, je ne suis pas très sûre qu'on veuille dire quelque chose. Et je pense qu'on s'éloigne un petit peu de notre sujet, du sujet que l'on doit traiter, à savoir la faisabilité. Il faudrait mieux expliquer pourquoi nous avons demandé aux communautés de préparer ces propositions, ce que cela représente en termes d'interaction. Nous pouvons résumer les commentaires reçus concernant la faisabilité.

Russ.

RUSS MUNDY :

Je pense que c'est une approche utile. Vaut mieux avoir une phrase courte dans notre résumé où l'on puisse indiquer que les commentaires font référence de manière générale à d'autres types de complexité et que ces commentaires sont répondus – ont une réponse dans les propositions mêmes des communautés opérationnelles. Et à ce moment-là, si les commentateurs se demandent qui a répondu à leurs commentaires, on peut leur dire que leur réponse est incluse dans la proposition elle-même. Faire une référence très simple dans notre document de synthèse.

ALISSA COOPER :

Daniel.

DANIEL KARREBERG :

Je pense que nous devrions nous poser la question à savoir comment nous allons aborder la partie C.

ALISSA COOPER : Je pense que nous étions d'accord pour introduire cela dans notre document de synthèse.

DANIEL KARREBERG : Si nous pensons que c'est une question qui doit être traitée par le CCWG, est-ce qu'on devrait indiquer cela au CCWG?

ALISSA COOPER : Bonne question. Je crois qu'il y a quelqu'un ici qui va y répondre. Mais d'abord, j'ai Lynn.

LYNN ST.AMOUR : J'aime votre proposition et je pense que cela rejoint un petit peu la discussion qu'on a eue ce matin en ce sens qu'un texte qui explique la réalité serait utile. Et c'est une manière aussi de réunir ces deux aspects.

Chaque fois que j'entends les discussions, on pourrait croire qu'il y a un processus unique qui a été divisé en trois, mais en fait, ce n'est pas le cas, ce n'est pas la réalité, il y a un modèle distribué et les opérations se font de manière distribuée.

Donc, il serait intéressant de pouvoir refléter cela dans le texte que nous allons incorporer et je pense que c'est pour cela que je suis d'accord avec votre suggestion.

---

ALISSA COOPER :                      Merci, Lynn.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :                      Je souhaiterais répondre à Daniel. Si la complexité concerne la question de la responsabilité et l'habilitation de la communauté et les mécanismes de recours, cela concerne le CCWG.

Si cela concerne l'IFR, la PTI, le CCWG ne peut prendre aucune mesure par rapport à cela, car cela concerne le CWG. Donc, s'il faut poser une question, cette question doit être posée au CWG. Le CWG peut s'occuper de la PTI, etc., mais non pas le CCWG.

ALISSA COOPER :                      Daniel.

DANIEL KARREBERG :                      Je parlais du point C1 et C2; il n'y avait pas de PTI là-dessus.

À mon avis, cela concerne des questions liées à la responsabilité, mais je pense que cela ne vaut pas le coup de consacrer davantage de temps à cette question.

Je vais discuter avec Paul Wilson et nous allons préparer un texte par rapport à cette complexité et nous allons accepter la suggestion de Lynn, nous allons donc essayer de rédiger quelque chose.

---

ALISSA COOPER : Est-ce que cela sera inclus dans notre document de synthèse? Oui. Très bien.

Est-ce que vous pouvez écrire ce document synthèse? Oui. Vous avez un copain, vous pouvez le faire ensemble!

Très bien.

Alors, Daniel et Paul, vous allez vous occuper de ces deux points? Très bien.

Diapo suivante. Voilà.

Nous passons au point suivant. Allez-y, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Quelle a été votre décision par rapport au C1 et C2? Si vous voulez faire référence à la complexité, ce serait très délicat et dangereux de parler de cette question parce qu'implicitement, on est en train de soutenir la proposition du [MEME] de l'ICANN au lieu de la proposition de la communauté en tant que membre unique. Ce serait dangereux à ce stade des discussions. Je pense que cela pourrait être mal interprété.

ALISSA COOPER : Alors, C1 et C2 ne concernent pas la complexité. Ces deux concernent le Conseil d'administration, les processus de reconsidération. Donc, je suggère que l'on indique que l'on a reçu ces commentaires dans notre document de synthèse sans prendre aucune mesure.

Très bien. Maintenant, nous pouvons passer au point suivant.

---

Nous parlons maintenant du rôle de l'ICG pendant la phase de mise en œuvre. Et après, on va aborder la question de l'exhaustivité de la proposition, car on s'était mis d'accord pour traiter ces deux questions ensemble.

Nous avons eu des discussions hier par rapport au rôle de l'ICG pendant la phase de mise en œuvre. Nous avons eu des commentaires pendant la consultation publique qui étaient liés à cette question du rôle de l'ICG dont nous n'avons pas parlé encore. Nous allons donc poursuivre la discussion sur ce point. Nous avons eu quelques commentaires par rapport à la phase de mise en œuvre, notamment un commentaire qui disait que les communautés devraient déterminer quel serait le rôle de l'ICG s'il y avait des décisions à prendre pendant la phase de mise en œuvre. Un commentaire nous demandait de considérer des mécanismes qui permettent aux communautés de collaborer pendant la phase de mise en œuvre. Je pense que cela est lié aux commentaires reçus par le Conseil d'administration de l'ICANN hier où ils nous invitaient à établir des priorités dans les points à mettre en œuvre. Et nous avons reçu un commentaire sur les décisions de mise en œuvre qui devrait être ouverte et transparente et qui visaient à ce que l'ICG poursuive son rôle de coordination.

Nous avons reçu également des commentaires plus généraux par rapport à la transition, à la phase post-transition. Il serait intéressant de partager ces commentaires avec les communautés opérationnelles. Il y a eu un commentaire de l'IAB qui parlait des canaux existants avec les liaisons et disait qu'ils préféreraient une coordination informelle qui puisse se poursuivre. Mais tout cela concerne la phase pour mise en œuvre, c'est-à-dire après la mise en œuvre.

---

Je voulais tout simple ment vous indiquer que ces commentaires ont été reçus et qu'il s'agit de réflexion de la communauté.

Nous allons donc reprendre nos discussions là où on les avait laissés hier. Je sais qu'il y a des points de vue différents, il y a des gens qui pensent que l'ICG, une fois la proposition envoyée à la NTIA, doit cesser de fonctionner. Certaines personnes considèrent que l'ICG devrait continuer à travailler. Je ne sais pas ce que je ferais sans vous et sans ce travail à l'ICG!

Donc, voilà. Première option : finir et partir chez nous. Option numéro 2 : continuer. Une autre option qui a été évoquée, c'était le fait que l'ICG continue d'être – continue de fonctionner au cas où les communautés auraient besoin de communiquer entre elles par le biais de l'ICG. Et il y avait une troisième idée qui accordait à l'ICG un rôle un peu plus important. Une fois la mise en œuvre finie, l'ICG aurait un rôle de vérification des processus. Ce n'est pas un commentaire détaillé, mais c'était plus ou moins cela qui a été évoqué.

J'ai une liste de participants. Nous allons commencer par Daniel.

DANIEL KARREBERG :

Je suis plutôt du côté de ceux qui souhaitent finir notre travail et partir chez nous. Je pense que nous ne devrions pas partir chez nous jusqu'à ce que la NTIA nous confirme qu'il n'y a pas plus de questions pour nous. Ce ne serait pas prudent de partir avant d'être sûr que notre mission a été accomplie. En même temps, on ne devrait pas attendre trop longtemps la réponse de la NTIA. Donc, pour être plus concret, je crois que nous sommes d'accord sur le fait que nous devons aboutir à

---

un document complet. À ce moment-là, nous allons demander à nos présidents de communiquer avec le CWG. Une fois qu'on aura obtenu le feu vert de la part du CWG par rapport aux interdépendances, nous allons donc remettre notre document à la NTIA par le biais du Conseil d'administration de l'ICANN quand c'est prêt. Et je pense que pour respecter nos obligations, nous ne devrions pas donner l'impression aux autres groupes que nous allons mettre en place une révision, à moins qu'ils nous disent que ce que nous avons délivré ne fait pas l'objet d'un soutien. Mais ça, ce serait un autre scénario. Nous avons dit qu'une fois que tout est confirmé, nous allons transmettre notre proposition à la NTIA. Et nous avons également écrit dans notre document que nous allons être prêts à répondre à toute question de clarification de la part de la NTIA.

Je suis tout à fait contre la continuité de l'ICG en tant que groupe. La seule exception, ce serait si cela était envisagé dans une nouvelle charte, car nous sommes engagés à travailler dans le cadre d'une charte spécifique. Si quelqu'un propose que l'ICG continue de travailler, je serais prêt à l'accepter si, et seulement si, notre mission était encore une fois recadrée au niveau de la charte.

ALISSA COOPER :

J'ai huit personnes qui souhaitent prendre la parole. Donc, je vous demande d'être bref : cela donnera le temps à tous les participants d'exprimer leur point de vue.

Je vais donc donner la parole à Kavouss.



---

KAVOUSS ARASTEH :

Daniel a abordé un point que je voulais aborder, à savoir la charte que nous avons. Notre charte que notre travail est fini une fois que la transition est mise en place. Je ne sais pas ce que l'on veut dire par rapport à « mise en place ». Est-ce que cela veut dire « mise en œuvre complète » ou « partielle »? Mais si nous voulons exister après la transition, pendant la phase de mise en œuvre, il nous faut une nouvelle charte parce que la charte actuelle n'envisage pas cette tâche. Notre mission finie lorsqu'on remettra notre document à la NTIA. Une fois que la NTIA approuve cette proposition, si nous voulons continuer d'exister, il nous faudra une nouvelle charte. Et c'est la fin de la discussion!

Il y a tellement de choses qui se passent que je ne pense pas que l'on puisse envisager cette possibilité en ce moment. Mais c'est bien d'en parler entre nous, mais non pas avec le reste des communautés parce qu'il y a beaucoup de choses qui se passent en ce moment. Il y a encore la question du CWG, du CCWG. Attendons de voir ce qui se passe avec les résultats de ces groupes.

Et je suis d'accord avec Daniel pour dire que si l'ICG devait continuer d'exister après la mise en œuvre, il nous faudrait une nouvelle charte.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup, Kavouss.

On va avoir 17 heures de travail pendant Dublin. Donc, lorsque l'on a mis ça à l'ordre du jour, j'étais un petit peu inquiète et nerveuse à ce sujet parce qu'on me posait des questions et j'avais l'impression qu'on allait avoir besoin de réponses. On n'a pas besoin d'une réponse aujourd'hui.

---

Est-ce que j'ai dit « hier »? On va en parler aujourd'hui.

DANIEL KARREBERG : Peut-être que je n'ai pas bien compris. Je croyais que l'on parlait hier du [peu clair] aujourd'hui. Donc, est-ce que vous pensez que nous devons faire cela maintenant ou pas?

ALISSA COOPER : Il y a des choses que l'on doit absolument faire aujourd'hui. On doit terminer et conclure sur certains points, sur IPR, ainsi de suite. On a beaucoup de commentaires publics sur lesquels on doit travailler. Donc, je suis désolée, c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui voulaient intervenir, mais je crois qu'on va remettre cela à Dublin. Donc, nous ne voyons pas d'objections. Venez à Dublin avec ces points à l'esprit.

Merci beaucoup.

Passons maintenant à IANA IPR. Est-ce que vous êtes prêt à passer à ce point?

Jari, vous avez le micro. Nous allons projeter quelques diapositives.

JARI ARKKO : Je vous avais envoyé par courriel quelques changements à notre proposition. Donc, mettre à jour la situation par rapport aux réponses des communautés par rapport aux marques déposées et aux noms également. Donc, je ne sais pas s'il y a plus d'accords qu'au début de notre période de commentaires publics, mais les communautés continuent à travailler là-dessus. Il y a une coordination qui a été

---

effectuée. Ce travail continu, et les questions que l'on a reçues pendant la période de commentaires sont en rapport avec ce thème qui fera partie de la mise en place de la transition.

Oui, alors on ne voit pas cela très très gros... le texte est très petit à l'écran. C'est très difficile à lire. Voilà, c'est mieux.

Alors, principaux changements. On indique que le CWG a indiqué qu'ils acceptent ces critères au niveau de la proposition concernant les numéros. Donc, je ne veux pas entrer dans les détails maintenant, c'est simplement un aperçu que je vous donne. Donc, je vais peut-être vous laisser lire cela et voir si vous avez des commentaires.

Donc, nous avons deux parties ici. Il y a une version condensée de cela. Ça, c'est la partie la plus longue.

Daniel, vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG : Oui. Une idée. Est-ce qu'on a besoin d'un résumé exécutif ou...? Puisqu'on a pensé que c'était un peu entériné, on n'a pas besoin de rentrer dans les détails... ça ne semble plus être un problème, donc peut-être qu'on peut simplement lire un résumé. Pourquoi on ne passe pas au résumé?

JARI ARKKO : Oui, ce serait possible.

Mais il y a une section quand même sur la compatibilité sur lequel il faudrait revenir quand même.

---

Quelqu'un d'autre?

Donc, on peut continuer à travailler là-dessus et à parler de cela sur l'Internet.

Si personne ne veut prendre la parole sur ce sujet, on est tous d'accord ou est-ce qu'on en train toujours de lire cette page ou vous avez besoin de plus de temps?

PAUL WILSON :

Question de clarification. On semble dire que nous allons garder la proposition pour le Trust IETF. Donc, si c'est le cas, il me semble que c'est une solution. Mais il y avait des problèmes qui se posaient, c'est pour cela que le Conseil d'administration de l'ICANN a proposé une autre solution d'établir un autre Trust ou fidéicommiss.

J'ai peut-être raté un petit peu les conclusions de ce débat, donc je ne sais pas – ce n'est plus très clair pour moi, mais je voulais simplement soulever cela.

JARI ARKKO :

On n'a pas décidé encore de quoi que ce soit. Ce que j'essayais de faire, c'est d'avoir un critère pour les opérateurs des fonctions IANA au niveau de l'IPR et au niveau d'une entité indépendante. Donc, ça, ce serait un critère. Et le Trust IETF ferait partie de cela pour la mise en place. Donc, regardez ce texte maintenant, c'est là où on utilise le terme « critère ». Et c'est un exemple suggéré pour la mise en œuvre, et ce sera plus facile de comprendre comment le terme « critère » est utilisé, ce qu'il signifie.

---

PAUL WILSON : Je crois que ce paragraphe n'est pas très clair pour moi. J'en prends connaissance, mais il y a un exemple qui est donné du Trust IETF... je crois que ça va être une solution par défaut, *de facto*. Donc, je crois qu'il faudrait plus explicitement indiquer qu'il s'agit là d'une option tout à fait acceptable.

JARI ARKKO : C'est raisonnable.

Quelqu'un d'autre veut prendre la parole?

MILTON MUELLER : Excusez-moi. Je n'ai pas entendu parler de cette solution alternative venant du Conseil d'administration de l'ICANN. Je sais qu'il y a une conférence de trois heures qui s'est déroulée.

En ce qui me concerne, on est très près de la phase de mise en œuvre et je ne suis pas très à l'aise lorsqu'on apporte de nouveaux éléments, de nouvelles idées. On ne sait pas très bien où l'on va se retrouver dans la mise en œuvre de la transition. Et si l'on crée un nouveau trust, ça va être très compliqué et c'est un processus qui prête à la controverse, au contentieux...

Donc, j'espère que l'on parle toujours du Trust IETF comme étant la voie que nous utilisons et qu'on n'aura pas une solution alternative.

JARI ARKKO : J'ai une opinion d'une personne à ce sujet. Je crois qu'il y a eu une communication sur la partie critère, Trust IETF – donc, nous avons des

---

opinions différentes peut-être sur la mise en œuvre, mais ça n'a pas à faire partie de ce texte.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je crois qu'il faut modifier le début du paragraphe 3. Le paragraphe 3 comme résultat – l'option disponible et le Trust IETF. Donc, on n'exclut rien, mais on précise bien que nous utilisons la solution du Trust IETF. On ne dit pas que c'est la seule manière, mais c'est la seule option qui nous a été donnée. On n'exclut pas d'autres options, mais on n'en a pas entendu parler d'autres options. On ne les connaît pas.

JARI ARKKO : Merci.

Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Donc, je n'ai pas une idée forte sur la question, mais il me semble qu'au deuxième paragraphe, il semble que le CWG est d'accord avec tout ce qui est dit au deuxième paragraphe quand je le lis. Donc, ça donne l'impression que le Trust IETF a été approuvé. Bon, je ne sais pas quoi en penser, mais c'est un petit peu un problème qui se pose.

Rien d'incorrect ici, mais il y a eu deux ou trois commentaires qui nécessitent une clarification. C'était assez implicite, mais il y avait quelques commentaires qui demandaient une clarification sur la déclaration spécifique, que ce soit un trust pour toutes les

---

communautés... Ça, on l'a vu également dans les commentaires que nous avons reçus.

JARI ARKKO : Alan, vous avez la parole.

ALAN BARRETT : Je crois que le CWG a indiqué qu'ils étaient d'accord en principe par rapport à ce critère, mais je ne crois pas qu'il est indiqué que le Trust IETF est la réponse. C'est une question de mise en œuvre. Il faut que l'on revoie la forme actuelle de ce trust. Il faudrait peut-être qu'il soit modifié; son fonctionnement, sa structure. Donc, ça, c'est encore une question qui se pose pour la mise en œuvre. Je suis d'accord avec Joe pour dire que la fin du paragraphe 2 doit être modifiée pour qu'il soit clair pour dire que l'on ne statue pas sur le Trust IETF.

Et je crois que Paul Wilson a expliqué qu'il y a parfois des problèmes avec certaines propositions pour ce Trust IETF. Je ne sais pas si ce sont des questions ou des problèmes.

JARI ARKKO : Merci. Mohamed, vous voulez prendre la parole?

MOHAMED EL BASHIR : Oui. J'aimerais ajouter ma voie au chapitre. On a parlé de confusion dans le deuxième paragraphe. Et il me semble que l'essence du CWG – du Conseil d'administration, ils sont tout à fait d'accord pour une partie tierce qui pourrait avoir l'IPR. Ils n'ont pas été d'accord ou pas d'accord.

---

Il y a encore des possibilités. Donc, il faut que ce paragraphe soit modifié.

JARI ARKKO :

Merci.

Ce n'était pas l'intention en effet. On va clarifier cela. Il faudrait que – on va faire en sorte que ce soit plus exact.

Alissa.

ALISSA COOPER :

Ma suggestion serait la suivante. Que l'on revoie ce commentaire public reçu du CWG, qui est très explicite par rapport à ce sur quoi il tombe d'accord. Et je crois que cela pourra vous aider pour la rédaction des paragraphes 2 et 3. Parler à des personnes du CWG également.

Je crois qu'il faut que les deux textes, l'équipe avec l'équipe CRISP, celui de l'équipe CRISP, il faut qu'ils soient très proches. Donc, il faut prendre en compte ces textes, utiliser la même terminologie, la même phraséologie. Ce qui est impératif ici, c'est que ce texte reflète bien les textes de la proposition CRISP. C'est une question de rédaction. Il ne faut pas que ça crée de la confusion comme c'est le cas actuellement. Ou on peut totalement retirer l'allusion que l'on fait au Trust IETF. Je crois que la proposition, c'est que le titulaire de l'IPR soit indépendant de l'opérateur des fonctions IANA. C'est ce que veut la communauté.



---

Nous avons un ou deux thèmes que nous allons couvrir avant notre pause. Donc, peut-être que nous pouvons fermer le débat et laisser la parole aux personnes qui ont déjà levé la main.

JARI ARKKO : En effet, ç'a beaucoup de sens ce que vous venez de dire.

Je donne la parole à Narelle.

NARELLE CLARK : Ce texte va soulever des préoccupations. Est-ce que ce trust va fonctionner à la suite de la transition? Donc, peut-être avoir des thèmes plus génériques, ce serait utile. Bon, moi, j'ai un certain problème avec ces problèmes au niveau de la mise en œuvre, et ce n'est pas vraiment notre problème, mais la mise en œuvre, je ne sais pas du tout comment ça va se passer. Donc, voilà ce que je voulais dire.

JARI ARKKO : Merci.

La parole est à Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Merci. En ce qui concerne — pas le deuxième paragraphe, mais le reste, je crois qu'il faut garder quelque chose, pas tout effacer. Je crois que retrouver l'origine de cette idée est de noter quel était le point de vue du CWG. Pour cela, il faudrait être très prudent. Est-ce que c'était la perception du président du CCWG ou du CWG? Donc, il faudrait peut-

---

être verbatim, citer ce que pensait le CWG. Mais je pense qu'il faut quand même mentionner le Trust IETF dans ce paragraphe parce que c'est une option qui est disponible, qui est sur la table pour nous, qui est possible; il ne faut pas l'effacer. Je crois qu'il faut que ce soit clair par rapport...

JARI ARKKO :

Kavouss. Ce que je crois comprendre et entendre autour de la table, c'est le critère, la question de critère, et que tout cela prête à confusion, en effet, avec le Trust IETF. Les communautés travaillent et harmonisent leur travail, travaillent à ce thème du Trust IETF. En effet, légalement, juridiquement, qu'est-ce que l'on peut faire avec un trust ou fidéicommiss ou quoi que ce soit? Ça va être difficile pour la mise en œuvre. Mais je ne sais pas si c'est le bon moment d'en parler. Je ne sais pas.

Nous devons avancer. Notre proposition doit refléter le fait qu'il y aura des étapes nécessaires pour la mise en œuvre de cela, mais qu'en effet, c'est une option.

Est-ce que c'est clair? Est-ce que vous pensez que nous devons toujours garder le terme IETF Trust?

KAVOUSS ARASTEH :

Non, non, je parlais du deuxième paragraphe. Si vous mettez ce que vous avez reçu du CWG, donc – ils ont indiqué que ça pouvait fonctionner ou pas, je crois que... Est-ce que c'est une interprétation de

---

leur déclaration? Je crois qu'il faudrait citer exactement ce qu'a indiqué le CWG à ce sujet.

JARI ARKKO :

Donc, on va retirer le résumé exécutif qui ne fait plus de sens. On va utiliser exactement les mêmes termes que l'équipe CRISP et le CWG, la réponse du CWG, et nous allons dire que l'IPR appartient à toutes les communautés. Ceci dit, je vais faire une autre version avant la semaine prochaine, y travailler. Et nous pouvons passer au thème suivant.

ALISSA COOPER :

Je crois qu'on devrait prendre notre pause maintenant. Revenir à 15 h 35. À ce moment-là, on va parler du RZM avec Milton, ce qui nous permettra de bien avancer. Donc, une demi-heure de pause.

Merci, Jean-Jacques, d'être resté si tard.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

Merci. Au revoir.

[PAUSE]



---

MILTON MUELLER : Je pense que le 14 octobre ou plus tard serait une date raisonnable.

ALISSA COOPER : Désolée d'avoir posé ma question avant que les autres membres de la liste des participants.

Joe.

JOSEPH ALHADEFF : J'ai une question. Cette question n'est pas une question de fond. Je suis d'accord avec le fond de la question. Je me demande, nous voulons une réponse à cette question, mais je ne sais pas très bien ce que nous allons en faire, ce que nous allons faire avec la réponse à cette question. Je sais qu'on a besoin d'une réponse à cette question pour que la communauté puisse avoir une réponse à cette question parce qu'il s'agit bien d'une question de la communauté. C'est une question qui concerne un processus, un processus qui n'est pas notre processus. Je me demande donc si cette question doit être aussi transmise à la NTIA. Mais de par la façon dont cette question est formulée, on aurait l'impression que nous sommes les seules personnes auxquelles la réponse à cette question est adressée.

MILTON MUELLER : Je ne sais pas si cette question concerne uniquement le CWG. Il est important que le CWG puisse clarifier cette question. On a bien entendu Keith Davidson qui a dit que la réponse à cette question pourrait entraîner un retrait du soutien à la proposition. Donc, il faut faire attention à la façon dont considère toute modification à la gestion ou la

---

maintenance de la zone racine, car cela doit être en ligne avec la proposition du CWG qui établit que ces rôles doivent être bien différenciés et que toute modification de ces rôles devrait faire l'objet d'une consultation publique.

JOSEPH ALHADEFF :

Je ne suis pas en désaccord avec le fond de la question. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il fait une réponse à cette question. Je ne sais pas si cette question a une place – pardon, la question est de savoir si nous croyons qu'il y a un point d'interdépendance entre la réponse à cette question et le processus de CWG.

Je suis d'accord, si on pense qu'il y a une interdépendance, à ce moment-là je pense que la question est rédigée correctement. Mais s'il s'agit uniquement de transmettre cette question parce que cela fait partie de notre processus, je pense que cette réponse est importante, mais nous n'avons pas à prendre une mesure par rapport à cela. Je voulais tout simplement préciser cela. Je voulais être sûr que nous adressons la réponse à la communauté appropriée.

MILTON MUELLER :

Ce trait d'action doit peut-être encore être révisé. Nous avons eu des discussions ce matin. La NTIA reconnaît que les – cet aspect est extrêmement lié aux processus concernant VeriSign et que cela peut avoir un impact par rapport au rôle respectif de l'opérateur des fonctions IANA et du RZM.

---

ALISSA COOPER : Daniel et puis Russ Mundy.

DANIEL KARREBERG : Ce que vient de dire Joe – je pense qu’il faudrait expliquer d’où vient cette question. Ce n’est pas une question que pose l’ICG, mais une question qui vient des commentaires que nous avons reçus, et cela doit être précisé. Et je suis tout à fait d’accord sur le fait qu’il faut savoir ce qu’on va faire avec la réponse à cette question.

À partir de la discussion que nous avons eue dans cette salle, si l’on dit que nous avons reçu ces commentaires, qui nous ont amenés à poser cette question, cela devrait être précisé. On pourrait dire que cela doit être précisé en dehors de notre processus et à ce moment-là, nous n’avons aucune mesure à prendre par rapport à la réponse à cette question. Ce ne serait pas poli de dire uniquement : « Nous avons une question ».

Et comme Kavouss l’a bien dit, on attend une réponse, mais je pense que l’on pourrait améliorer la rédaction.

ALISSA COOPER : Très bien.

MILTON MUELLER : Ce que vous voyez par rapport à la réponse qui est attendue et entre crochets – donc, sur la base des commentaires reçus avant, l’ICG a une question, etc.

---

DANIEL KARREBERG : Ma suggestion est la suivante. L'ICG considère que cette question doit être clarifiée. Et ce n'est pas notre question. Nous pensons que c'est un point qui doit être précisé parce que nous avons reçu des questions à ce propos.

MILTON MUELLER : Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

DANIEL KARREBERG : Qu'est-ce que nous faisons une fois que nous avons reçu la réponse? Il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire...

RUSS MUNDY : Je pense que j'ai la réponse. Qu'est-ce qu'on fait avec la réponse que nous allons recevoir? Nous pouvons avoir un texte d'un autre document de synthèse des commentaires publics qui expliquent que nous avons reçu cette réponse. Nous n'avons pas à faire quoi que ce soit. Nous écrivons cette réponse, nous l'incluons dans notre document de synthèse. Et cette réponse sera disponible pour la NTIA. Je crois que c'est une façon raisonnable de procéder.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec Daniel en ce sens que nous n'avons pas une question : nous avons reçu une question. Donc, « à la suite de l'examen



---

des commentaires que nous avons reçus, la question suivante a été soulevée, etc. », à ce moment-là, posez la question et dire : « Le CWG est prié de répondre à cette question pour toute action à suivre, le cas échéant. »

C'est-à-dire qu'on invite le CWG à répondre à cette question. Nous leur envoyons cette question qui découle des commentaires que nous avons reçus et nous demandons des explications par rapport à cette question, pour toute action à entreprendre, le cas échéant.

ALISSA COOPER : Milton.

MILTON MUELLER : Je vais modifier la question : *[S]ur la base des commentaires reçus dans la consultation publique, l'ICG demande au CWG des clarifications par rapport aux sujets suivants, etc., etc.* Est-ce que vous pensez que c'est très important d'introduire ces changements au niveau de la rédaction?

KAVOUSS ARASTEH : Quelle serait la fin du paragraphe? *Des clarifications pour d'éventuelles mesures à prendre, le cas échéant...*

MILTON MUELLER : Vous pouvez répéter ce que vous venez de dire?

---

KAVOUSS ARASTEH : On demande au CWG de donner des précisions pour toute action à suivre, le cas échéant. Nous pouvons ne pas prendre de mesures, mais nous pourrions être amenés à prendre des mesures, le cas échéant.

MILTON MUELLER : Le CWG – on demande au CWG de fournir des clarifications pour toute action ultérieure, le cas échéant – à prendre le cas échéant.

ALISSA COOPER : Je pense que nous devrions analyser un peu plus en détail ceci. Donc, on va prendre en considération la suggestion de Kavouss et on va se pencher sur cette question un peu plus en profondeur plus tard. Nous avons 17 minutes encore pour traiter de cette question. Je vous propose de revenir à la question de l'exhaustivité. Nous avons dit que nous allons aborder cette question aujourd'hui.

Hier, nous avons abordé la question de l'exhaustivité. Nous avons eu une discussion par rapport à la mise en œuvre, à l'établissement de priorité par rapport aux étapes de mise en œuvre ou aux points de mise en œuvre. Et nous avons posé une question à la communauté et nous avons reçu beaucoup de réponses. Il nous faut à ce moment-là synthétiser nos réponses dans notre document de synthèse. Je pense que la réponse est « oui », à cette question. Il nous faut décider ce qui sera inclus dans la proposition elle-même concernant l'exhaustivité. Ma réponse serait « oui », mais je ne suis pas très sûre de comment le faire.

Et puis, il y a une question concernant le fait de savoir quel est le rôle de l'ICG au niveau des étapes de mise en œuvre, et à ce moment-là, il

---

faudrait établir des priorités. Je pense que la première question est de savoir si nous devons faire ce qui est sur l'écran.

Daniel, vous avez levé la main?

DANIEL KARREBERG : Oui. Je l'avais levée pour la question précédente. Mais je pourrais essayer de répondre à votre question.

Nous devons, bien entendu, aborder la question de l'exhaustivité par rapport aux commentaires que nous avons reçus. Le point numéro 1 — nous avons dit dans notre proposition — donc, d'une certaine manière, on est en train de mettre de l'action sur ce que nous avons déjà dit dans notre proposition.

À mon avis, le reste des points concernent la mise en œuvre. Si nous arrivons à un consensus approximatif par rapport à cela, je pense que nous aurons fini. Quelqu'un devrait rédiger quelque chose par rapport à cela et je ne porte pas volontaire pour le faire.

ALISSA COOPER : Merci.

Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Pour ce qui est de la synthèse, je dirais « oui ». Nous pouvons faire un répertoire des points de mise en œuvre que nous avons. Ce serait bien. Je ne suis pas très sûr de comment le faire, mais nous avons l'expertise

---

pour le faire. Mais je ne pense pas que nous soyons à même d'établir des priorités. Je ne pense pas que cela fasse partie de nos attributions. Cette question doit être – doit avoir une réponse. Je ne pense pas qu'elle puisse avoir un impact sur leur proposition. Nous pensons que ces points doivent être mis en œuvre.

D'un côté, le point numéro 1 fait partie de nos attributions. Les autres points, je n'en suis pas très sûr...

ALISSA COOPER : Est-ce que quelqu'un est en désaccord avec cela?

Milton.

MILTON MUELLER : D'où viennent ces points 2, 3, 4?

ALISSA COOPER : Le premier point : devons-nous synthétiser ces points dans un document? Le deuxième point concerne le fait de savoir si nous devons créer un répertoire de questions à mettre en œuvre qui figure dans la proposition, mais qui n'est pas complet.

Et le point 3 est que nous devons établir des priorités. C'était ce que demandait un commentaire.

---

MILTON MUELLER : Je ne pense pas que l'on doive établir des priorités. La question est la suivante : est-ce que nous sommes un centre d'échanges d'informations pour la résolution de ces questions une fois qu'on aura créé cette liste qui figure sur le point numéro 2?

ALISSA COOPER : Elise.

ELISE GERICH : J'ai parlé de cela pendant la réunion. Toutefois, j'avais dit que le Conseil d'administration avait envoyé une réponse formelle pendant la période de commentaires publics.

ALISSA COOPER : Oui.

Keith.

KEITH DAVIDSON : Pour ce qui est de la synthèse, il faut savoir ce que nous allons faire avec ce document de synthèse. Est-ce que nous allons le publier? Et à ce moment-là, qu'est-ce que nous voulons faire figurer dans ce document? Autrement, nous pouvons ignorer certains commentaires sur la base de nos discussions.

ALISSA COOPER : Je pense que c'est l'idée.

---

Daniel.

DANIEL KARREBERG : Pour ce qui est des points 1, 2, 3, je suis d'accord par rapport à ce qui devrait être fait. Pour le point numéro 2, je pense que nous devons le faire parce que nous avons certains éléments et nous avons l'expertise autour de la table. Or, nous devons être extrêmement prudents et ne pas donner l'impression qu'il s'agit d'un plan et ne pas donner l'impression que c'est une liste exhaustive ou complète.

Je pense qu'on devrait résumer toutes les étapes des mises en œuvre que nous connaissons à l'heure actuelle. Ne pas les ordonner de manière séquentielle. Ne pas donner l'impression qu'il s'agit d'un plan de mise en œuvre. Dire que nous savons que ce n'est pas complet.

Et je pense que le numéro suivant ne rentre pas dans nos attributions.

ALISSA COOPER : Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Point de clarification de la part de Milton sur son dernier point. Lorsque vous avez dit être là pour vous assurer que la mise en place s'effectue, est-ce que cela n'est pas en conflit avec la mise en œuvre une fois que l'ICG n'existe plus?

Donc, je crois que certaines mises en œuvre se feront en effet avant la transition étant donné que nous sommes encore en place, mais je crois

---

qu'on ne peut pas être responsable de ce qui va se passer assez loin à l'avenir.

MILTON MUELLER : Je ne crois pas que – là je crois que vous parlez – je crois qu'on va revenir plus tard à la durée de notre existence. Il me semble que vous vouliez revenir là-dessus avec cette question...

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Pour répondre à Daniel, je crois que l'on devrait mettre une liste « inclus » et « sans être limité à... ». Donc, je crois qu'on devrait faire une liste, mais ne pas se limiter avec des dates.

ALISSA COOPER : Oui, c'est un bon point.

Alors, je crois qu'on est assez d'accord là-dessus, sur les actions que nous allons effectuer, un résumé des commentaires. Nous avons besoin d'une liste d'inventaires des différentes étapes.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut faire ce travail avant que j'identifie un volontaire?

Russ Mundy, j'allais justement vous le demander de vous porter volontaire. On ne vous pas tant donné!

---

PATRIK FÄLSTRÖM : Vous savez — je plaisante, mais c'est le président de SSAC.

ALISSA COOPER : Bon. On va revenir là-dessus.

Donc, c'est le 6 octobre. Donc, ce document n'a pas besoin d'être fait trop tôt. Et la liste, cette espèce d'inventaire dont je parlais, ce serait le dimanche suivant, le 27 septembre.

Vous pouvez dire « non », hein?

RUSS MUNDY : La semaine prochaine est très chargée pour moi.

ALISSA COOPER : Je trouverai quelqu'un lorsque nous ferons une petite pause.

Donc, ceci nous amène aux choses dont on n'a pas encore parlé et ça, ça commence à la diapositive 36.

Donc, question de processus. Il était très tard, j'étais très fatiguée lorsque j'ai écrit tout cela, donc est-ce qu'il y a des questions que vous voulez débattre au sujet des processus? Donc, je crois que l'on veut résumer également les processus pour notre résumé.

Est-ce qu'il y a des choses que l'on doit dire sur la proposition par rapport aux commentaires, des critiques du processus ou de manque de processus?

Joe, vous voulez dire quelque chose?



---

JOSEPH ALHADEFF : Je crois que les plaintes sur le processus, ce sont des points que l'on a entendus avant de terminer notre proposition. Et je crois que dans un des cas, ç'a été renvoyé à la communauté et la décision était que ce serait à la communauté de régler cela. Donc, je ne sais pas exactement s'il y avait beaucoup de problèmes de processus. Ça ne veut pas dire qu'il y ait d'autres problèmes de processus, mais je n'en ai pas entendu parler. J'essayais de noter tout ce qui était surtout positif. Donc, je crois qu'on peut y revenir un petit peu. Et j'ai pris une approche avec celle du verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein et je ne crois pas qu'il y a eu beaucoup de commentaires sur notre processus.

Je crois que c'est peut-être en rapport avec le processus. Certains commentaires au sujet du coût de participation, des questions linguistiques également, sont des éléments structurels et je ne sais pas si on peut régler cela.

ALISSA COOPER : Milton.

MILTON MUELLER : Oui. J'ai regardé cela de près dans les commentaires lorsque je gérais ces commentaires.

Donc, trois types de commentaires qui sont importants. Les personnes qui rejettent la légitimité du processus parce que c'est le gouvernement américain qui a fixé les paramètres. Et il y a des personnes du monde en développement qui ont dit : « Vous savez, on ne comprend pas ce qui se

---

« passe, on n'a pas l'impression qu'on a la possibilité de suivre cela de près et de participer. »

Il y a deux ou trois commentaires de ce type et il y a une douzaine d'expressions au niveau de l'inclusion de la diversité de la participation. Je pourrais vous donner plus de détails si ça vous intéresse ou on peut faire une déclaration plus générale en ce sens.

Donc, voilà mon point de vue.

Il n'y a pas – c'est un petit surprenant — de choses spécifiques dans ces OCs, cela s'est déroulé – mais je crois que c'est une première étape peut-être.

ALISSA COOPER : Milton, si vous voulez en effet effectuer cela, si vous voulez faire la liste des commentaires en détail...

MITLON MUELLER : Vous voulez une liste de quoi exactement? Des commentaires précis ou classifications sur les personnes qui ont pensé que le processus était satisfaisant et ainsi de suite...?

ALISSA COOPER : Oui. Ça m'intéresse. Ce sera une action, les mesures que nous allons prendre.

---

Je ne vois pas d'autres personnes voulant s'exprimer. Nous allons pouvoir passer à la diapositive suivante : l'institutionnalisation des critères NTIA.

Nous avons posé une question à ce sujet. Est-ce que quelqu'un qui a lu de près ces commentaires dont nous avons parlé – moi, je n'ai pas eu le temps de faire un résumé de cela, donc c'est pour ça qu'on a besoin, comme vous le voyez, d'une personne pour effectuer un résumé.

MILTON MUELLER : Excusez-moi, je ne vous ai pas écouté. Je suis déjà à travailler sur les processus.

ALISSA COOPER : J'allais suggérer que je peux essayer de le faire, d'écrire un résumé de cela. Ça fait partie de la défense de la proposition qui est importante, selon moi. Donc, je m'en charge.

Ensuite, nous avons les questions éditoriales. Merci beaucoup de mettre cela à l'écran. Nous avons eu quelques demandes et je ne sais pas si nous devons rentrer dans les détails point par point. Donc, je vais revoir les textes.

Peut-être que l'on devrait passer en revue cela.

Premier point, A, ça, ce serait pour l'inventaire des problèmes qui se passent pour la mise en œuvre. L'IETF a posé trois points concernant la transition. Il s'agit de choses qui manquent, d'éléments manquants.

---

Deuxième point. Donc, il y a l'ébauche du document IANA Plan qui expire le 10 juillet 2015. Il est expiré, donc.

Jari, vous voulez...

JARI ARKKO : Il y a une date d'expiration. Ça a expiré, mais le processus continue pour être clair.

ALISSA COOPER : Donc, c'est une date qui va rester dans le passé jusqu'à ce qu'on ait terminé notre processus.

JARI ARKKO : C'est ça.

ALISSA COOPER : D'accord. Pas de problème. Poursuivons.

Suggestion que le diagramme que nous avons inclus, qui venait de XPLANE, n'était pas clair. En ce sens que les flèches entre les communautés opérationnelles, le PTI, par rapport à celles de l'ICANN – à l'ICANN, ce n'était pas très clair : ces flèches n'étaient pas de la même taille et ainsi de suite. Donc, j'ai déjà beaucoup travaillé sur ce diagramme. Je peux faire une proposition, notamment aux personnes chargées des numéros. On peut clarifier cela. Donc, on peut travailler à ce diagramme de la page 10.

---

Très bien. Donc, dernier point. Je ne sais pas où mettre cela. Il y a eu plusieurs commentaires sur la liberté d'expression par rapport aux fonctions IANA. Donc, il y en avait assez pour qu'on doive clarifier quelque chose.

Je sais que vous avez lu peut-être plus attentivement que moi. Donc, je ne sais pas ce que vous en pensez. Est-ce qu'il y a encore clarifications fortes à apporter au sujet de cette liberté d'expression?

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Eh bien, moi, j'ai participé en tant que partie prenante de travail au CCWG qui a parlé de ce problème après des dizaines de réunions et des centaines de pages de documents. Je ne sais pas comment vous voulez gérer cela, mais il n'y a pas de déclarations de haut niveau qui a été effectuées, donc je ne crois pas qu'on ait besoin de prendre des actions et des mesures à ce sujet.

ALISSA COOPER :

Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

La majorité des commentaires que j'ai lus, on parlait de la liberté d'expression. C'était répété à chaque question. C'était vraiment très étrange. Je ne crois pas qu'on ait besoin de répondre à cela. Mais les questions que vous appelez « éditoriales » — je me rappelle qu'il y a

---

une soumission, que l'on parlait de l'inclusion d'un document, IPC1 ou je ne sais plus quoi... Ça été déjà traité cela?

Je me rappelle que c'était un problème assez important au niveau de cette demande qui a été effectuée. Mais en ce qui concerne la liberté de parole, moi, je crois que ça va à l'encontre de toute la structure, ça va à l'encontre de notre concept. Donc, je ne crois pas que ce sont vraiment des commentaires sur lesquels on doit se pencher. Mais il faut dire qu'en effet, il y a des éléments qui ne rentraient pas de nos attributions. Il ne faut pas oublier cela.

Donc, c'est un paramètre que nous pouvons utiliser, dire que cela, ce n'était pas de notre ressort.

ALISSA COOPER : Merci.

Keith.

KEITH DRAZEK : Merci, Alissa.

Pour rebondir sur le commentaire de Kavouss et pour soutenir le commentaire de Joe, le thème de la liberté d'expression, c'est quelque chose dont on a parlé au CCWG. Pour la responsabilité accrue, c'est un thème. Si l'on revient à la base devant le Congrès américain, Larry Strickling a parlé de la liberté d'expression et la liberté d'information dans un certain contexte, le contexte des critères NTIA, l'ouverture de l'Internet, par exemple.

---

Donc, c'est de là que ça vient. Et je crois que c'est mieux adressé au niveau du CCWG en ce qui concerne la responsabilité accrue. Donc, je crois qu'il est raisonnable de noter cela, de dire que ce n'est pas de notre ressort, ça dépasse l'envergure de notre travail, c'est un débat sur les droits de l'homme qui continue d'ailleurs, qui se poursuit au niveau du CCWG.

ALISSA COOPER : Oui, ça me paraît logique.

Kavouss, vous voulez reprendre la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. On n'a pas besoin de prendre de mesures là-dessus.

ALISSA COOPER : Très bien.

Oui. Je crois que dire que nous avons bien reçu les commentaires et pris note de ces commentaires...

Donc, nous allons trouver quelqu'un qui se chargera de cela.

Ceci nous ramène donc à un large soutien de la communauté. Ce qui est ailleurs sur une autre diapo... Je crois que c'est la diapo numéro 8.

C'est mal rédigé, hein? J'en suis consciente.

Est-ce que l'on pense que la proposition a un large soutien provenant de la communauté?

---

On a parlé de toute cette catégorie de commentaires existants et à moins que quelqu'un ait un commentaire qui n'a pas encore été effectué, on peut parler en sens large de cela.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Quels sont les critères? « Un large soutien », qu'est-ce que ça veut dire? 80 %? 75 %? 100 %? Quels sont les critères? Merci.

ALISSA COOPER : Daniel, vous voulez répondre à cela?

DANIEL KARREBERG : Absolument. Dans notre charte, notre mandat, cela est mentionné très clairement, nous avons besoin d'un processus qui soit soutenu par la collectivité, la communauté. Ce n'est pas opérationnel en termes de pourcentages, c'est opérationnel lorsqu'on se pose une question; la question qui permettra de déterminer — et c'est pour cela que c'est à l'écran — le soutien.

Donc, c'est un sujet pour chacun d'entre nous. On doit arriver collectivement à un consensus pour dire que oui, il y a eu un large soutien de la communauté.

Donc, j'essaie de répondre à la question de Kavouss. J'y ai pensé longuement, j'ai été témoin du développement des propositions dans deux communautés opérationnelles, on a analysé les commentaires publics que nous avons reçus, je me suis donné — rendu disponible pour



---

différents forums pour écouter les opinions des gens à ce sujet, et ce, par rapport à notre proposition qui murissait, qui s'ébauchait au fur et à mesure de notre travail et personnellement, je pense que nous avons reçu un large soutien de la collectivité. Donc, tout ce que je veux mentionner : large soutien.

Donc, je crois que nous pouvons avancer.

ALISSA COOPER :                   Merci.

Lynn.

LYNN ST.AMOUR :               J'allais me référer au document qui permet de bâtir le consensus pour l'ICG – et Kavouss y avait beaucoup travaillé. Et je crois que des descriptions utiles – je ne vais pas lire le paragraphe tout entier, mais déterminer le consensus, ce n'est pas une formule, ce n'est pas une petite minorité qui décide de tout. Et ça dit « consensus de toutes les parties prenantes ». L'objection d'une grande partie de la collectivité – je ne suis pas sûre de lire le bon paragraphe, alors je vais m'arrêter et je vais dire : « Voilà comment nous déterminons le consensus ».

On voit les processus des OCs, est-ce que le consensus a été obtenu par les OCs? Je crois que nous avons obtenu un large niveau de soutien.

ALISSA COOPER :                   Merci, Lynn.

---

Je donne la parole à Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

J'ai eu des problèmes dès le début par rapport à cette formule de la NTIA par rapport à « un large soutien de la communauté ». Sur la base des commentaires reçus, l'ICG considère que le soutien à cette proposition existe, mais on ne devrait pas parler de vaste soutien parce que cela pourrait porter à confusion. Je pense qu'on ne devrait pas parler de soutien large ou vase soutien.

J'ai reçu des questions par rapport à cela, dont pourquoi l'ICG considère qu'il s'agit d'un vaste soutien, et j'ai chaque fois répondu qu'il ne s'agissait pas d'une formule que nous avons créée, mais que c'était le critère de la NTIA. Je dirais qu'il faut être prudent pour éviter toute interprétation de ce que « vaste soutien » ou « large soutien » pourrait vouloir dire.

ALISSA COOPER :

Je pense que ce que vous voulez éviter, c'est de décrire ce que c'est que le large soutien ou vaste soutien. Il y a eu beaucoup de commentaires. Nous pouvons essayer d'être descriptifs, de décrire et expliquer ce que c'est que pour nous un vaste soutien ou un large soutien.

Martin.

MARTIN BOYLE :

Merci, Alissa.

---

Je suis plus ou moins d'accord avec votre proposition pour avancer. Je pense qu'il faut penser également au fait que les trois communautés opérationnelles ont mis en place des processus. Et ces processus étaient basés sur l'élaboration des propositions consensuelles.

Il y a eu des discussions au sein du CWG et jamais il n'a été question de voter. Ils sont toujours arrivés à prendre des décisions par consensus, des décisions équilibrées.

Pour ce qui est propositions, j'ai vu un schéma qui donnait une idée du degré de soutien des commentaires, mais encore une fois, il faudrait définir ce que c'est qu'un « large consensus ». Et cela va au-delà de savoir s'il y a eu une majorité, mais cela concerne également le fait que ces soutiens viennent d'un vaste – de différentes communautés.

ALISSA COOPER :

Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

J'irais un peu plus loin en disant que ce groupe, par exemple travailler avec les communautés multipartites, et ces communautés ont eu l'occasion de participer à tout moment à ce processus. Il faut donc savoir que nous avons eu un processus interactif avec les parties prenantes qui sont représentées dans ce groupe. Chaque communauté a mis en place ses propres processus et cette proposition finale, c'est la consolidation des trois propositions qui ont été le fruit d'un processus par consensus. Tout cela a été conçu – et je pense que l'on pourrait parler avec Kavouss par rapport à cela, mais il y a eu une majorité de

---

personnes qui ont soutenu la proposition telle qu'on la voit maintenant. Parce que sans avoir à caractériser le soutien, on peut dire déjà que la proposition fait l'objet d'un soutien.

ALISSA COOPER : Lynn, est-ce que vous avez levé la main? Non.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit au sein du CCWG. Si vous posez une question à un homme politique, il ne dit jamais « oui » ou « non ». Si c'est un Français, il dira « écoutez » et si c'est un Anglais, il dira « *Well* », mais ils ne vont jamais dire « oui » ou « non ». Donc, nous, en tant qu'ICG, nous ne devrions pas répondre directement à cette question en disant qu'il y a eu un large consensus ou non. Je n'ai pas de problème pour dire qu'il y a eu un soutien, mais j'ai dit qu'il faudrait éviter de répondre à cette question directement. Rédiger les choses de telle sorte qu'il ne s'agisse pas d'une réponse « oui » ou « non ».

ALISSA COOPER : Très bien.

Michael.

---

MICHAEL NIEBEL : Il ne s'agit pas d'une formule, mais de faire passer le message que la NTIA doit pouvoir être sûr que les critères qu'elle a fixés sont respectés. C'est le message qu'il faut faire passer.

ALISSA COOPER : Je pense que ce sera plus facile une fois que l'on aura rédigé un texte. Que l'on ait ce texte devant les yeux.

Je pense que les gens dans cette salle sont d'accord pour décrire ce qu'est ce soutien de la communauté. Et ceux qui voudront porter un jugement de valeur par rapport à ce soutien pourraient le faire. Mais je pense que l'on peut peaufiner la rédaction par rapport à ce point pour que l'on se mette d'accord sur ce que l'on veut dire. Nous venons tous de communautés où les gens sont en principe d'accord avec ce qui a été fait.

Je vois qu'il n'y a pas d'autres demandes de participation.

Kavouss, vous ne voulez pas participer? D'accord.

Je pense que nous avons un point d'action pour décrire le soutien de la communauté vis-à-vis de la proposition et je vais m'en occuper.

Alors, maintenant nous allons faire une pause de dix minutes pour travailler un petit peu sur les points d'action. Nous allons ensuite reprendre nos discussions pour passer en revue la liste des points d'action et comment nous allons procéder dans les étapes qui viennent.

Nous allons donc reprendre notre travail à 16 h 35. Sept minutes...

[PAUSE]

---

ALISSA COOPER :

Nous allons conclure cette journée de discussion. Je vous prie de prendre place, pour voir quels sont les sujets dont vous allez vous occuper.

Nous avons 20 points d'action ou mesures à prendre, ce qui est un record pour ce groupe. Seulement aujourd'hui, 20 points d'action ou mesures à prendre.

Alors, nous avons séparé ces actions en trois groupes. Tout d'abord, les actions qui pourraient donner lieu à une communication adressée aux communautés opérationnelles. Il faudra donc travailler très rapidement pour arriver à cette communication.

Nous avons Milton, nous avons les sous-équipes qui se chargeront de la PTI. Milton va s'occuper des ccTLDs.

Ensuite, nous avons un travail de rédaction. Nous avons fait ça très vite. Nous allons donc peaufiner un petit peu ce travail. Mais est-ce que vous pensez qu'il y a d'autres éléments qui pourraient donner lieu à une communication adressée aux communautés opérationnelles?

Très bien. Très bien.

Nous devons confirmer que vous êtes prêts. Je demande s'il y a des objections...?

Très bien. Nous continuons.

Le deuxième groupe d'action concerne des actions où il faut écrire des textes à incorporer dans notre partie zéro. Donc, on a une semaine pour rédiger ces textes. On aura des échanges sur la liste de diffusion avant

---

notre prochain appel pour essayer d'arriver à un texte plus ou moins consensuel.

Je suggère que les gens qui s'occuperont de ces actions fassent cela dans des documents séparés. Ne pas travailler directement sur la version de la proposition parce que c'est quand même un document assez délicat. Une fois que vous aurez fini, on va l'incorporer dans le document.

Donc, on a une semaine pour finir ces actions.

Est-ce que vous pensez qu'il manque quelque chose?

Très bien. Et puis, le troisième groupe d'actions, il s'agit du texte qui sera incorporé dans notre document de synthèse. Je pense que l'on pourra finir ce document de synthèse à peu près en même temps que l'on aura notre réunion à Dublin. Mais si on n'a pas fini, ce n'est pas la fin du monde.

Lynn a accepté de s'occuper de la première partie concernant l'exhaustivité. Merci, Lynn. Je te dois un verre! Il va falloir que je t'invite à boire un verre.

Voilà, tout cela est pour le 6 octobre.

Donc, nous avons demandé à la communauté si les trois propositions sont compatibles et interopérables. Voilà ce que l'on essaie de voir. Très bien. Nous avons décidé que nous allons essayer de finaliser autant que possible la proposition pour Dublin. Je ne sais pas si la deuxième phrase concerne une décision. C'est plutôt la première phrase.

---

Nous avons fini en quelque sorte notre discussion par rapport au rôle de l'ICG. Vous pouvez l'enlever pour ne pas confondre les gens. Donc, nous avons fini notre discussion par rapport au rôle de l'ICG.

Manal a très gentiment accepté de travailler sur le document de synthèse avec Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Est-ce que l'on pourrait penser à des modèles que l'on pourrait suivre avant de présenter le texte au Secrétariat? Ce serait utile du point de vue du format d'avoir un format général que l'on puisse suivre dans les textes que nous allons élaborer.

ALISSA COOPER : Oui, d'accord.

JOSEPH ALHADEFF : Ce serait utile du point de vue du format d'avoir un format général que l'on puisse suivre dans les textes que nous allons élaborer.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Pouvez-vous revenir sur les décisions prises?



---

ALISSA COOPER : On est en train de modifier cette partie.

KAVOUSS ARASTEH : Il y a une partie où l'on parle du CCWG et je ne sais pas – je ne suis pas sûr qu'on aura des confirmations à Dublin par rapport à savoir si les critères ont été ou pas respectés.

ALISSA COOPER : Oui. Mary et puis Narelle.

MARY UDUMA : Nous avons parlé des principes de notre travail et des commentaires que nous allons envoyer aux communautés opérationnelles. Il y avait trois ou quatre points qui avaient été évoqués dans ce processus d'envoi de commentaires.

ALISSA COOPER : Vous dites que vous voulez voir la liste de décisions que l'on a prises?

MARY UDUMA : OK.

ALISSA COOPER : Nous avons décidé cela... Qu'est-ce que nous avons décidé, Daniel?

---

DANIEL KARREBERG : Nous avons décidé quand on communiquera avec les communautés opérationnelles, nous allons regrouper notre communication en quatre catégories. Une catégorie où des modifications plus importantes sont envisageables. Et après, il y avait d'autres catégories... je ne me souviens pas exactement à quoi ça correspondait.

Mais je pense aussi – j'ai l'impression qu'on était d'accord sur le fait que quand on va communiquer avec les communautés opérationnelles par rapport aux propositions, nous allons indiquer ce qu'on allait faire avec la réponse que nous allons obtenir.

ALISSA COOPER : Je pense que c'est suffisant, que la réponse de Daniel est suffisante.

Narelle.

NARELLE CLARK : C'est une question sémantique. Avoir fini nos discussions, cela ne veut pas dire qu'on fait quelque chose par rapport à cela. Nous allons en reparler à un moment ou un autre.

Voilà, je voulais tout juste préciser cela.

ALISSA COOPER : Bien vu. Kavouss? Non? Très bien.

Le dernier point. Les présidents ont pensé qu'il serait peut-être une bonne idée pour nous, en tant que président, de rédiger un article de blogue pour parler un petit peu des progrès que l'on a faits. Je pense

---

que c'est une bonne nouvelle : nous avons fait des progrès et nous pensons que la proposition bénéficie du soutien de la communauté, etc. Un blogue assez positif, bref. Mais nous allons voir si vous êtes d'accord par rapport à cela et voir comment nous allons faire cela. Est-ce qu'il y a des objections?

Mary.

MARY UDUMA : Je pense que ce serait un point de départ intéressant si l'on pouvait faire une synthèse des statistiques. Ce serait intéressant d'avoir ces informations, montrer aux gens ces informations dont nous disposons, car on a plus de 60 % de soutien.

ALISSA COOPER : Nous pouvons faire ça. Nous devrions revoir les chiffres, mais j'aimerais vraiment que ce blogue soit publié bientôt. Au niveau du blogue, je pense que l'on ne devrait pas être très exacte au niveau des chiffres que l'on donne.

Daniel.

DANIEL KARREBERG : Je pense que le blogue est une excellente idée. Ça devrait être fait. Mais je serais très prudent – je mettrais l'accent sur ce qu'on a accompli dans cette réunion. Mais je ne parlerais pas de délai jusqu'à ce que l'on soit tombé d'accord par rapport à ce que l'on fera au niveau des délais. Je serais prudent là-dessus.

---

PATRIK FÄLSTRÖM :                    Nous avons eu une discussion par rapport à ce que l'on doit et par rapport à ce que l'on ne doit pas dire et nous avons décidé, comme vous l'avez bien dit, Daniel, que l'on allait parler de ce qu'on avait accompli et qu'on n'allait pas aborder la question de fond au niveau du blogue. Nous savons qu'il s'agit d'un processus; nous allons dire que nous sommes contents des progrès que nous avons faits. Voilà. Mais merci de cette remarque.

ALISSA COOPER :                    Joe.

JOSEPH ALHADEFF :                Je veux dire que je suis d'accord avec Daniel. Je pense qu'il serait très dangereux de dire que nous allons finaliser notre proposition à Dublin. Je pense que l'on devrait peut-être envisager de rédiger deux blogues. D'un côté, un blogue pourrait parler des commentaires que l'on a reçus, de l'examen que l'on a fait de ces commentaires, de cette réunion... Mais si nous avons davantage d'informations dans une semaine, par exemple, cela pourrait donner lieu à un autre blogue et on pourrait à ce moment-là penser que cela nous aiderait à préparer notre réunion de Dublin.

Nous avons parlé du fait que c'était utile que la NTIA nous donne des indications par rapport à notre proposition. Je n'ai rien entendu de leur part jusqu'à maintenant. On pourrait peut-être leur envoyer une communication à titre informel pour voir s'ils ont des remarques à ce stade.

---

ALISSA COOPER :

Oui. Je pense que c'est intéressant ce que vous venez de dire. Nous pourrions essayer de le faire de manière informelle.

Très bien. Nous allons donc sortir un blogue cette semaine. Et s'il faut en écrire un autre dans les semaines qui viennent, on verra cela.

Nous avons donc dépassé l'horaire de trois minutes. Il y a des gens qui doivent partir aujourd'hui. Ceux qui doivent partir, vous pouvez parler à Lynn – pardon, les gens qui ne partent pas peuvent parler avec Lynn. Moi, je pars, donc Lynn s'occupera des gens qui vont rester.

Je tiens à remercier les dames qui sont ici à côté de moi, du Secrétariat.

[Applaudissements]

Merci, merci beaucoup aux interprètes qui ont travaillé pendant la pause déjeuner aussi.

[Applaudissements]

Merci beaucoup aux gens de la technique. Nous avons eu une excellente réunion du point de vue de technique.

[Applaudissements]

Et merci beaucoup aux scribes. Les gens qui s'occupent aussi de la transcription en simultané.

[Applaudissements]

J'ai fait une petite vidéo aujourd'hui que l'on va mettre sur le site de l'ICG. Je pense que c'est un groupe de travail excellent et très efficace. Merci beaucoup.

Merci à tous. On se voit à Dublin.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]